Citoyenneté et Immigration Canada
Citizenship and Immigration Canada

ÉTUDES SPÉCIALES

RECHERCHE ET EXAMEN STRATÉGIQUES
STRATEGIC RESEARCH AND REVIEW

Vers une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants

—

Mai 2001

UNITÉ DE RECHERCHE
RESEARCH UNIT

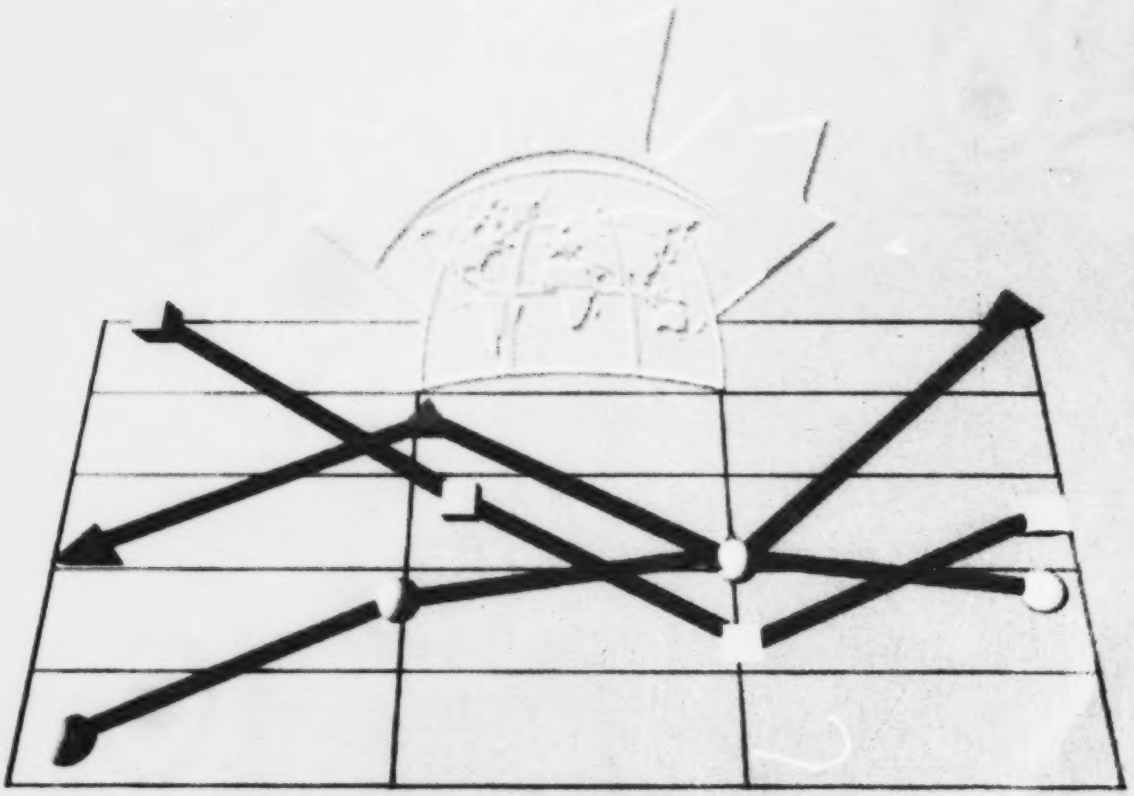

Canada
C&I-51-109-2002F

Produit par Citoyenneté et Immigration Canada

Pour obtenir d'autres exemplaires de cet ouvrage, veuillez vous adresser à la :

Direction générale des communications
Citoyenneté et Immigration Canada
Ottawa (Ontario) K1A 1L1

Téléc. : (613) 954-2221
Internet : http://www.cic.gc.ca

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 2001

ISBN 0-662-86637-1

Also available in English under the title: Towards a more balanced geographic distribution of immigrants

IMPRIMÉ AU CANADA
PRINTED IN CANADA

103-01061

VERS UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE MIEUX ÉQUILIBRÉE DES IMMIGRANTS

Cette étude a été preparée par
Citioyenneté et Immigration Canada
avec l'appui de Informetrica Ltée

Mai 2001

VERS UNE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE MIEUX ÉQUILIBRÉE DES IMMIGRANTS

Introduction et vue d'ensemble

À l'heure actuelle, un intérêt croissant se manifeste à travers le pays, en faveur d'une répartition géographique mieux équilibrée des immigrants. Il émane d'un certain nombre d'éléments nouveaux :

- la concentration accrue d'immigrants dans les trois plus grandes villes, ce qui met à l'épreuve leur capacité d'accueil d'immigrants car leur flot se maintient à un niveau constant depuis 15 ans;
- l'intervention croissante des provinces dans la sélection des immigrants, associée à la préoccupation concernant la migration secondaire et la taille de la population dans certaines des plus petites provinces et au Québec, de même qu'un intérêt croissant quant au partage des avantages anticipés de l'immigration;
- l'importance croissante accordée à la taille et à la qualité de la main-d'œuvre comme condition du développement économique.

Le présent document examine ce que les gouvernements peuvent faire pour favoriser une plus grande dispersion des immigrants en dehors de Toronto, Vancouver et Montréal, vers d'autres villes de moindre importance et des régions rurales et éloignées. L'approche est large en soi, allant d'une vue générale sur la question des mesures particulières que les gouvernements peuvent adopter, de l'expérience d'autres pays à la réceptivité des Canadiens à l'égard d'un plus grand nombre d'immigrants dans différentes régions du Canada.

Deux importantes perspectives sont évoquées dans le présent document. Le développement économique régional est l'un des principaux thèmes. Les déplacements de population au Canada sont étroitement liés aux différences en matière de croissance économique et de perspectives d'emploi dans les régions du Canada. Les mesures visant à disperser les immigrants doivent être envisagées à la lumière de cette dynamique économique si l'on veut anticiper le succès et les effets définitifs de ces mesures. Le présent document inclut un examen du développement économique régional visant à déterminer les déplacements de population et la croissance démographique dans ce cadre plus large. La contribution des entrepreneurs immigrants est également étudiée dans ce contexte.

Un deuxième élément central est de tirer des enseignements du comportement relatif à l'établissement et à la mobilité des immigrants et des mesures antérieures visant à diriger les immigrants vers des destinations particulières. En général, les gouvernements n'essaient pas d'influencer le choix de destination et de migration secondaire des immigrants. Le document étudie le comportement des immigrants afin de découvrir comment il pourrait être influencé. Cependant, de nombreux pays d'accueil d'immigrants, dont le Canada, participent activement au choix de la destination des réfugiés, et leur

approche et leur expérience sont examinées ci-après. Le document donne également un bref aperçu de la participation des gouvernements de deuxième palier en Australie et au Canada. Finalement, l'attitude des Canadiens à l'égard de l'immigration selon une perspective régionale est examinée.

Le premier thème important est traité dans les trois premières sections du document. La Section 1 examine le lien entre la population et le développement économique régional. Le principal message est que les perspectives économiques sont l'élément moteur et non la population. L'histoire des ressources naturelles du Canada menant au développement l'illustre clairement. Aujourd'hui, cependant, alors que les ressources naturelles ne sont plus le principal moteur de la croissance économique, on doit se demander ce qui commande le développement économique, en particulier, l'influence des ressources humaines dans celui-ci. Le document émet l'opinion que même à ce jour, les ressources humaines ne constituent pas le facteur central du développement économique. Des ressources humaines d'une taille et d'une qualité suffisantes sont une condition nécessaire mais non suffisante du succès économique. Les grandes villes sont les éléments moteurs de la croissance dans l'économie moderne. Les solutions de rechange les plus prometteuses autres que les grandes villes sont les villes de « deuxième importance ». Malgré tout, une croissance dynamique n'est pas un fait accompli, même pour les grandes villes. De plus, essayer de faire des grandes villes des villes encore plus importantes alors qu'elles ne créent pas de nouveaux emplois est une recette menant à la frustration. Le défi de la dispersion des immigrants est de faire correspondre leur afflux aux possibilités offertes dans les villes canadiennes.

Le débat passe ensuite au défi d'attirer des personnes vers des endroits petits et éloignés. Le Canada possède une grande expérience des villes à industrie unique et plus récemment, en raison de la pénurie de professionnels médicaux dans des régions rurales et éloignées. Parmi les méthodes utilisées pour attirer du personnel vers des villes minières et le nord, il y a les encouragements financiers substantiels et la formation professionnelle. Ces méthodes peuvent être utilisées avec des immigrants nouveaux ou récemment arrivés ainsi qu'avec des personnes ayant reçu leur formation professionnelle au Canada. Mais elles visent à répondre à des besoins très précis en matière de compétences et ne conviennent sans doute pas pour attirer des immigrants, de façon générale, vers des lieux particuliers. Cependant, on apprend quelque chose, sur la neutralité particulière des petites localités isolées et sur les raisons pour lesquelles les gens y vont ou n'y vont pas.

La deuxième partie du document porte sur les immigrants : leur comportement dans le processus d'établissement et de migration secondaire à la section 3, la destination des réfugiés à la section 4, l'expérience relative à l'établissement des réfugiés dans d'autres pays à la section 5 et la participation des gouvernements de deuxième palier à la section 6.

La concentration des immigrants dans les plus grandes villes est le résultat d'une grande préférence croissante des immigrants des régions du monde qui sont devenus la source dominante des immigrants au Canada. La migration secondaire entraîne une plus forte

concentration, directement et par son influence sur le lieu où les nouveaux immigrants s'établissent. L'analyse du comportement migratoire des immigrants indique que les possibilités d'emploi constituent le motif le plus important du déplacement des immigrants. Cependant, ce facteur et l'influence de la taille de la ville ont le même effet sur les immigrants que sur les personnes d'origine canadienne. Ce qui diffère en ce qui concerne les importants groupes de nouveaux immigrants d'aujourd'hui est une tendance élevée à migrer et une solide attache à leur communauté ethnique. Cette section examine également le comportement des entrepreneurs immigrants en ce qui concerne l'établissement et la migration, ainsi que leur rôle éventuel pour la dispersion des nouveaux immigrants en dehors des trois plus grandes régions métropolitaines.

Des réfugiés parrainés par le gouvernement arrivent partout au Canada, essentiellement en raison de la disponibilité de services d'établissement fournis par des organisations bénévoles. Le mode d'établissement des réfugiés est, de toutes les catégories d'immigrants, le plus dispersé géographiquement. Cependant, ces réfugiés se dirigent rapidement vers les plus grandes régions urbaines, car ils n'ont aucune attache pour la région où ils se sont établis en premier lieu. Au milieu des années 90, en Alberta, Calgary et Edmonton ont plus ou moins maintenu le nombre de réfugiés qui s'y étaient établis, mais cinq autres villes de l'Alberta ont perdu la moitié de leurs réfugiés en quelques années. La disponibilité d'emplois est le motif le plus important du départ, suivi des possibilités d'éducation et des attaches familiales. Les célibataires sont plus enclins à déménager vers les plus grandes villes que les familles. La section 5 se penche aussi sur la façon dont la destination d'établissement des réfugiés est décidée et suggère certaines méthodes visant à modifier le processus permettant de trouver des jumelages plus durables.

Délibérément, d'autres pays ont également influencé la destination d'établissement de réfugiés et de nombreux pays européens tentent maintenant d'éloigner les demandeurs d'asile de leurs grandes villes. L'expérience américaine avec les réfugiés indochinois à la fin de la guerre du Vietnam correspond aux conclusions de la section 3 concernant le comportement relatif à l'établissement et à la mobilité des nouveaux immigrants du Canada. Le R.-U. a réussi à créer de petits groupements de réfugiés bosniaques dans diverses régions du pays, mais il a dû déployer des efforts considérables pour en arriver à ce résultat. La Suède met les gouvernements locaux en première ligne pour assurer l'ajustement rapide et la dispersion géographique des réfugiés.

La section 6 aborde la présente régionalisation du processus d'immigration. En 1996, l'Australie commença à faire participer les États à la politique d'immigration et s'efforce de diriger les immigrants vers des régions désignées en réduisant les conditions d'entrée et par le parrainage d'immigrants par des employeurs et des parents. Les nouveaux programmes proposés en Australie présentent à l'heure actuelle un intérêt pour le Canada.

Au Canada, le Québec administre la catégorie de la composante économique et des parents depuis quelque temps et le Manitoba a été la première province à signer un accord relatif aux candidats d'une province. Le Québec essaie d'attirer des immigrants en dehors de Montréal, lors de l'entrée et après le premier établissement. Bien que les

résultats de ces efforts ne soient pas encore connus, des objectifs ambitieux ont été établis pour les trois prochaines années, visant à placer un tiers des immigrants qu'il traite dans les régions centrales de la province et à Québec. Au cours des deux dernières années, le Manitoba a procédé à un recrutement agressif d'immigrants. Trois communautés de taille modeste qui faisaient face à une forte demande de main-d'œuvre ont accueilli des centaines d'immigrants grâce au programme de candidats d'une province. Cette section vise à informer le lecteur des récents développements.

La section 7 présente ce que certains sondages d'opinion publique ont révélé sur les différences régionales à l'égard de la réceptivité envers les immigrants. Bien qu'il existe des différences entre les régions ainsi qu'entre les zones métropolitaines, les secteurs ruraux et les petites villes, le pays dans son ensemble est plutôt favorable à des niveaux élevés d'immigration. L'importance de l'afflux dans une ville ou une région et la situation économique affectent l'attitude envers les immigrants. La résistance à des niveaux élevés d'immigration croît dans les plus grands centres et est plus forte dans les villes de deuxième importance que dans les villes plus petites où les immigrants sont moins nombreux. L'attitude des Canadiens devrait permettre une plus grande dispersion des immigrants.

La conclusion résume les principales constatations. L'intérêt actuel concernant le lieu où les immigrants s'établissent et vivent émane non seulement de la préoccupation à l'égard de la concentration excessive d'immigrants, mais aussi de l'absence de croissance démographique dans certaines régions du pays. Si le Canada souhaite réaliser une répartition géographique des immigrants mieux équilibrée, il doit cibler les villes de deuxième importance et d'autres secteurs métropolitains plutôt que les secteurs ruraux et de petites villes. Les immigrants indépendants et les réfugiés peuvent être persuadés de s'établir dans des villes qui leur offrent des possibilités d'emploi et le flot d'immigration doit être adapté à ces possibilités. Un éventail de moyens d'action est disponible, notamment une meilleure information destinée aux immigrants sur les destinations et le regroupement d'immigrants selon le pays d'origine.

En contraste avec le ton et la teneur de ce document, l'Annexe présente un exemple d'approche très optimiste de la contribution possible des immigrants au développement rural. Quelques commentaires indiquent que le document avançant cette théorie n'offre aucune hypothèse solide selon laquelle l'immigration peut renverser le déclin des régions rurales.

Remerciements

Informetrica Limited remercie sincèrement les personnes suivantes, toutes fonctionnaires, pour leur information et leurs conseils :

À Citoyenneté et Immigration Canada : Brian Ray, Fran Psutka, Neil Alexander, Michael Bradley, Craig Dougherty, Lynda Parker.

En Belgique, Thierry Loir; au Royaume-Uni, Peter Ward et Duff Lesley; en Suède, Lena Axelsson; au Haut-Commissariat d'Australie à Ottawa, Rose Lacey.

Au Québec, Louis-René Gagnon; au Manitoba, Deborah Barkman.

Ainsi que, Michael Saykaly, président d'Optima, Consultants in Applied Social Research Inc., pour ses commentaires utiles sur une ébauche initiale du document.

Aucun des faits et idées présentés dans le présent document ne doit être attribué à ces personnes.

Table des matières

Introduction et vue d'ensemble ..... **i**
Remerciements v
Table des matières ..... **vii**
1. Développement économique régional et population : Lequel vient en premier? **1**
La colonisation du Canada, très brièvement 1
Le rôle des ressources humaines dans le développement économique régional 3
Développement économique régional et taille de la population 7
Conclusion : la croissance économique est une condition sine qua non 8
2. Comment attirer des ressources humaines en des lieux éloignés **9**
La ville à industrie unique 9
Comment faire face à la pénurie de médecins et d'infirmiers et infirmières dans les régions rurales et éloignées du Canada 11
Conclusion : se concentrer sur les villes 16
3. Destinations des immigrants au Canada **17**
Où vivent les immigrants? 17
Obtenir n'est pas garder : la migration interprovinciale 19
Migration entre régions métropolitaines 22
Entrepreneurs immigrants : défis de la dispersion 24
Conclusion : les immigrants savent ce qu'ils veulent 29
4. Dispersion des réfugiés au Canada **30**
Où les réfugiés s'établissent-ils? 30
Migration secondaire des réfugiés 31
Pourquoi les réfugiés quittent-ils leur destination initiale? 33
Choisir des destinations pour les réfugiés 34
Conclusion : avoir la bonne destination 36
5. Dispersion des réfugiés aux États-Unis et en Europe **38**
Réfugiés indochinois aux É.-U., 1975-1984 38
Les pays européens dirigent les demandeurs d'asile hors des plus grandes villes 39
6. Les gouvernements de deuxième palier s'impliquent **44**
Australie : participation des états et régions désignées 44
N'importe où sauf à Montréal : la régionalisation de l'immigration au Québec 48
Manitoba : la première avec le programme de personnes désignées 51
7. Attitude des Canadiens et la concentration des immigrants **53**
8. Conclusion : Stratégies et moyens de dispersion des immigrants **57**
Références **63**
Annexe : Une tranche d'enthousiasme **69**

1. Développement économique régional et population : lequel vient en premier?

La colonisation du Canada, très brièvement

Le Canada est un pays d'immigrants. Depuis que les premiers Européens ont posé le pied sur la côte est d'Amérique du Nord, le développement du Canada a été poussé par des vagues d'immigrants. Il y a eu les débuts timides de la Nouvelle-France de Samuel de Champlain, suivis de la migration des loyalistes après la guerre américaine de l'Indépendance. La migration la plus importante de toutes fut la colonisation de l'Ouest canadien au tournant du XX^{e} siècle [TRADUCTION] « l'occupation d'un domaine vide, d'un millier de milles de largeur, avec moins d'un million de personnes en moins d'une génération. »[1]

L'histoire canadienne semble démontrer que là où vont les gens, l'activité et la croissance économiques s'ensuivent. Dans une certaine mesure, c'est vrai. L'activité économique se développe là où les gens vivent, car ils essaient de subvenir à leurs besoins. Cependant, les difficultés peuvent être innombrables, comme l'ont constaté les premiers colons. Aux XVII^{e} et XVIII^{e} siècles, la colonie française du Québec en était réduite à une agriculture de subsistance. Seul le commerce des fourrures offrait des richesses appréciables. Le succès économique pouvait prendre du temps à se matérialiser. Des décennies après l'établissement des loyalistes dans le Haut-Canada, la province [TRADUCTION] « ressemblait à un coin perdu, sans ponts, sans routes ni autres installations publiques essentiels à une société de pionniers ».[2] Les nouveaux [TRADUCTION] « colonisateurs anglais, irlandais et écossais qui n'avaient pas les compétences ni les capitaux pour transformer les espaces sauvages en fermes productives. »[3], étaient à blâmer, entre autres choses.

Mais pourquoi sont-ils venus en premier lieu? Nombre de colons étaient poussés par le manque de terres ou par l'intolérance religieuse en Europe. Ce qui les attirait, de même que les loyalistes, au Canada, étaient des terres, des terres gratuites! en vastes lots. À une époque où les terres arables étaient l'assurance de la sécurité économique d'une grande partie de la population, une garantie virtuelle d'autosuffisance, sinon de richesse, des terres gratuites représentaient une manne exceptionnelle, un attrait des plus puissants.

La colonisation de l'Ouest canadien n'a pas été différente. Les colons avaient droit à 160 arpents de terres sur paiement d'un droit d'enregistrement de 10 $, s'ils s'engageaient à y vivre et à y accomplir une somme de travail déterminée pendant trois ans. Il était également possible d'acquérir d'autres terres à des prix raisonnables, car elles ne manquaient pas. En dépit de cela, une propagande trompeuse sur la qualité des terres et sur le climat s'avéra nécessaire pour attirer un nombre important d'Européens

---

[1] Pierre Berton. The Promised Land, p. 1. Le domaine n'était pas inoccupé; il était habité par les peuples des Premières Nations.
[2] Desmond Morton : A Short History of Canada, p. 35.
[3] Ibid. p. 35.

septentrionaux. Des immigrants anglais, écossais et « galiciens » (polonais et ukrainiens) arrivèrent finalement en grand nombre. De plus, beaucoup de fermiers américains aguerris se sont établis en Saskatchewan et en Alberta, bien prêts à faire face au défi qui se présentait à eux.

Les colons étaient attirés par les terres, tout comme les premiers explorateurs de l'immense Territoire du Nord-Ouest l'avaient été par le commerce des fourrures. L'approvisionnement apparemment inépuisable de bois tendre du Canada était le moteur économique qui attirait une grande partie de l'établissement éparpillé de l'arrière-pays du Canada central et du nord moyen plus à l'ouest qu'à présent. La pêche attira l'établissement sur la côte et l'exploitation minière créa des villes éparpillées, certaines d'entre elles, comme Sudbury, atteignant une taille respectable. En bref, il s'agissait d'une opportunité économique sous la forme de vastes et riches ressources naturelles qui étaient le moteur du développement des régions du Canada. Lorsque la demande mondiale à l'égard de ces produits devint forte, le développement prit de l'essor et les personnes sont arrivées dans les régions offrant des débouchés. Les richesses n'ont pas toujours suivi, comme avec la ruée vers l'or des années 1850 en Colombie-Britannique qui tourna court avant de vraiment démarrer et dont il n'est résulté pratiquement aucun établissement permanent. Les terres gratuites n'ont pas toujours été sources de vie confortable, comme l'attestent des centaines de fermes à l'abandon dans la région d'Ottawa.

Les choses ont beaucoup changé depuis cette époque; cependant, à la base, la force agissante demeure la même. Un potentiel économique doit exister pour attirer les personnes, mais elles doivent être impérativement capables de l'exploiter. Des compétences, un esprit d'initiative et des capitaux, de même qu'une infrastructure, l'accès à des marchés ainsi que l'ordre public et une saine gestion publique s'avèrent nécessaires pour exploiter les possibilités et engendrer une croissance économique. Si la possibilité ou la capacité d'exploitation est absente, les personnes vont ailleurs.

Les nouveaux immigrants permettent une forte augmentation de la population du Canada. Les Canadiens s'attendent à ce que ces immigrants contribuent à la croissance économique future du pays, essentiellement comme le font les Canadiens. Les faits tendent à démontrer que tel sera le cas : les premières générations d'immigrants connaissent le succès économique. Cependant, les précédents historiques indiquent aussi que ces personnes se sont installées aux bons endroits, des endroits avec un potentiel économique. De nos jours, les immigrants s'établissent dans les grandes villes, en particulier, Toronto, Vancouver et Montréal. Ce document vise à examiner s'il est possible d'attirer les immigrants vers d'autres destinations qui seraient d'autres choix propices, par quels moyens pourrait-on diriger plus d'immigrants vers ces lieux et quels résultats économiques peuvent découler de politiques de ce genre. Un bon point de départ est la relation entre les personnes, les ressources humaines et le développement économique régional dans l'économie contemporaine, moins fondée sur les ressources et plus globale.

Le rôle des ressources humaines dans le développement économique régional

Le développement économique régional fait l'objet d'une vaste documentation. Beaucoup d'analystes ont tenté de comprendre les différences entre la richesse et la croissance économique des pays et des régions des pays. Les gouvernements nationaux et régionaux s'efforcent de trouver la combinaison magique d'ingrédients pour atteindre le plein emploi et une croissance économique rapide.

Il existe un éventail presque sans fin de récits et de modèles de succès, ainsi qu'une longue litanie d'échecs et de tentatives peu réussies visant à stimuler la croissance économique. Il est difficile de présenter un sommaire ou de tirer des conclusions générales à partir de cette vaste documentation. Dans un ouvrage d'étude récent, Higgins et Savoie [1997] font un travail admirable d'examen des théories générales, mais ils ne peuvent qu'esquisser dans les grandes lignes l'historique des politiques de développement économique et seulement dans très peu de pays et régions. Ils ne proposent aucune conclusion particulière sur une politique, seules quelques vagues lignes directrices.

La plupart des théories sur le développement économique sont centrées sur les biens physiques des régions, que ce soit des ressources naturelles, un emplacement favorable, la proximité de grandes agglomérations ou la structure de l'industrie. Les ressources humaines, à l'exception de la catégorie spéciale des entrepreneurs, se voient rarement accorder plus qu'un rôle accessoire, une mention honorable, façon de dire, dans les récits de succès régionaux. Elles sont un facteur habilitant plutôt qu'une force agissante. La qualité des ressources humaines est importante pour le développement, plus encore aujourd'hui que par le passé. La quantité de ressources humaines compte également. Les marchés profonds du travail des grandes villes sont considérés comme un avantage important pour attirer de grandes entreprises de pointe. Cependant, aucune théorie n'avance ni aucun exemple ne démontre que le fait de constituer un réservoir de main-d'œuvre représente une méthode efficace pour accélérer le développement économique.

Le bref historique ci-dessus de l'établissement européen mettait en évidence le rôle des ressources naturelles. L'histoire du développement du Canada est bien décrite par la « théorie des matières premières » de Harold Innis qui voyait l'établissement du Canada comme le résultat d'une abondance de ressources naturelles en demande dans le monde. Les ressources demeurent importantes pour le Canada. Cependant, de nombreuses industries des ressources naturelles ont atteint la maturité. Avec seulement une croissance modeste de la demande mondiale pour la plupart des produits naturels et une vive concurrence des producteurs dans d'autres pays, les ressources naturelles ne sont plus le moteur de la croissance qu'elles étaient à l'époque où le Canada était une société de colonisation. Les ressources naturelles peuvent encore constituer une force majeure du développement économique dans certaines régions, le pétrole et le gaz en Alberta et en mer dans la région atlantique, les mines de diamant dans le nord, par exemple, mais la plupart des autres régions du Canada doivent rechercher d'autres sources de croissance économique. Comme Higgins et Savoie l'expriment, le défi du Canada en matière de développement économique, au cours des quelques dernières décennies et à l'heure

actuelle, est de transformer l'économie en passant de l'exploitation des ressources naturelles à l'exploitation de nouvelles technologies et au développement de nouveaux produits et services, c'est-à-dire passer d'une économie basée sur les ressources naturelles à une économie basée sur les ressources humaines.[4] Examinons quelques modèles contemporains dominants de développement économique afin d'explorer plus en profondeur le rôle des ressources humaines.

Sans doute, le mieux connu et le plus influent des modèles actuels de croissance économique est celui de Michael Porter. Dans son livre « The Competitive Advantage of Nations », Porter concentre son attention sur le concept des **groupements industriels**, des groupes de secteurs industriels connexes concentrés dans une région. Les interactions entre les membres du groupement et les liens entre ces entreprises et l'industrie régionale peuvent fournir une marge concurrentielle à la région et un rôle de pointe sur les marchés mondiaux.

Dans sa structure en « diamant », Porter identifie quatre ensembles de forces à action réciproque qui déterminent le succès concurrentiel d'une industrie :

- La structure de l'industrie principale, le groupement industriel. Une industrie avec un certain nombre d'entreprises proches les unes des autres a plus de chances de devenir concurrentielle à l'échelle internationale qu'une industrie dominée par une grande entreprise.
- Les industries connexes et de soutien peuvent améliorer la marge concurrentielle du groupement et devenir elles-mêmes concurrentielles sur les marchés mondiaux.
- Les industries bénéficient souvent de la présence dans la région d'un certain nombre de clients de la première heure, importants ou conscients de la qualité.
- Les conditions factorielles incluent la disponibilité des intrants de base (matières premières), l'éducation de la main-d'œuvre, les structures de transport, les autres infrastructures et les instituts de recherche pertinents.

L'analyse de Porter porte particulièrement sur la structure et les interactions à l'intérieur et autour du groupement qui entraînent la compétitivité et la croissance. Les ressources humaines ne sont qu'un élément de l'un des quatre segments du diamant. Porter avance que les facteurs essentiels qui ont déterminé l'emplacement d'une industrie [TRADUCTION] « depuis très longtemps, la disponibilité d'une source d'énergie, des travailleurs éduqués, etc., sont maintenant disponibles n'importe où dans le monde. Le succès d'une région dans l'économie moderne dépend de plus en plus de conditions factorielles artificielles, spécialisées et résultant d'investissements à long terme. Il y a à titre d'exemple, des travailleurs avec une expertise rare et des institutions de recherche spécialisées dans les technologies de pointe. Porter appelle ces facteurs des facteurs de pointe... ».[5]

---

[4] Higgins et Savoie, chapitre 2; Géographie, culture et développement régional. Les auteurs indiquent que la nécessité de passer d'une croissance basée sur les ressources naturelles à une croissance basée sur les ressources humaines peut surgir alors qu'il reste encore d'importantes ressources naturelles à exploiter (p. 22).

[5] [Russ Devlin] p. 4. La description des approches de Porter et de Markusen dans cette section est basée sur le sommaire de Devlin.

Ainsi, selon Porter, la qualité des ressources humaines est d'une importance vitale pour le succès économique. Cependant, ce qui compte n'est pas un niveau élevé d'éducation en général, mais la spécialisation. La spécialisation se développe sur une période assez longue grâce à la présence de groupements industriels et d'autres conditions favorables à la compétitivité internationale.

Un autre ensemble d'idées importantes sur le développement économique est la théorie du cycle des profits d'Ann Markusen. Ce modèle voit les industries passer à travers un cycle de vie avec des étapes successives de naissance, de croissance, de stagnation et de déclin. Selon cette théorie, l'emplacement d'une activité industrielle dépend du stade de son développement. Aux premiers stades de développement de nouveaux produits, une industrie se concentre nécessairement sur une ou quelques régions. La chance joue un grand rôle pour déterminer ces régions; malgré tout, les régions peuvent améliorer leurs chances d'accueillir une nouvelle industrie en créant des conditions favorables.

Au cours de l'étape des « profits énormes », l'industrie, protégée par des brevets et pratiquement sans concurrence, peut croître rapidement et seules quelques régions se partagent ces gains. Alors que les entreprises apparentées se tournent vers la région où l'industrie aux profits énormes est située, il est probable que l'industrie demeure fortement concentrée géographiquement et que les régions où elle est située connaissent une croissance très rapide. Alors que l'industrie arrive à maturité, la concurrence s'accroît, des produits de substitution sont développés et le succès repose plus sur les coûts de production. Les entreprises s'installent alors dans des régions à coûts plus faibles ou près de grands marchés. À un point donné, la croissance stagne et le déclin peut s'amorcer.

Beaucoup de pays et de régions rivalisent pour être le lieu de naissance d'industries, car le succès apporte des revenus élevés et une croissance rapide. Cela est aussi connu comme « l'avantage du premier instigateur ». Bien que les ressources humaines constituent un facteur important dans la course aux nouvelles industries, rien ne peut suggérer que le fait de simplement rassembler des ressources humaines représente une stratégie viable.

Dans une étude récente, Markusen et des collègues ont examiné les facteurs de croissance pour les villes de « deuxième importance », c'est-à-dire, des grandes villes, mais non les grandes métropoles des pays industriels. Ils ont élaboré quatre modèles pour analyser la croissance de ces villes :

- Districts industriels marshalliens. La structure commerciale est dominée par de petites entreprises à participation majoritaire locale, avec un commerce important au sein du district entre acheteurs et fournisseurs.
- Districts de type roues de bicyclette. Une ou plusieurs grandes entreprises à intégration verticale entourées de fournisseurs dominaient ces districts. Les entreprises de base ne sont pas enracinées localement, elles ont des liens importants avec des fournisseurs et des concurrents à l'extérieur des districts.
- Plates-formes industrielles satellites. De grandes entreprises dont la participation et les sièges sociaux sont à l'extérieur dominent la structure commerciale.

- Districts industriels attachés à l'administration publique. La structure commerciale est dominée par plusieurs grandes institutions gouvernementales comme des bases militaires, des capitales d'états ou nationales ou de grandes universités, entourées de fournisseurs et de clients.

Ces quatre modèles ont été utilisés pour décrire la structure économique de villes aux États-Unis, au Japon et en Corée du Sud ayant connu une croissance rapide. Le constat est que les structures de types roues de bicyclette et satellites étaient les plus dominantes, avec d'importantes multinationales et(ou) des installations du secteur public jouant des rôles marquants dans leur évaluation. La typologie des structures commerciales a permis de comprendre le processus de croissance économique, même si les villes peuvent passer d'un type de structure à un autre sur une certaine période en cours de croissance. L'étude conclut également que [TRADUCTION] « les décisionnaires gouvernementaux à tous les niveaux et d'autres agents organisés du changement sont les principaux modeleurs de l'évaluation de la hiérarchie spatiale des villes ».[6]

L'étude des villes de deuxième importance conclut avec six objectifs de principe au niveau national et international : péréquation des finances des administrations publiques de deuxième palier, investissements dans l'éducation, limites à la concurrence concernant l'assiette fiscale, établissement de fortes capacités de gestion publique des administrations publiques de deuxième palier, mesures pour décourager la corruption, recueil de données additionnelles. Pour les responsables des politiques aux niveaux régionaux et urbains, les auteurs favorisent la planification stratégique du développement économique, l'encouragement de l'innovation et de l'esprit d'entreprise et l'amélioration de la qualité de vie pour attirer et garder des résidents compétents.

En résumé, les analyses modernes du développement économique considèrent la structure industrielle plutôt que la disponibilité de ressources naturelles comme force agissante de la croissance économique. Les ressources humaines sont importantes, mais elles sont vues comme un facteur de facilitation plutôt qu'une force agissante. Les régions souhaitant être concurrentielles économiquement doivent disposer de ressources humaines de grande qualité et d'une bonne infrastructure physique. Tous les pays de l'OCDE possèdent ces biens et leur disponibilité ne garantit donc pas une forte croissance économique.

---

[6] Ann R. Markusen, Yong-Sook Lee et Sean Digiovanna, rédacteurs. Second-Tier Cities. Rapid Growth beyond the Metropolis. University of Minnesota Press, 1999. La citation est tirée du chapitre 16 : Reflections on Comparisons across Countries, page 336. Au premier chapitre, les auteurs commentent que les gouvernements nationaux et les agences internationales continuent de jouer un rôle très puissant dans le façonnage des modèles de croissance urbains et régionaux autour du globe. Leurs constatations, disent-ils, jettent le doute sur la capacité de la plupart des régions de faire croître leur propre économie. Néanmoins, ils considèrent que les initiatives locales et régionales sont importantes (p. 17).

Développement économique régional et taille de la population

Ces vues du développement mettent l'accent sur la structure et la dynamique de l'industrie. Elles semblent s'appliquer essentiellement aux plus grands centres. La taille en elle-même est un facteur, car une plus grande taille permet une activité économique plus diversifiée, certaines capacités et un croisement connu en science économique comme les économies d'agglomération. La taille urbaine est également considérée comme un facteur déterminant de la croissance économique. Jane Jacobs, par exemple, considère les villes comme le lieu de l'innovation, donc la source de la croissance économique. Plus particulièrement, elle voit le remplacement des importations comme l'élément d'entraînement résultant de l'interaction de toutes sortes d'activités économiques dans une zone rapprochée. Elles ne peuvent se manifester à une échelle suffisante que dans les villes, selon Jane Jacobs.[7]

L'idée que la taille et la concentration de population fassent une différence est l'un des principaux thèmes de la théorie et de la pratique relatives au développement économique régional. Pour de nombreuses régions à la traîne en matière de développement économique, il leur manque un grand centre urbain. Beaucoup d'efforts sont déployés pour la sélection et la stimulation de pôles de croissance, les centres urbains devant être le moteur économique de la région environnante. Cependant, cette approche n'a pas apporté les bénéfices escomptés. Comme l'étude des villes de deuxième importance de Markusen le montre, l'activité économique des villes n'est pas toujours étroitement liée à celle de la zone environnante. Les principaux liens économiques peuvent être avec d'autres villes éloignées. Plus important encore, il est très difficile, politiquement, de concentrer le développement de pôles de croissance, sur une période assez longue pour changer quoi que ce soit.

La taille de la population n'est pas toujours un facteur important au niveau national. Dans un rapport de 1991, le Conseil économique du Canada avançait que pour le Canada dans son ensemble, il n'y avait aucun lien entre la taille de la population et le bien-être économique [Conseil économique du Canada 1991]. Le Conseil considéra les économies d'échelle en matière de production, dans leur ensemble, et donna des évaluations selon lesquelles la plus grande échelle possible qu'une augmentation importante de la population du Canada pourrait permettre, n'améliorerait pas la productivité et le niveau de vie.[8]

---

[7] Jane Jacobs: The Economy of Cities, 1970. Voir en particulier le chapitre 5 : Explosive City Growth.

[8] La croissance démographique grâce à des niveaux élevés d'immigration est également préconisée comme solution au vieillissement de la population canadienne. Cependant, l'âge moyen des immigrants à l'entrée n'est que légèrement (c.-à-d., d'un à deux ans) inférieur à l'âge moyen de la population canadienne. Par conséquent, l'immigration n'a virtuellement aucun effet sur la structure d'âge de la population canadienne. Le Canada ne contrôle pas l'âge des immigrants entrant dans le pays dans les catégories de parents, de réfugiés et de personnes admises pour des raisons humanitaires, plus de la moitié du total. Même si l'âge des immigrants admis pouvait être réduit, la structure d'âge de la population ne serait que lentement affectée, suivant les présents niveaux d'immigration. Pour des projections démographiques, voir : *Projections démographiques pour le Canada, les provinces et les territoires 2002-2026*, Statistique Canada Cat. n° 91-520-XPB.

Cependant, au niveau régional, c'est-à-dire dans la plupart des provinces et des régions des provinces, l'argument du Conseil ne semble pas très convaincant. Les différences du revenu moyen entre les régions du Canada, bien qu'elles diminuent, sont cohérentes avec l'idée qu'une petite population et l'absence d'une grande ville constituent un désavantage en matière de productivité et de niveau d'emploi. Des changements limités de taille peuvent cependant n'avoir que peu d'effet. Pour les régions en retard, pour devenir plus dynamiques et plus ou moins capables d'une croissance économique autonome, le doublement et plus de leur taille peut s'avérer nécessaire. La taille seule n'est pas une garantie de croissance additionnelle : de grandes villes et même de plus faibles concentrations de population peuvent connaître la stagnation et le déclin pendant de longues périodes.

Conclusion : La croissance économique est une condition sine qua non

La croissance économique et démographique semble être la panacée dans chaque région du Canada. La raison pour laquelle les régions préfèrent la croissance à la stagnation ou au déclin n'est pas un grand mystère. Des économistes peuvent favoriser la migration secondaire comme politique rationnelle pour les zones sans débouchés économiques et les Canadiens ont mis cette méthode en pratique. Cependant, la migration secondaire, a-t-on constaté, ne suffit généralement pas à restaurer le plein emploi et des revenus élevés. Des régions économiques faibles peuvent faire l'objet d'une causalité circulaire négative, un cercle vicieux dans lequel le déclin engendre un déclin additionnel [Higgins et Savoie]. Inversement, des régions en croissance peuvent réaliser une dynamique et bénéficier d'une causalité circulaire positive. La croissance peut également être excitante, alors que le chômage élevé et l'absence de croissance peuvent engendrer des attitudes fatalistes et une culture de dépendance.[9]

L'attrait de l'immigration est clairement le fait qu'elle peut constituer un moyen d'accroissement de la population. Elle peut engendrer une croissance économique plus forte pour le Canada dans son ensemble sur de longues périodes, sinon des revenus moyens plus élevés, comme le démontre le Conseil économique. Pour les régions du Canada à faible croissance, accroître leur quota d'immigrants semble un moyen de parer à l'immigration secondaire.

Attirer des immigrants, cependant, ne suffit pas. Les immigrants se comportent comme les fils et les filles de la région, ils quittent à moins d'avoir des débouchés. Les régions qui souhaitent connaître une croissance démographique plus rapide doivent aussi pousser leur moteur économique dans le but de créer des emplois pour une population croissante. Le succès d'une région en terme de croissance économique détermine en définitive l'effet des efforts déployés pour attirer et garder des immigrants, non le contraire.

---

[9] La croissance économique crée des gagnants et des perdants et elle peut avoir des effets négatifs comme la congestion, l'expansion urbaine et des dommages à l'environnement naturel.

2. Comment attirer des ressources humaines en des lieux éloignés

La ville à industrie unique

A cours de la brève histoire du Canada, les ressources ont attiré les gens vers différentes parties du pays. Souvent, les ressources ne se trouvaient pas le long du principal couloir méridional et souvent, les endroits de leur découverte n'étaient pas, en raison de leur isolement et de leur situation septentrionale, propices à un développement ultérieur. La ville à industrie unique était et continue d'être une caractéristique typique de l'histoire économique canadienne. Même si les villes ne sont pas aussi isolées que par le passé, grâce à de bonnes routes presque partout et au fait que le transport aérien est devenu courant, les villes au centre des ressources n'offrent pas la variété que les résidents de grandes villes prennent pour acquis.

Qu'est-ce qui attire les personnes aux limites de l'inconnu? Qu'ont dû faire les compagnies minières pour attirer et garder des employés? Que doivent-elles faire aujourd'hui? Il y a 25 ans, la Commission royale sur les groupements de sociétés publiait une étude intitulée « Caractéristiques sociales des villes canadiennes bâties autour d'une seule entreprise industrielle ». Dans celle-ci, son auteur, Alex Himelfarb, ébauche les étapes du développement de ces villes :

- Au cours de l'étape de *construction*, la population est de passage et à dominance masculine. La population très mobile est disposée à faire des sacrifices à court terme pour gagner de l'argent facile.
- En même temps, *recrutement* de professionnels et de travailleurs pour constituer le pivot de l'entreprise, soit au sein de l'entreprise, soit ailleurs au Canada et à l'étranger, selon les besoins. Les professionnels généralement acceptent la mobilité comme mode de vie, c'est cependant moins le cas parmi le personnel de production et de bureau. Au cours de cette étape, la rotation demeure très élevée.
- Au cours de la *transition*, le contrôle des installations non industrielles et des responsabilités communautaires passe de la société à la collectivité et une communauté plus stable commence à émerger.
- Après plusieurs années, la communauté atteint la *maturité*. Les travailleurs investissent de l'argent dans leurs maisons et s'attachent à la communauté. Les retraités tendent à rester. Lorsqu'ils ont l'âge, les enfants des employés commencent aussi à travailler pour la société. Cependant, de nombreux jeunes sont parfois obligés de quitter la ville par manque de travail.
- À ces quatre étapes, on doit ajouter le *déclin*. Lorsque le principal employeur ferme ses portes, il reste peu pour la main-d'œuvre. La valeur marchande des maisons est presque nulle. La seule solution pour la plupart des résidents est de partir et de recommencer ailleurs, aussi mal préparés qu'ils peuvent l'être.

Dans les étapes de recrutement et de transition, des travailleurs sont amenés de l'extérieur, parfois d'autres régions du Canada et ces personnes viennent souvent en grand

nombre d'une seule région ou province. Par exemple, Fort McMurray est la ville où l'on retrouve le plus de Terre-Neuviens après St. John's. La ville minière de Faro au Yukon compte également un grand nombre de travailleurs venant de Terre-Neuve.

Lors de la construction de Kitimat au milieu des années 1950, le marché du travail au Canada était si serré qu'Alcan amena de nombreux immigrants pour faire fonctionner sa nouvelle fonderie. En 1961, moins de 40 % de la population de la ville était d'origine britannique, une grande partie était constituée de nouveau immigrants. Vingt pour cent étaient d'origine allemande et 16 autres groupes ethniques formaient le reste. L'afflux de 1956 comprenait des personnes venant du Portugal, d'Italie, de Hongrie, de Grèce et des pays scandinaves. Nombre d' immigrants étaient des personnes déplacées et beaucoup ne parlaient pas anglais. Une barrière linguistique a subsisté pendant de nombreuses années. Cependant, l'Église catholique et le logement ethnique mixte ont contribué à établir une interaction entre les groupes et un esprit de communauté. Le fait qu'un seul groupe n'était pas majoritaire a également aidé.[10]

Le taux de maintien des travailleurs de la production varie selon l'état de l'industrie dans l'ensemble du pays. Au début des années 1970, alors que le prix des ressources naturelles montait en flèche, le taux de rotation était très élevé. Au cours de la récession qui a suivi, la main-d'œuvre de Kitimat est devenue beaucoup plus stable.[11]

Selon Himelfarb, l'embauche dans les compagnies de ressources est généralement décentralisée et se fait, non selon des politiques corporatives officielles mais selon des pratiques officieuses d'agents locaux des entreprises.[12] Il relie cet élément au fait que la plupart des emplois dans ces industries, en dehors des cadres, n'exigent pas de qualifications particulières. Ce n'est probablement plus le cas. Les secteurs des ressources utilisent des équipements de pointe et des procédés hautement perfectionnés, donc on imagine que les employés dans leur ensemble sont très qualifiés. Cependant, l'embauche demeure, en grande partie, la responsabilité de l'entreprise ou de la filiale locale.

Les gestionnaires passent par les diverses filiales d'une grande compagnie minière et ne restent en général que quelques années en un lieu donné. Comme les travailleurs de la production, le personnel professionnel est également engagé par la gestion locale et si possible, au sein de l'entreprise. Les cadres supérieurs ou le personnel des ressources humaines du siège social peuvent intervenir dans certains cas. Les ingénieurs des mines s'attendent à travailler sur des lieux de production éloignés des grands centres urbains. Par ailleurs, un des grands attraits du travail dans des lieux isolés est le large éventail de défis professionnels auxquels les ingénieurs font face, ce qui présente un intérêt pour certains. De toute façon, l'industrie offre des encouragements financiers qui varient selon le degré d'isolement.

---

[10] Kendrick, John: People of The Snow. The Story of Kitimat. 1987, chapitre 9.
[11] Conversation avec M. Utley qui vivait à Kitimat.
[12] Les débuts du développement d'une ville à industrie unique sont une exception. Ainsi, toute l'embauche des premiers travailleurs de Kitimat s'est faite à Vancouver. Kendrick, chapitre 9.

Par exemple, à la mine Polaris, sur l'île Little Cornwallis, les professionnels peuvent gagner jusqu'à 50 % de plus que leur salaire régulier grâce au paiement de primes et aux heures supplémentaires. L'entreprise les transporte par air pour une rotation de six semaines et les ramène pour un repos de trois semaines chez eux. Les mineurs ont des conditions de travail et de logement identiques et ils réussissent aussi assez bien sur le plan financier.

Dans des lieux moins isolés, comme les mines Cominco à Trail et Kimberley, il n'est pas difficile d'attirer en nombre suffisant des conducteurs de matériel et des gens de métiers. Cela décrit probablement la situation typique dans une ville ayant une industrie unique depuis longtemps, ainsi que les conditions moyennes ou faibles du marché pour ces emplois. Les spécialistes et les professionnels ont d'autres options et on doit s'efforcer de les attirer et les garder. Un salaire plus élevé n'est pas nécessairement la condition; le logement est beaucoup moins cher dans les plus petites villes qu'à Vancouver. Les usines métallurgiques sur le lieu sont ultra-modernes et offrent des défis et un travail satisfaisant pour les ingénieurs. Un programme de MBA de l'université Simon Fraser est offert sur place à Trail. Par ailleurs, les deux endroits offrent des éléments de mode de vie extrêmement attirants : du ski fabuleux, une abondance de montagnes.[13]

Comment faire face à la pénurie de médecins et d'infirmiers et infirmières dans les régions rurales et éloignées du Canada

L'argent joue un grand rôle dans le recrutement et le maintien des personnes dans les lieux éloignés et isolés, mais il en est de même pour le mode de vie, les préférences, les agréments, le niveau d'éducation et l'accès au perfectionnement professionnel et les possibilités de promotion. Les travailleurs de la construction sont habitués à passer d'un chantier à l'autre et l'industrie peut avoir une part disproportionnée de travailleurs libres de toute attache. Certains aiment simplement l'idée de déménager dans une nouvelle région. Cependant, dans l'ensemble, les moins éduqués sont souvent moins enclins à s'éloigner de leur lieu d'origine. La catégorie professionnelle est la plus mobile.

Aujourd'hui, la plupart des travailleurs possèdent un certain niveau d'éducation postsecondaire et par conséquent, ils sont plus susceptibles de considérer la migration. D'un autre côté, les plus éduqués tendent à se concentrer dans les villes. Compte tenu de la part des femmes dans la main-d'œuvre dans une proportion presque identique à celle des hommes et du fait que les jeunes femmes soient autant sinon mieux éduquées que les jeunes hommes, les zones urbaines peuvent se révéler encore plus attirantes pour les personnes hautement qualifiées que par le passé. Les endroits petits et éloignés peuvent faire face à de plus grandes difficultés pour attirer des professionnels sans possibilités d'emploi pour leur conjoint.

Le Canada est maintenant confronté à une pénurie de professionnels de la santé, en particulier dans les petites villes rurales. Cette pénurie générale peut être le résultat des réductions et des contraintes relatives au financement de l'assurance-maladie et des

[13] D'après les discussions avec M. Utley, chef des ressources humaines à Cominco et avec un jeune ingénieur des mines, les deux ayant travaillé dans les deux endroits du sud de la Colombie-Britannique.

hôpitaux, au cours des dix dernières années, des possibilités d'emploi au sud de la frontière, de l'accès limité aux écoles de médecine et du vieillissement de la main-d'œuvre. Dans certaines provinces, la pénurie est encore plus sérieuse dans les communautés isolées du nord.

Toutes les provinces prennent des mesures pour accroître le nombre de médecins et d'infirmiers et infirmières actifs. Ces mesures vont de l'augmentation du nombre d'étudiants dans les écoles de médecine et de la publicité sur les débouchés, aux encouragements financiers substantiels pour l'établissement dans les zones éloignées. La Colombie-Britannique et le Manitoba sont montrés en exemple du fait que leur information est facilement accessible et que leurs stratégies sont différentes.

En décembre 2000, le gouvernement du Manitoba annonçait un plan d'action en cinq points pour former et garder un plus grand nombre de médecins dans le Manitoba rural et septentrional [Communiqué du gouvernement du Manitoba]. Il porte exclusivement sur l'éducation et la formation :

- La province doit lancer une campagne visant à encourager les étudiants des régions rurales à envisager une carrière en médecine, en se basant sur le fait que les étudiants de ces régions sont plus enclins à y exercer.
- Neuf nouveaux postes seront financés pour former des médecins généralistes en médecine rurale, en plus des six postes actuels.
- La médecine rurale doit être introduite en première et en deuxième année du programme de licence, alors qu'elle ne l'était auparavant que dans le programme d'études supérieures.
- Le nombre de postes pour les programmes de perfectionnement des compétences en médecine générale d'un an destinés aux praticiens ruraux sera doublé de cinq à dix.
- Un bureau de la santé rurale et du nord doit être créé pour la mise en œuvre de nombreux éléments de la stratégie.

En ce qui concerne le financement, l'élément le plus important de la stratégie est l'augmentation des admissions à l'école de médecine, de 70 à 85, un niveau en place depuis le début des années 1990. Neuf des 15 nouveaux postes sont pour la médecine rurale.

À l'opposé, la Colombie-Britannique qui prétend avoir dans l'ensemble un nombre suffisant de médecins, offre des encouragements financiers importants aux médecins pour exercer dans les régions isolées du nord. Ces encouragements varient selon le degré d'isolement médical, lequel dépend du nombre de médecins généralistes et de spécialistes dans la communauté et de l'éloignement d'une communauté médicale importante, ainsi que de l'éloignement du continent. Les communautés se voient attribuer un certain nombre de points pour chaque critère quantifiable. Les résultats servent à déterminer la majoration des honoraires pour les services médicaux prodigués, allant d'un minimum de 4 % à un maximum de 30 % pour les communautés les plus éloignées parmi lesquelles Stewart, Fort Nelson et un certain nombre d'établissements autochtones. Ces honoraires plus élevés pour la prestation de services dans les régions isolées sont en vigueur depuis quelques années [Gouvernement de la Colombie-Britannique 2000].

Plus récemment, dans le cadre d'un programme temporaire de recrutement et de maintien des médecins, le gouvernement de la Colombie-Britannique offre également une prime de 10 000 $ pour le premier déménagement dans une communauté isolée et de 5 000 $ à 30 000 $ par année, selon le niveau d'isolement, pendant les cinq premières années d'exercice. Les médecins dans les régions isolées et du nord sont également payés pour être de garde pour les urgences. Ces encouragements financiers représentent un moyen de compenser pour le faible niveau de facturation en raison du nombre limité de patients dans les régions où la population est clairsemée. La Colombie-Britannique s'efforce également d'améliorer l'accès des médecins ruraux à la formation médicale continue.

Des encouragements financiers pour l'exercice dans les régions rurales existent dans d'autres provinces. En Nouvelle-Écosse, par exemple, les médecins ruraux ont un revenu minimum garanti d'honoraires et reçoivent jusqu'à 22 000 $ pour être de garde pour les urgences, à condition que les établissements d'urgence soient à moins de 45 km. Ils reçoivent également des indemnités de déménagement d'au plus 5 000 $ et une « prime à la signature » de 10 000 $ par année pendant cinq ans pour l'exercice en région rurale [Gouvernement de la Nouvelle-Écosse]. Cela ressemble beaucoup à ce qui est offert en Colombie-Britannique.[14]

Les résultats concernant ces mesures sont peu connus, car leur mise en œuvre est récente. En partie, il s'agit de mesures visant à compenser pour les contraintes fiscales imposées aux médecins sur leurs honoraires au cours des 10 ou 15 dernières années et à compenser pour la forte attraction financière au sud de la frontière. Selon une personne bien informée, en Colombie-Britannique, les encouragements n'avaient pas incité un seul médecin à exercer dans l'une des communautés visées, attendu que les médecins prospèrent assez bien dans les régions urbaines. Présentement, des 1 200 postes de médecins dans les régions isolées et du nord de la Colombie-Britannique, environ 200 sont vacants.[15]

Les provinces se tournent également vers l'étranger pour des médecins. L'accès est plus facile pour des médecins formés aux É.-U. et dans certains pays du Commonwealth : Grande-Bretagne, Australie, Nouvelle-Zélande et Afrique du Sud, car leur formation est plus facilement reconnue. L'Afrique du Sud est une source de médecins pour le Canada. En 1995, parmi les 55 000 médecins exerçant au Canada, 649 généralistes et 480 spécialistes venaient d'Afrique du Sud, et plus encore s'y sont établis depuis. L'Afrique du Sud commence maintenant à s'objecter au recrutement agressif du Canada.[16]

---

[14] Le site Web du Service canadien d'information rurale à Agriculture et agro-alimentaire Canada fournit une liste de programmes disponibles dans plusieurs provinces ainsi que des contacts, des vacances et de la documentation sur le sujet.

[15] Estimation rapportée à l'auteur officieusement. Le nombre de vacances peut être vérifié en consultant le site Internet [Health Match BC]. (Cela peut demander un peu de recherche car le site n'est pas conçu pour calculer le nombre de vacances.)

[16] À Terre-Neuve, selon les rapports, 30 % des médecins ont été formés à l'étranger, l'Afrique du Sud constituant une importante source. La Colombie-Britannique attire également depuis quelques temps des médecins d'Afrique du Sud. Le 13 février 2000, la radio de CBC diffusait un débat entre le chef de l'Association médicale canadienne et un représentant de l'Afrique du Sud qui s'élevait délicatement contre l'exode de médecins formés, insistant sur son soutien à la liberté de choix des personnes mais aussi sur les

Le Manitoba et la Colombie-Britannique s'efforcent pour recruter et de garder des infirmiers et infirmières. Il y a maintenant pénurie et selon les projections, celle-ci devrait s'intensifier au cours des prochaines années.

En 1999, le gouvernement du Manitoba a créé le Nurses Recruitment and Retention Fund (Fonds de recrutement et de maintien des infirmiers et infirmières) visant à couvrir en bloc les coûts de financement relatifs aux stratégies ou initiatives particulières pour attirer et garder des infirmiers et infirmières autorisés, des infirmiers et infirmières auxiliaires agréés et des infirmiers et infirmières psychiatriques autorisés au Manitoba et pour promouvoir les sciences infirmières comme profession [Province du Manitoba].

Au 30 octobre 2000, initiatives prises par le Fonds et résultats :

- Financement des frais de réinstallation d'au plus 5 000 $ pour les infirmiers et infirmières venant de l'extérieur de la province à compter du 1er avril 1999. Deux cent vingt-deux infirmiers et infirmières ont bénéficié d'une aide.
- Soutien financier de 80 %, 2 000 $ au maximum par personne pour les infirmiers et infirmières qui suivent un cours de recyclage dans le but de réintégrer la profession infirmière. Vingt-huit IA et trois IAA ont terminé leur recyclage et sont employés; 157 infirmiers et infirmières ont présenté une demande d'aide.
- Financement de nouveaux cours : soins infirmiers intensifs pour 45 diplômés; soins infirmiers d'urgence par télé-éducation; cours de perfectionnement en soins primaires pour des postes désignés de soins infirmiers du nord; cours de soins d'urgence néonatals/pédiatriques; programme de soins périopératoires.
- Un budget de 160 000 $ pour des prêts à remboursement conditionnel aux étudiants qui suivent des cours d'été en sciences infirmières afin d'obtenir leur diplôme en moins de quatre ans.
- Trois millions de dollars pour des initiatives de formation continue, répartis entre les comités de formation continue de toutes les régions. La formation continue est considérée comme un important facteur de maintien.
- Représentation à des foires locales et nationales de l'emploi, campagne de publicité sur le thème « Come Home to Manitoba » (Revenez chez vous au Manitoba), ligne directe d'information.

En Colombie-Britannique, un important rapport sur l'avenir de l'offre et de la demande d'infirmiers et infirmières dans la province a été préparé [Registered Nurses Association of British Columbia]. Selon le rapport, le défi est important et il avance que les deux sources traditionnelles de l'offre, la migration des autres parties du Canada et l'immigration, ne seront pas disponibles. De là, il préconise l'éducation accrue dans la province. En ce qui concerne les soins infirmiers en régions rurales et du nord, alors que le rapport note que les vacances de longue durée peuvent y avoir de plus sérieuses conséquences que dans les régions urbaines, il est plus préoccupé par l'amélioration de

---

sérieuses conséquences pour son pays de la pénurie de médecins. Les chiffres cités sont rapportés dans [Levitt].

l'exercice rural des soins infirmiers que par le recrutement et le maintien. Le rapport commente la question du maintien dans les termes suivants:

> [TRADUCTION]
> Les infirmières et infirmiers ruraux peuvent être groupés entre ceux qui soit sont restés soit sont revenus dans le cadre rural où ils ont grandi, ceux qui se sont vus transplantés d'une région urbaine (souvent à cause de l'emploi du conjoint) ou bien ceux qui ont pris une décision délibérée de se réinstaller d'une région urbaine dans une région rurale. Les recherches révèlent que les efforts pour recruter avec succès des infirmiers et infirmières pour les cadres ruraux sont considérés comme étant beaucoup plus difficiles que pour les garder. Le recrutement d'infirmières et infirmiers ruraux peut se révéler problématique à cause du déclin de la population rurale (incluant la migration vers l'extérieur d'infirmiers et infirmières); de la concurrence accrue; et la stabilité antérieure du personnel infirmier rural qui empêchait beaucoup d'administrateurs de soins infirmiers de régulièrement s'engager dans des activités de recrutement.
>
> Stratton et autres indiquent que l'essentiel de la recherche sur le recrutement et le maintien dans les cadres ruraux se concentre sur les questions relatives aux soins infirmiers susceptibles dans une certaine mesure de faire l'objet de contrôle administratif. Parmi les attraits les plus courants, ils citent les augmentations de salaire, les encouragements concernant les heures supplémentaires, les horaires flexibles, les services de garde d'enfants et le remboursement des frais de scolarité ainsi que des encouragements non monétaires. Cependant, ils notent aussi que la disponibilité de l'emploi et l'absence de solutions de rechange viables se révèlent être des facteurs marquants pour les infirmiers et infirmières exerçant dans des cadres ruraux. Une étude de 1993 concluait que l'interaction professionnelle constituait l'obstacle le plus significatif et avançait l'hypothèse que les infirmiers et infirmières peuvent ne pas vouloir travailler dans un établissement ayant une réputation d'interaction professionnelle et de relations de travail médiocres. Elle proposait que des progrès soient faits par l'élaboration de stratégies visant à améliorer l'interaction professionnelle entre les infirmiers et infirmières et le reste du personnel. [Registered Nurses Association of British Columbia, p. 52]

La pénurie d'infirmiers et infirmières, comme celle de médecins, est le résultat des importantes restrictions financières au cours de la dernière décennie. Les conseils régionaux de la santé dans beaucoup de provinces ont trouvé avantageux d'engager des infirmiers et infirmières comme employés temporaires, ce qui réduit le coût des heures supplémentaires et des prestations payées aux employés. Cela convenait à certains infirmiers et infirmières. Beaucoup parmi ceux qui préféraient des postes permanents, cependant, ont quitté la profession ou sont partis dans d'autres juridictions, les employeurs se voient maintenant obligés d'augmenter le nombre de postes permanents.

Les provinces ont également recours à l'immigration pour combler les postes médicaux vacants. Bien que certains de ces efforts soient récents, le Canada a toujours compté parmi ses immigrants des professionnels de la médecine et des infirmiers et infirmières. Un obstacle important pour ces immigrants est le fait qu'ils doivent exercer au Canada et passer un examen avant de pouvoir obtenir une licence permanente d'exercice de la médecine.[17]

Les titres de compétences des médecins formés aux É.-U., au R.-U., en Australie, en Nouvelle-Zélande et en Afrique du Sud sont plus facilement acceptés par les autorités

[17] Le site Web [Health Match BC] donne un clair énoncé des obstacles auxquels les médecins immigrants font face avant d'obtenir une licence d'exercice dans la province de la Colombie-Britannique.

médicales que les diplômes et l'expérience professionnelle de ceux venant d'autres pays. Pour les autres pays, l'autorisation de séjour de médecins demeure toujours difficile à obtenir. Non seulement les immigrants doivent-ils obtenir la reconnaissance de leur formation et de leur expérience à l'étranger pour obtenir une licence provisoire d'exercice au Canada, ils font également face au risque d'échouer l'examen qui se déroule seulement après la période requise d'exercice au Canada. L'approbation au préalable n'existe pas.

Pour les infirmiers et infirmières, l'autorisation de séjour n'est peut-être pas aussi difficile. Le Manitoba procède à l'admission de plus de 40 infirmiers et infirmières des Philippines grâce à son programme provincial de candidats. En accord avec l'association provinciale des infirmiers et infirmières, il a envoyé des agents aux Philippines, un pays source important pour les immigrants vivant au Manitoba, pour faire passer une entrevue et tester environ 200 candidats. C'est la première fois qu'on procède à ce test à l'extérieur du Canada. Ceux et celles sélectionnés auront une licence pour exercer au Canada. Ils négocient des contrats avec les autorités sanitaires régionales du Manitoba et ils commencent à arriver pour prendre ces postes. Si tout se passe comme prévu, c'est un bon exemple de la façon dont l'immigration devrait idéalement fonctionner.[18]

Conclusion : se concentrer sur les villes

Le défi d'attirer des ingénieurs des mines, des médecins, des infirmiers et infirmières vers les communautés rurales et isolées n'est probablement pas un modèle idéal pour attirer l'immigrant général en dehors des trois plus grandes villes. En premier lieu, la pénurie de personnel médical est une question de services hautement spécialisés. De plus, il y a des solutions de rechange à Toronto, Vancouver et Montréal autres que les régions éloignées : le Canada a 22 autres régions métropolitaines[19] et de nombreuses villes plus petites. De même, il y est peu probable que les encouragements financiers constituent une partie significative de toute stratégie de dispersion des immigrants, en raison de leur coût, mais essentiellement parce que limiter ces encouragements à un groupe ne peut être justifié en vertu de la Charte.

Cependant, l'exposé souligne les facteurs qui risquent de jouer un rôle dans les décisions de localisation des immigrants. Par exemple, la nature de nombreux emplois varie selon la taille de la région. Dans les régions plus petites et isolées, les professionnels devront probablement travailler seul, faisant peut-être face à un plus grand éventail de problèmes, tout en ayant plus d'autorité pour agir seul. Dans les plus petites communautés, les professionnels sont plus exposés au regard de la population. Les villes plus petites peuvent ne pas offrir de possibilités de perfectionnement et d'avancement professionnels que beaucoup de professionnels recherchent et elles peuvent ne pas offrir suffisamment de possibilités d'emploi pour les conjoints.

---

[18] Tel que rapporté par Deborah Barkman, experte-conseil principale, ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba.

[19] Les régions métropolitaines de recensement sont des agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants. En dehors de Toronto, Montréal et Vancouver, il y a 22 RMR au Canada : Victoria, Edmonton, Calgary, Saskatoon, Regina, Winnipeg, Thunder Bay, Sudbury, Windsor, London, Kitchener-Waterloo, Hamilton, St Catherines-Niagara, Oshawa, Ottawa-Hull, Trois Rivières, Québec, Chicoutimi-Jonquières, Sherbrooke, St-Jean, Halifax, et St. John's.

3. Destinations des immigrants au Canada

L'attention passe maintenant du développement régional aux décisions des immigrants quant à leur lieu d'établissement au Canada et comment ces décisions peuvent être influencées. Les sections 3 et 4 présentent une vue d'ensemble des lieux où les immigrants de longue date, les récents immigrants et les réfugiés vivent, du nombre de ceux qui restent dans leur destination initiale et du comportement relatif à la migration interprovinciale. À la section 3, le comportement relatif des gens d'affaires en matière d'établissement et de migration est mis en lumière relativement aux stratégies visant à répartir les immigrants en dehors des trois plus grandes régions métropolitaines. Alors qu'en général les gouvernements n'essaient pas d'influencer les décisions quant à la destination des immigrants, le gouvernement canadien et les gouvernements étrangers s'impliquent dans l'établissement des réfugiés et des demandeurs d'asile. Leur expérience à cet égard est examinée aux sections 5 et 6.

Où vivent les immigrants?

La répartition géographique des immigrants est beaucoup plus asymétrique que celle des Canadiens d'origine. En 1996, 60 % des immigrants vivaient dans les trois plus grandes régions métropolitaines du Canada et seulement 14 % vivaient en dehors des 25 régions métropolitaines de recensement. Par contraste, seuls 27 % des Canadiens d'origine vivaient dans les trois plus grandes villes et 43 % vivaient dans des zones hors des RMR (tableau 3.1).

Les immigrants arrivés au cours des cinq années et demie précédant le recensement de 1996 (nouveaux immigrants) montraient une concentration géographique encore plus grande. Soixante-quatorze pour cent vivaient à Toronto, Vancouver et Montréal. Treize pour cent vivaient à Edmonton, Calgary, Winnipeg, Hamilton et Ottawa, le même pourcentage que pour les Canadiens d'origine.

Tableau 3.1 : Lieu de résidence de la population du Canada par qualité d'immigrant, 1996 (répartition en pourcentage)

	Trois plus grandes villes	Cinq grandes villes suivantes	Autres RMR	Régions hors RMR	Nombre ('000)
Canadiens d'origine	27 %	13 %	18 %	43 %	23 390
Immigrants	60%	15 %	10 %	14 %	4 971
Nouveaux immigrants	74 %	13 %	7 %	6 %	1 039

Les trois grandes villes sont Toronto, Vancouver et Montréal. Les cinq grandes villes suivantes sont Calgary, Edmonton, Winnipeg, Ottawa (à l'exclusion de Hull) et Hamilton. Les nombres se rapportent à la population de la RMR (Région métropolitaine de recensement) plutôt qu'à la seule municipalité. Les autres RMR sont Halifax, Québec, Sherbrooke, Trois Rivières, Oshawa, St. Catharines-Niagara, Kitchener, London, Windsor, Sudbury, Thunder Bay, Regina, Saskatoon, et Victoria. Les régions hors RMR incluent

toutes les régions rurales et agglomérations urbaines de moins de 100 000 habitants, ainsi que les RMR de St. John's, St-Jean, Chicoutimi-Jonquières et Hull. Source : [Statistique Canada 2000].

Le modèle d'établissement des nouveaux immigrants varie grandement selon le pays de naissance. Les immigrants nés en Europe septentrionale et occidentale et aux É.-U. tendent à se disperser à travers le Canada. De nouveaux immigrants de quelques-uns de ces pays vivent en dehors des régions métropolitaines dans une proportion plus grande que les Canadiens d'origine, comme le font les nouveaux immigrants du Mexique. Cependant, leur nombre est petit (tableau 3.2). Les nouveaux immigrants d'Europe orientale s'établissent principalement dans les grandes villes et ceux des principaux pays d'origine de l'Asie ont une tendance encore plus grande de se rassembler dans les plus grands centres urbains.

Les immigrants se concentrent de plus en plus dans les villes plus importantes parce que

- les nouveaux immigrants de nombreux pays de naissance choisissent de plus en plus de vivre dans les plus grandes villes; et
- les pays de naissance dont les immigrants au Canada démontrent une forte tendance à s'établir dans les grands centres représentent une part croissante des nouveaux immigrants.

Tableau 3.2 : Lieu de résidence en 1996 par lieu de naissance, immigrants admis entre 1991 et 1996

Lieu de résidence	Trois plus grandes villes	Cinq grandes villes suivantes	Autres RMR	Régions hors RMR	Nombre ('000)
Nés au Canada	27 %	13 %	18 %	43 %	23 390
Immigrants	74 %	13 %	7 %	6 %	1 039
Immigrants nés:					
É.-U.	41 %	14 %	16 %	29 %	29
R.-U.	44 %	17 %	13 %	25 %	25
Allemagne	34 %	12 %	13 %	41 %	8
Pays-Bas	18 %	14 %	5 %	61 %	3
Suisse	23 %	7 %	3 %	65 %	3
Italie	69 %	13 %	10 %	8 %	3
Portugal	81 %	8 %	7 %	4 %	9
Yougoslavie	54 %	19 %	19 %	7 %	22
Fédération russe	77 %	14 %	4 %	5 %	11
Pologne	64 %	17 %	13 %	5 %	27
Bosnie/Herzégovine	45 %	23 %	27 %	6 %	9
Hong Kong	89 %	8 %	2 %	1 %	109
Chine	78 %	13 %	5 %	3 %	88
Inde	75 %	12 %	4 %	9 %	71
Philippines	72 %	19 %	4 %	4 %	71
Jamaïque	83 %	11 %	4 %	2 %	21
Mexique	30 %	8 %	9 %	53 %	8

Cependant, deux millions d'immigrants vivent en dehors des trois plus grandes villes. Parmi eux, 750 000 vivent dans les cinq villes de deuxième importance, 500 000 dans les

autres RMR et 700 000 dans des régions hors des RMR. En 1996, plus d'un quart de million d'immigrants nouvellement arrivés ne vivaient ni à Toronto ni à Vancouver ni à Montréal : les cinq villes de deuxième importance en ont accueilli 130 000, d'autres RMR, 70 000 et le reste du pays, 60 000.

D'après le tableau 3.2, il est également clair qu'il existe une diversité considérable dans les origines des immigrants dans chacun des quatre types de région. En effet, chacune des huit grandes villes possède un riche mélange d'immigrants. C'est également vrai pour les lieux qui n'attirent que de petits nombres de nouveaux immigrants. Dans les villes plus petites et dans les parties non-métropolitaines des provinces, il est très courant de ne trouver que quelques familles de nombreux pays, plutôt que des groupes plus importants d'un petit nombre de pays. La diversité ethnique parmi les immigrants ne se voit pas uniquement dans les plus grandes régions métropolitaines.

Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, est le lieu de résidence de 245 immigrants arrivés entre 1991 et 1996. Soixante-cinq immigrants sont nés aux É.-U. et le même nombre au R.-U. D'autres nouveaux immigrants sont nés dans d'autres pays : 10 au Portugal; 20 en Pologne; 10 aux Philippines; 10 aux Pays-Bas; 10 au Mexique; 10 en Iraq; 10 en Allemagne; 10 en Chine; 25 dans d'autres pays de naissance. Chicoutimi-Jonquières, avec 285 immigrants arrivés entre 1991 et 1996, ne montre pas la même variété, mais compte parmi ses résidents, 20 personnes nées au Kenya et 10 de Taiwan.[20]

Obtenir n'est pas garder : migration interprovinciale

Le nombre d'immigrants vivant dans toute partie du pays diffère du nombre qui identifiaient cette partie du pays comme leur destination au moment de l'arrivée. Au Canada dans son ensemble, le nombre d'immigrants arrivés au cours d'une période donnée baisse à mesure que le temps passe en raison de la migration secondaire et des décès. Le taux d'attrition en raison de ces facteurs peut varier d'une région à l'autre. De plus, certains immigrants déménagent dans une autre partie du Canada après leur arrivée.

En 1996, 85 % des immigrants qui sont arrivés après 1980 vivent toujours au Canada. La perte de 15 % est en grande partie due à l'émigration. Parmi les provinces, les provinces de l'Atlantique considérées en groupe, la Saskatchewan avait le nombre le plus faible d'immigrants par rapport à ceux qui avaient l'intention de s'y établir : 50 %. La région de l'Atlantique avait perdu près de la moitié de ses immigrants à cause de l'émigration et de la migration vers d'autres parties du Canada (tableau 3.3).

Le nombre d'immigrants diminue abruptement dans les premières années suivant l'arrivée et décroît ensuite à un taux plus modeste.[21] Quatre-vingt-huit pour cent de ceux arrivés

---

[20] Les nombres sont arrondis au hasard à un multiple de 5 par Statistique Canada. Source : la même que pour le tableau 3.1.

[21] Strictement parlant, cela peut être erroné car le tableau 3.3 ne donne pas l'information sur la date à laquelle les immigrants arrivés avant 1991 ont quitté le pays ou déménagé. Nous présumons cependant que

après 1990 vivaient toujours au Canada en 1996. Les taux de maintien[22] des derniers immigrants les plus récents varient considérablement entre les provinces. Apparemment, les immigrants sont enclins à déménager entre les provinces dans les années suivant immédiatement l'arrivée. Les différences de maintien entre les régions peuvent également refléter les différentes tendances à quitter le Canada.

L'Ontario et la Colombie-Britannique sont les seules provinces ayant un taux de maintien des immigrants supérieur à celui de l'ensemble du Canada. Ces deux provinces ont la préférence des immigrants comme première destination et aussi après comme premier lieu d'établissement. La préférence pour ces deux provinces après l'arrivée est partagée par les trois cohortes d'immigrants par période de cinq ans. Dans le cas de la Colombie-Britannique, cette préférence est suffisamment forte et compense largement pour l'attrition des nouveaux immigrants dont c'était la destination après 1985.

Tableau 3.3 Nombre d'immigrants vivant dans une province en 1996 en pourcentage du nombre donnant la province comme destination au moment de l'arrivée, par période d'arrivée.

Période d'arrivée	1981-1985	1986-1990	1991-1995	1981-995
Canada	78 %	84 %	88 %	85 %
Région de l'Atlantique	57 %	54 %	51 %	53 %
Québec	71 %	65 %	75 %	71 %
Ontario	88 %	90 %	90 %	90 %
Manitoba	58 %	64 %	82 %	68 %
Saskatchewan	37 %	43 %	67 %	50 %
Alberta	63 %	76 %	81 %	74 %
Colombie-Britannique	86 %	107 %	104 %	101 %
Territoires	86 %	76 %	77 %	79 %

Source : [Statistique Canada 2000] et [CIC 200C].

Alors que nous ne pouvons qu'estimer les types de migration de la cohorte des immigrants les plus récents (ceux arrivés après le recensement précédent), le recensement fournit des renseignements sur la migration des cohortes antérieures d'immigrants et des Canadiens d'origine. En particulier, le recensement établit si les personnes vivaient à une différente adresse cinq ans avant le recensement et dans ce cas, dans une division ou province de recensement différente. En 1996, les immigrants (c'est-à-dire les immigrants arrivés moins de cinq ans avant le recensement) avaient légèrement moins de chance d'avoir déménagé vers une différente province que les Canadiens d'origine (3,0 %

les immigrants arrivés au cours de la première et de la deuxième partie des années 1980 ont eu, entre 1986 et 1991, un taux d'attrition semblable à celui indiqué pour le groupe de 1991-1995, au tableau 3.3.

[22] Le « taux de maintien » fait référence aux pourcentages du tableau 3.3. Strictement parlant, les taux pour les provinces ne mesurent pas que le maintien, attendu que le nombre des immigrants vivant dans une province inclut non seulement ceux qui sont restés depuis leur arrivée, mais également ceux qui sont venus dans la province d'ailleurs au Canada.

comparé à 3,2 %; tableau 3.4). On peut également dire que les immigrants avaient également moins de chance d'avoir effectué un déplacement important à l'intérieur de leur province de résidence : seuls 7 % des immigrants vivaient dans une autre division de recensement à l'intérieur de la même province que cinq ans auparavant, comparé à 9 % des Canadiens d'origine.

Tableau 3.4 Migration interprovinciale au cours des cinq années précédant le recensement de 1996, en milliers, comme part de la population et répartition en pourcentage

	Arrivées dans la province	Départs de la province	Migration nette	Population 5 ans auparavant	Arrivées dans la province	Départs de la province	Migration nette	Arrivées dans la province	Population
	(en milliers de personnes)				(comme part de la population)			(répartition en pourcentage)	
Canadiens d'origine									
Terre-Neuve	15	37	-22	557	3 %	7 %	-4 %	2 %	2 %
I.P.-É.	8	7	1	125	6 %	5 %	1 %	1 %	1 %
Nouvelle-Écosse	44	46	-2	850	5 %	5 %	0 %	6 %	4 %
Nouveau-Brunswick	33	32	1	698	5 %	5 %	0 %	4 %	3 %
Québec	60	75	-14	6 305	1 %	1 %	0 %	8 %	27 %
Ontario	146	200	-54	7 834	2 %	3 %	-1 %	20 %	34 %
Manitoba	39	52	-14	961	4 %	5 %	-1 %	5 %	4 %
Saskatchewan	45	59	-14	929	5 %	6 %	-1 %	6 %	4 %
Alberta	139	133	5	2 215	6 %	6 %	0 %	19 %	10 %
Colombie-Britannique	199	87	112	2 621	8 %	3 %	4 %	27 %	11 %
Territoires	14	13	1	86	16 %	16 %	1 %	2 %	0 %
Canada	740	740		23 182	3.2 %	3.2 %		100 %	100 %
Immigrants arrivés avant le milieu de 1991									
Terre-Neuve	0.7	1.8	-1.0	8	9 %	21 %	-13 %	1 %	0 %
I.P.-É.	0.5	0.4	0.1	4	12 %	8 %	3 %	0 %	0 %
Nouvelle-Écosse	3.3	4.0	-0.7	38	9 %	11 %	-2 %	3 %	1 %
Nouveau-Brunswick	2.1	1.9	0.2	23	9 %	8 %	1 %	2 %	1 %
Québec	8	28	-20	586	1 %	5 %	-3 %	7 %	14 %
Ontario	38	37	1	2 340	2 %	2 %	0 %	30 %	55 %
Manitoba	3	9	-6	125	3 %	8 %	-5 %	3 %	3 %
Saskatchewan	3	7	-4	50	6 %	14 %	07 %	3 %	1 %
Alberta	18	24	-6	360	5 %	7 %	-2 %	14 %	9 %
Colombie-Britannique	48	13	36	693	6 %	2 %	5 %	38 %	16 %
Territoires	1.2	1.4	-0.2	6	20 %	23 %	-3 %	1 %	0 %
Canada	127	127		4 232	3.0	3.0		100	100

Source : [Statistique Canada 1998]. La population cinq ans auparavant est calculée comme étant la population de 1996, plus ceux qui ont quitté la province moins ceux qui sont arrivés dans la province et moins ceux venus de l'étranger, la migration totale dans les cinq ans précédant le recensement seulement. Ce chiffre de la population exclut les personnes ne vivant pas dans des ménages privés au Canada et tous ceux décédés au cours des cinq ans précédant le recensement de 1996. Les chiffres de population sont calculés séparément pour les Canadiens d'origine et les immigrants. Les immigrants n'incluent pas les nouveaux immigrants, c'est-à-dire ceux qui sont arrivés au cours des cinq ans précédant le recensement de 1996. Les personnes âgées de moins de cinq ans ne sont pas incluses parmi les migrants interprovinciaux.

Si dans l'ensemble la tendance à migrer ne diffère pas beaucoup entre les immigrants et les Canadiens d'origine, les immigrants ne vivant ni en Ontario ni en Colombie-Britannique avaient beaucoup plus de chances que les Canadiens d'origine de quitter leur province. Parmi ces immigrants, le taux de migration secondaire entre 1991 et 1996 varie entre 5 % au Québec et 21 % à Terre-Neuve (deuxième colonne de la planche centrale du tableau 3.4). Parmi leurs contreparties d'origine canadienne, le nombre de migrants secondaires atteint un niveau maximum de seulement 7 % (Terre-Neuve) et aussi faible que 1 % (Québec).

Les immigrants ont moins de chances que les Canadiens d'origine de quitter l'Ontario et la Colombie-Britannique. Ce type de migration secondaire se retrouve parmi les immigrants de tous les continents. Il est plus prononcé parmi les immigrants venant d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique que parmi ceux venant d'Europe et des É.-U., c'est-à-dire que pour les premiers, le taux de migration à partir des provinces plus petites est supérieur.

Passant maintenant à la destination des migrants interprovinciaux, les immigrants favorisent l'Ontario et en particulier la Colombie-Britannique comme destinations (panneau de droite du tableau 3.4). Les migrants interprovinciaux Canadiens d'origine ont également la même préférence, mais elle est moindre. Deux tiers de la population d'immigrants qui déménagent vers une autre province vont dans ces deux provinces, comparé à moins de la moitié des Canadiens d'origine. Si l'on compare la répartition des destinations des migrants interprovinciaux à la répartition de la population de la province de destination, il devient clair que l'Alberta et la Colombie-Britannique sont des destinations particulièrement populaires tant pour les Canadiens d'origine que pour la population d'immigrants.

Ces mouvements ont un effet sur la répartition géographique de la population. Presque toutes les provinces perdent de la population en raison de la migration de Canadiens d'origine et des immigrants (à nouveau, les immigrants arrivés entre 1991 et 1996 ne sont pas inclus ici). La Colombie-Britannique est la seule province à faire des gains substantiels dans les deux groupes. L'Ontario a connu une migration secondaire nette de Canadiens d'origine au cours de la période intercensitaire 1991-1996 et, bien que beaucoup d'immigrants aient choisi de venir en Ontario, un nombre égal a quitté la province.

Tous ces chiffres sont pour la période 1991-1996 et ils peuvent être représentatifs ou non des autres périodes. En ce qui concerne l'Ontario, il est sans doute important de noter que la province a été très durement touchée par la récession économique du début des années 1990. Il y avait par exemple moins d'emplois à Toronto en 1995 qu'en 1990. Il se peut que l'Ontario ait attiré plus de migrants interprovinciaux en d'autres temps qu'au cours de cette période. Plus récemment, en particulier avec les prix plus élevés du pétrole et du gaz, l'Alberta attire probablement beaucoup plus de Canadiens d'origine et son mouvement migratoire interprovincial de personnes étrangères est peut-être aussi devenu positif.

Migration entre régions métropolitaines

Dans un document intéressant, Eric Moore, Mark Rosenberg et Brian Ray (1989-1990) ont examiné les raisons des différences entre les taux et les types de migration des immigrants d'origines diverses et des Canadiens d'origine. Leur étude compare le lieu de résidence en 1981 et en 1986, c'est-à-dire 10 ans avant les données du tableau 3.4, mais les conclusions de l'étude sont plausibles et probablement toujours valables. Comme dans l'exposé ci-dessous sur la migration, cette étude ne considère que les immigrants qui

vivaient au Canada au moment du premier recensement (celui de 1981) et non ceux arrivés entre les deux recensements.

Les renseignements géographiques utilisés dans l'étude sont particulièrement pertinents pour les immigrants, car ils incluent 11 régions RMR, les RMR plus petites étant regroupées, avec une seule catégorie hors RMR où près de la moitié des Canadiens d'origine vivent, mais seulement un sixième des immigrants.

L'étude constate que dans les régions métropolitaines, les immigrants nés en Asie et dans les Caraïbes ont plus de chances de migrer que les Canadiens d'origine, sauf à Toronto et Vancouver-Victoria. Les immigrants d'Europe méridionale, cependant, ont beaucoup moins de chances de migrer que les Canadiens d'origine. Au Canada non métropolitain, les immigrants ont beaucoup plus de chances de migrer, c'est-à-dire de déménager dans une région métropolitaine, que les Canadiens d'origine.

Dans le cas des immigrants venant d'Asie et des Caraïbes, ces profils sont étroitement liés à la taille relative du groupe particulier d'immigrants : plus grand est le groupe auquel l'immigrant appartient, moins de chances il a de partir. Les personnes d'origine asiatique et caraïbe ont une tendance beaucoup plus forte que les autres immigrants à quitter une région, cependant la concentration ethnique les retient. Les immigrants d'Europe méridionale ont une faible tendance à migrer par rapport aux Canadiens d'origine et cette tendance est même plus faible avec une concentration ethnique. En ce qui concerne les immigrants des É.-U., du R.-U. et d'Europe occidentale, septentrionale et orientale, la concentration ethnique n'influence pas vraiment leur décision de quitter ou non une région.

Les immigrants ont considérablement moins de chances que les Canadiens d'origine de déménager vers une RMR, quel que soit leur premier lieu de résidence, sauf les immigrants des É.-U., du R.-U. et d'Europe occidentale, septentrionale et orientale. Les RMR choisies sont Toronto, ainsi que Montréal et Vancouver, sauf les personnes d'origine asiatique qui ont peu de chances de déménager à Montréal et ceux d'origine caraïbe qui évitent Vancouver. La concentration ethnique de la destination affecte dans une large mesure ceux venant des Caraïbes, les Asiatiques un peu moins. Les immigrants venant des pays sources anciens ont des choix de destination semblables à ceux des Canadiens d'origine.

En résumé, le comportement migratoire des immigrants venant de plusieurs différentes parties du monde varie et diffère de celui des Canadiens d'origine. Les conditions économiques et la taille de la ville où vivent les personnes affectent le taux de migration de différents groupes de la même façon, et les conditions dans les destinations affectent également le choix de destination des migrants de la même façon, quelles que soient les origines de chaque groupe. La tendance apparente des immigrants d'Asie et des Caraïbes de se concentrer dans les plus grandes villes provient d'une tendance plus forte à migrer et de la valeur qu'ils accordent à faire partir d'une grande communauté de personnes de même origine. Les immigrants d'Europe méridionale aiment également se retrouver avec leurs compatriotes, mais ils sont beaucoup moins enclins à migrer.

Entrepreneurs immigrants : défis de la dispersion

En conclusion à cet exposé, nous passons au comportement relatif à l'établissement et à la migration d'entrepreneurs immigrants. Étant donné la structure et les objectifs du programme d'immigration des entrepreneurs, nous examinons l'efficacité d'utiliser les entrepreneurs comme 'nœuds' ou 'pôles' clés autour desquels encourager les nouveaux immigrants à s'établir en dehors des trois plus grandes régions métropolitaines du pays. Si les entrepreneurs immigrants créent des possibilités d'emploi dans des cadres régionaux, peuvent-ils contribuer à l'intégration socio-économique de nouveaux immigrants dans ces zones?

Le développement de petites entreprises et la formation des entrepreneurs est une initiative importante parmi les efforts visant le développement économique régional et communautaire contemporain. Comme il est difficile et très coûteux d'attirer de grandes entreprises dans une région pour surmonter le chômage chronique, la politique de développement économique régional se concentre de plus en plus sur le renforcement de la capacité locale de générer une activité économique. Stimuler l'entreprenariat au sein de la population et aider les petites entreprises est un des éléments clés d'une telle stratégie.

Attirer de l'extérieur de la région, des personnes de talent animées de l'esprit d'entreprise, ne constitue pas une grande préoccupation dans le cadre des stratégies de développement économique régional au Canada. À notre connaissance, les provinces ne se font pas concurrence pour attirer des personnes de talent du pays animées de l'esprit d'entreprise (même si elles se font concurrence pour les entreprises libres de toute attache). Les organismes fédéraux de développement économique, APECA et DÉO, n'ont pas recherché d'entrepreneurs à l'extérieur du Canada. Deuxièmement, cependant, les provinces manifestent un intérêt pour les entrepreneurs immigrants.

Résultats du programme d'immigration des entrepreneurs

Le programme d'immigration des entrepreneurs, un élément de la catégorie d'immigration des gens d'affaires, représente l'initiative du Canada pour importer des personnes de talent animées de l'esprit d'entreprise. Pour être admissible, l'entrepreneur immigrant doit établir une entreprise et avoir au moins un employé autre qu'un membre de sa famille dans les deux années suivant son admission. Le ministère informe l'immigrant éventuel que la sélection est basée sur les qualités du demandeur, non sur le projet d'entreprise [Citoyenneté et Immigration 2000A, p. 12].

Ces qualités sont évaluées selon sept critères de sélection. Sur un maximum de 87 points pour ces critères, l'entrepreneur doit obtenir un minimum de 25 points, une norme peu élevée. La connaissance de l'anglais ou du français donne un maximum de 15 points, donc, elle n'est pas considérée comme une exigence. Un niveau élevé d'éducation ne l'est pas non plus. La moitié des 28 200 demandeurs principaux arrivés en vertu du

programme des entrepreneurs au cours des années 1990 n'avaient pas d'éducation postsecondaire et 48 % ne parlaient ni l'une ou l'autre des langues officielles.[23] L'expérience donne un maximum de huit points. Celle-ci peut inclure des emplois en gestion ou en financement d'entreprises; il n'est pas nécessaire pour l'immigrant d'avoir exploité sa propre entreprise.

Le taux d'attrition pour les entrepreneurs est plus élevé que pour les autres groupes d'immigrants. Au cours d'une évaluation de programme effectuée pendant l'été 1989, 29 % des entrepreneurs immigrants arrivés au cours de 1986 et 1987, n'ont pu être retrouvés, en dépit d'une recherche intense [Emploi et Immigration Canada 2000]. En se basant sur un calcul rudimentaire concernant l'ensemble des immigrants, le taux d'attrition, après un à cinq ans, est de 12 %, et après 6 à 10 ans, il est de 16 %.[24] Parmi les entrepreneurs immigrants contactés au Canada en 1990 au cours de l'évaluation du programme, le taux de réponse était de 63 %.[25]

Selon l'enquête de 1990, 83 % des répondants avaient créé une entreprise et 50 % satisfaisaient aux conditions du programme. Trois entrepreneurs sur cinq propriétaires d'une entreprise l'avaient créée; deux sur cinq avaient repris une entreprise existante. En tenant compte de l'attrition et des non-réponses, cependant, selon l'évaluation de 1990 moins d'un quart des entrepreneurs admis au Canada avaient pleinement satisfait aux conditions du programme.

Quels types d'entreprises les immigrants exploitent-ils? Le programme visait à attirer des entreprises à capital de risque dans le secteur de la fabrication. Selon l'examen de 1990, 31 % étaient des entreprises de fabrication. Les premiers résultats ne se sont maintenus les années suivantes. Entre 1993 et 1995, la fabrication représentait 15 % des intentions des entrepreneurs immigrants à l'arrivée.

Parmi les demandeurs principaux dans la catégorie des entrepreneurs arrivés entre 1980 et 1995 et ayant produit une déclaration de revenus en 1995, 38 % avaient des gains provenant d'un emploi salarié et 21 % d'un travail indépendant (tableau 3.5). Le revenu total moyen n'était que de 11 789 $. Le revenu de ceux arrivés dans les années 1990 était plutôt faible, probablement dû au fait qu'ils en étaient encore au stade de création d'une entreprise ou à la recherche d'un bon emploi au Canada. Les gains et le revenu des entrepreneurs arrivés avant 1990 sont en effet plus élevés (panneau de droite du tableau), alors que le pourcentage de déclarants rapportant des gains d'un emploi salarié et d'un travail indépendant est également légèrement plus élevé pour ce groupe. Le revenu moyen pour 1995 des conjoints et des personnes à charge, sous la catégorie des gens

---

[23] CIC, données d'arrivée pour 1991-2000.

[24] Calculé comme part de ceux arrivés entre 1991 et 1995 et 1986-1990 qui n'étaient pas comptés comme vivant au Canada selon le recensement de 1996.

[25] D'autres éléments de preuve sont recueillis à partir de la BDIM. Des immigrants de la catégorie des gens d'affaires (demandeurs principaux et membres de la famille) arrivés entre 1980 et 1995, 38 % avaient produit une déclaration de revenus en 1995, comparé à environ 50 % de l'ensemble des immigrants. Les investisseurs immigrants sont inclus dans ces statistiques, ils comptent pour environ un tiers des immigrants de la catégorie des gens d'affaires et ils ont plus de chances qu'un autre groupe de résider à l'étranger.

d'affaires, était de 8 836 $; pour les conjoints et personnes à charge arrivés dans les années 1980, il était de 12 940 $.

En comparaison, les demandeurs principaux dans la catégorie des travailleurs indépendants ont déclaré un revenu moyen de 18 286 $ pour 1995, alors que la moyenne pour les investisseurs était de 14 675 $. Les entrepreneurs ont clairement le revenu le plus faible des trois catégories de demandeurs principaux dans la catégorie des gens d'affaires. Ce classement demeure le même lorsque les derniers arrivants, dont certains peuvent encore faire face à des pertes de démarrage, sont exclus. Parmi les demandeurs principaux arrivés dans les années 1980, le revenu était de 16 434 $ pour les entrepreneurs, 17 743 $ pour les travailleurs indépendants et 20 361 $ pour les investisseurs.[26]

Tableau 3.5 : Revenu des entrepreneurs immigrants pour l'année d'imposition 1995

	Arrivés 1980-1995			Arrivés 1980-1989		
Année d'imposition 1995	Nombre de déclarants d'un revenu	Pourcentage du total des déclarants	Revenu moyen déclaré	Nombre de déclarants d'un revenu	Pourcentage du total des déclarants	Revenu moyen déclaré
Gains d'un emploi salarié	6 705	38 %	18 646 $	2 760	42 %	23 567 $
Revenu d'un travail indépendant	3 750	21 %	4 714 $	1 510	23 %	9 048 $
Revenu total	17 850	100 %	11 789 $	6 640	100 %	16 434 $

Source : [CIC 1998] Disq. 1. Inclut tous les immigrants arrivés en 1980-1995 à titre de demandeurs principaux dans la catégorie des entrepreneurs ayant produit une déclaration de revenu en 1995 et saisis dans la BDIM.

Comparé aux Canadiens d'origine, aux personnes en général, les entrepreneurs immigrants ont des revenus très modestes. En 1995, le revenu des hommes âgés de 15 ans et plus, nés au Canada était en moyenne de 29 700 $ et leurs contreparties féminines déclaraient 17 400 $. Quatre-vingt-dix pour cent des demandeurs principaux dans la catégorie des entrepreneurs étaient des hommes, donc leur revenu moyen tel que rapporté au tableau 3.5 doit être comparé au plus élevé de ces montants. Par ailleurs, en 1995, 71 % des femmes d'origine canadienne et 79 % des hommes d'origine canadienne déclaraient des gains provenant d'un emploi (emploi salarié et(ou) travail indépendant), alors que 65 % ou moins des entrepreneurs immigrants (demandeurs principaux arrivés au cours des années 1980) en déclaraient.[27] Ces chiffres ne mettent pas nécessairement en évidence un problème de faible revenu, car les entrepreneurs immigrants peuvent tirer un revenu d'activités commerciales à l'étranger. Cependant, ils suggèrent que ces immigrants

[26] Dans cette section, toutes les données sur le revenu des immigrants viennent de la BDIM, la même source que pour le tableau. L'information sur les Canadiens d'origine vient du recensement de 1996.

[27] Nous ne savons pas dans quelle mesure les personnes ayant des gains d'un emploi salarié (42 % du total) et des gains d'un travail indépendant (23 %) se chevauchaient. Il serait intéressant de comparer les entrepreneurs immigrants aux « entrepreneurs » ou propriétaires de petites entreprises d'origine canadienne.

font face à des difficultés considérables pour se lancer en affaires ou trouver un emploi et gagner leur vie pour leurs familles dans ce pays.[28]

Les gains relativement peu élevés et la petite taille des entreprises créées montrent les entrepreneurs immigrants du doigt comme étant des 'pôles' d'emploi faibles autour desquels d'autres immigrants pourraient graviter et un programme régional d'immigration développé. De plus, comme pour l'ensemble des immigrants, les entrepreneurs manifestent aussi une préférence marquée pour les plus grandes villes du Canada, même si, au départ, ils se sont établis ailleurs qu'à Toronto, Vancouver et Montréal.

Investisseurs immigrants et immigrants travailleurs autonomes

En dehors du programme des entrepreneurs, la catégorie d'immigration des gens d'affaires possède deux autres volets : le programme des investisseurs immigrants et le programme des immigrants travailleurs autonomes. Le programme des investisseurs immigrants est conçu pour attirer dans les provinces du Canada des fonds de placement et non les investisseurs eux-mêmes. Les montants sont affectés au développement économique, sans intervention directe, quelle que soit la destination d'établissement de l'investisseur immigrant. Ce qui a été réalisé en termes de développement économique régional est une question qui dépasse le cadre de la présente enquête.

Autant que nous le sachions, aucune tentative n'a été faite pour influencer le choix de destination des investisseurs immigrants. Les immigrants ne sont pas tenus de s'établir dans leur destination de choix et ils peuvent librement s'établir ailleurs immédiatement après leur arrivée ou plus tard. De 1986 à 1996, le Québec a obtenu 39 % des souscriptions des investisseurs immigrants, alors que seulement 16 % des demandeurs principaux avaient l'intention de s'établir dans la province [Citoyenneté et Immigration 1997]. Plus de la moitié des investisseurs avaient l'intention de s'établir en Colombie-Britannique, laquelle n'a reçu que 10 % des fonds.[29]

Depuis quelques années, le Québec gère son propre programme d'investisseurs immigrants. L'immigrant, semble-t-il, connaît généralement son droit de s'établir ailleurs au Canada et même l'entrée grâce au programme du Québec ne signifie pas qu'un plus grand nombre d'immigrants choisissent d'habiter au Québec.

L'investisseur immigrant bénéficie sans doute d'une approche plus ou moins unique quant au choix de destination au Canada. L'emploi n'est pas une inquiétude aussi vitale pour l'investisseur immigrant moyen que pour les autres immigrants. Beaucoup d'investisseurs immigrants peuvent cependant vouloir se trouver en des lieux où ils peuvent s'occuper de leurs entreprises ou investissements canadiens ou étrangers.

---

[28] Les gens d'affaires peuvent gagner un revenu d'entreprise et ne pas le déclarer comme gains ou dividendes. Dans la mesure où les entrepreneurs immigrants le font, les comparaisons effectuées dans le texte ne reflètent pas nécessairement la véritable situation relative du revenu.

[29] En 1999, Le Québec représentait 75 % des souscriptions et 44 % des destinations projetées des investisseurs immigrants. La part de la Colombie-Britannique en terme de destination avait chuté à 35 % et sa part des fonds à 1%. Depuis le 1er avril 1999, le Québec exige que la province soit la destination des investisseurs admis grâce au programme du Québec.

Nous n'avons pas examiné le programme des immigrants travailleurs autonomes. Le nombre d'immigrants admis est faible et le programme n'a pas d'intérêt stratégique en ce qui concerne l'établissement et le développement économique en dehors des grands centres.

Migration secondaire des gens d'affaires immigrants

La recherche actuelle sur la migration après l'admission n'est disponible que pour l'ensemble de la catégorie des gens d'affaires immigrants. C'est un inconvénient sérieux étant donné que nous nous intéressons essentiellement aux entrepreneurs, car ils sont admis pour la contribution qu'ils peuvent apporter à l'économie locale. Le comportement migratoire des entrepreneurs peut différer de celui des immigrants de la catégorie des gens d'affaires. Comme nous l'avons constaté, il y a peu de relation entre la destination des fonds apportés par les investisseurs immigrants et le lieu où ils s'établissent, même si la destination prévue annoncée à l'admission peut être étroitement liée à la destination des fonds, comme c'est dernièrement le cas avec le programme du Québec. Ainsi, si la migration secondaire est mesurée en comparant le lieu de résidence au lieu de destination prévu à l'admission, nous avons des chances de constater un taux élevé de migration secondaire à partir de la province du Québec pour les derniers investisseurs immigrants. En dehors de cet exemple particulier, les investisseurs immigrants peuvent montrer un taux de migration interprovincial plus faible que les autres immigrants, comme un nombre important s'établissent à Vancouver et une autre grande partie à Toronto au moment de leur admission.

Des 84 980 gens d'affaires immigrants (demandeurs principaux et membres de la famille admis au cours de la période 1980-1995 et saisis dans les statistiques fiscales, 21 420, soit plus de 25 %, avaient quitté leur province de destination initiale. Il s'agit du taux de mobilité interprovincial le plus élevé des principales catégories d'immigrants [Citoyenneté et Immigration 2000B].

Le profil de migration interprovincial des gens d'affaires immigrants était semblable à celui de l'ensemble des immigrants :

- Seul l'Ontario et la Colombie-Britannique ont connu une entrée nette de gens d'affaires immigrants en raison de la migration secondaire.
- Dès 1995, il ne restait aux provinces atlantiques réunies que moins de la moitié du nombre de gens d'affaires immigrants dont c'était la destination au cours des 15 années précédentes, en raison d'un grand nombre de départs et une migration très limitée dans l'autre sens.
- Le Québec a perdu près de la moitié de ses gens d'affaires immigrants, plus de 10 000. Seuls 800 gens d'affaires immigrants ont déménagé au Québec.
- L'Ontario et la Colombie-Britannique ont chacune gagné 7 000 gens d'affaires immigrants en plus des 25 000 dont c'était la destination à l'admission.
- Le Manitoba et la Saskatchewan ont chacune perdu 800 gens d'affaires immigrants et en ont gagné environ 100. Cela laisse la Saskatchewan avec environ 400 gens d'affaires immigrants et le Manitoba avec 1 400.

- L'Alberta a vu 2 000 gens d'affaires immigrants quitté sur les 5 400 qui ont été admis et en a accueilli 1 000 des autres parties du pays.

Conclusion : les immigrants savent ce qu'ils veulent

À l'heure actuelle, la population canadienne est considérée comme fortement urbanisée et se lamente souvent sur la perte de population dans le Canada rural. Sur ces questions, les immigrants sont dans une classe à part. Ils ont une préférence plus marquée pour les villes, en particulier les plus grandes, que les Canadiens d'origine, peut-être parce qu'ils viennent essentiellement de grandes villes et tendent à avoir une perspective cosmopolitaine. L'immigrant d'Europe occidentale et septentrionale, du R.-U. et des É.-U. ressemble beaucoup au Canadien d'origine quant à son choix de résidence. Les immigrants d'ailleurs, cependant, qui constituent maintenant la grande majorité des immigrants, s'installent dans les grandes villes immédiatement après leur admission ou peu après. Pour ces derniers, l'attrait des communautés de personnes de la même origine est grand. Les tentatives de dispersion des immigrants devraient tenir compte de ces tendances et les infléchir au lieu d'essayer d'y résister.

4. Dispersion des réfugiés au Canada

Pour les villes et les provinces plus petites, le défi concernant les réfugiés est comment les garder. À l'admission, les réfugiés s'établissent à travers le pays plus que tout autre groupe d'immigrants. Les réfugiés déménagent cependant rapidement vers d'autres lieux. La présente section examine ce qui motive les réfugiés à se déplacer. Elle poursuit en étudiant comment la destination d'établissement des réfugiés est déterminée, dans le but d'explorer les changements éventuels pouvant aboutir à de meilleures combinaisons de réfugiés et de destinations et à un maintien plus élevé dans les petites villes et provinces.

Où les réfugiés s'établissent-ils?

Le profil d'établissement des réfugiés est quelque peu plus dispersé que celui de l'ensemble des immigrants. Au cours des deux dernières décennies, les trois provinces des Prairies étaient la destination de 18 % des réfugiés admis au Canada, comparé à 13 % de tous les immigrants. Le Québec a également accueilli une part plus grande de réfugiés que de l'ensemble des immigrants; 19 % comparé à 17 %. La Colombie-Britannique était la destination de 9 % des réfugiés et 17 % de tous les immigrants (tableau 4.1).

Tableau 4.1 : Province ou région d'établissement prévue des immigrants à l'admission, répartition en pourcentage, 1980-1999

	Réfugiés		Autres immigrants		Total	
Atlantique	10 937	2 %	51 765	2 %	62 702	2 %
Québec	93 949	19 %	454 706	16 %	548 655	17 %
Ontario	251 596	52 %	1 459 935	52 %	1 711 531	52 %
Manitoba	22 861	5 %	67 244	2 %	90 105	3 %
Saskatchewan	14 009	3 %	27 969	1 %	41 978	1 %
Alberta	49 832	10 %	233 802	8 %	283 634	9 %
C.-B.	41 751	9 %	524 289	19 %	566 040	17 %
Territoires	175	0 %	3 298	0 %	3 473	0 %
Canada	485 969		2 827 172		3 313141	

Source : [Citoyenneté et Immigration 2000C].

Même si l'Ontario était la destination de légèrement plus de la moitié des réfugiés et des autres immigrants (52 %), les réfugiés ne se sont pas concentrés dans la région métropolitaine de Toronto (31 %) autant que l'ensemble des autres immigrants (39 %). Vancouver a accueilli 7 % des réfugiés et 14 % de tous les immigrants, alors que 14 % des réfugiés et des autres immigrants ont choisi Montréal. Un quart des réfugiés se sont établis en dehors des 13 grandes villes, comparé à seulement 15 % de tous les immigrants.[30]

[30] Ces 13 régions métropolitaines sont : Toronto, Vancouver et Montréal; et de l'ouest vers l'est Victoria, Calgary et Edmonton, Regina et Saskatoon, Winnipeg, Hamilton et Ottawa, Québec et Halifax. Source des chiffres cités dans le texte : SDIODE, classification spéciale.

Le rapport sur la destination des réfugiés à l'admission est sans doute un bon indicateur de leur premier lieu d'établissement, plus que pour les gens d'affaires immigrants. La destination des réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé est établie à l'étranger avec la participation de fonctionnaires du gouvernement. Des dispositions sont prises pour le voyage vers leur destination où ils sont les bienvenus. Pour les demandeurs d'asile, la destination prévue n'est peut-être pas aussi fiable.

Migration secondaire des réfugiés

Les réfugiés ont le deuxième taux le plus élevé de mobilité interprovinciale parmi les immigrants dans les années suivant leur admission au Canada, après les gens d'affaires immigrants. Ils manifestent une tendance géographique très prononcée de migration qui annule leur présence initiale plus grande au Québec et dans les provinces des Prairies. En raison de la migration secondaire, l'Ontario finit par avoir une part de réfugiés plus grande que celle des autres immigrants, et la Colombie-Britannique une part plus petite.

Bien que le tableau 4.2 ne couvre qu'une partie des immigrants admis au cours des deux dernières décennies, la répartition des destinations initiales à la colonne 4 de ce tableau est presque identique à celle pour les admissions rapportées au tableau 4.1 pour les réfugiés et les autres immigrants. À partir de 1995, cependant, les immigrants de même que les réfugiés sont plus concentrés en Ontario et en Colombie-Britannique qu'immédiatement après leur admission. La plus grande part de réfugiés revendiqués par les plus petites provinces et le Québec au moment de l'admission simplement disparaît. Par rapport aux autres immigrants, les réfugiés tendent à favoriser en particulier l'Ontario comme destination après leur premier établissement. La plus grande province du Canada reçoit plus de 60 % des réfugiés, comparé à 54 % des autres immigrants. Bien que la Colombie-Britannique soit la deuxième principale destination des réfugiés après leur établissement initial, la part de réfugiés de cette province demeure plutôt faible comparé à sa part de tous les immigrants.

Les taux de migration secondaire des réfugiés à partir des plus petites provinces sont plutôt élevés, 73 % pour la Région atlantique et 68 % pour la Saskatchewan. Clairement, si ces parties du Canada souhaitent accueillir une plus grande part d'immigrants, le maintien des réfugiés peut faire une grande différence. À un niveau moindre, c'est également le cas pour le Manitoba, l'Alberta et le Québec.

Malheureusement, nous ne pouvons présenter d'information sur la migration des Canadiens d'origine de la même façon que pour les immigrants. En principe, une telle information pourrait être produite par les données relatives à l'impôt sur le revenu, mais cela n'a pas été fait. Une comparaison de la migration interprovinciale, pour les immigrants et pour les Canadiens d'origine est présentée plus haut (tableau 3.4). Cette information est basée sur le recensement de 1996, lequel ne donne pas la catégorie d'immigration des immigrants (c'est-à-dire, il ne fait pas la distinction entre les réfugiés et les autres immigrants).

Tableau 4.2 : Taux de migration interprovinciale des immigrants admis entre 1980 et 1995 ayant produit une déclaration de revenu en 1995 selon la destination à l'admission et selon la répartition géographique en 1995

	Taux			Répartition	
	Migration vers l'ext.	Migration vers l'int.	Maintien	À l'admission	En 1995
			Réfugiés		
Atlantique	73 %	8 %	34 %	2 %	1 %
Québec	25 %	7 %	83 %	18 %	15 %
Ontario	7 %	19 %	112 %	54 %	61 %
Manitoba	48 %	6 %	58 %	5 %	3 %
Saskatchewan	68 %	5 %	38 %	3 %	1 %
Alberta	32 %	17 %	85 %	10 %	9 %
Colombie-Britannique	19 %	62 %	143 %	8 %	11 %
			Autres immigrants		
Atlantique	42 %	14 %	72 %	2 %	1 %
Québec	20 %	6 %	86 %	17 %	14 %
Ontario	6 %	10 %	104 %	52 %	54 %
Manitoba	29 %	7 %	78 %	3 %	2 %
Saskatchewan	50 %	13 %	63 %	1 %	1 %
Alberta	24 %	13 %	89 %	9 %	8 %
Colombie-Britannique	9 %	24 %	115 %	17 %	19 %

Source : [Citoyenneté et Immigration 2000B], tableau 4. Sont inclus tous les immigrants ayant produit une déclaration de revenu en 1995 et saisis par la BDIM.

En plus de la migration entre les provinces, il y a également la migration à l'intérieur des provinces. On est tenté de penser que les mouvements dominants sont des régions rurales et des régions urbaines plus petites vers les plus grands centres métropolitains, mais nous ne pouvons le confirmer précisément pour les réfugiés. Cependant, la migration de réfugiés qui se sont établis dans plusieurs villes de l'Alberta a été documentée dans une étude récente [Baha Abu-Laban et al]. Cette étude, effectuée au cours de l'été 1998, examine le comportement relatif à la mobilité de réfugiés qui sont arrivés et se sont établis en Alberta de 1992 à 1997.

Plus d'un tiers de ces réfugiés sont arrivés en 1996 et 1997; 44 % au cours des deux années précédentes et 19 % en 1992 et 1993. Comme le moment de l'admission et celui de l'enquête pendant l'été 1998 sont proches, cette enquête révèle une grande mobilité des réfugiés peu après leur admission (tableau 4.3). Au moment de l'enquête, 40 % ne vivaient plus dans la ville de leur destination initiale et 25 % n'étaient plus en Alberta.[31] Plus de la moitié de ceux qui ont quitté la province sont allés en Ontario (126) et environ un sixième en Colombie-Britannique (43).

[31] Ces taux de perte de réfugiés sont plus élevés que ceux indiqués ci-dessus pour la province de l'Alberta. La différence est sans doute due au fait que les données pour l'Alberta n'incluent que les personnes qui ont produit une déclaration de revenu en 1995. L'attrition par l'émigration et les décès et l'impossibilité de trouver les immigrants sont ignorés dans ces données. Il est à noter que cinq pour cent des réfugiés de l'Alberta (47) n'ont pas été retrouvés pour l'enquête.

Tableau 4.3 : Migration des réfugiés à destination de sept villes de l'Alberta

Présente résidence	Destination initiale							Total de présente résidence
	Edmonton	Calgary	Lethbridge	Red Deer	Medicine Hat	Grande Prairie	Fort McMurray	
Edmonton	**163**	7	1	7		16	7	201
Calgary	10	**178**	49	17	6	3	3	266
Lethbridge		4	**85**					89
Red Deer	1			**60**				61
Medicine Hat			1		**68**		3	72
Grande Prairie						**14**		14
Fort McMurray	2				2	2	**8**	14
Ailleurs en Alberta		3			1			4
Ontario	37	14	22	20	22	9	2	126
Colombie-Britannique	3	14	18	3	5			43
Autre	1	1	8	3	6			19
Non localisés	19	10	12		5	1		47
Total	**236**	**231**	**196**	**110**	**115**	**45**	**23**	**956**
Taux érosion	69 %	77 %	43 %	55 %	59 %	31 %	35 %	60 %
Taux de maintien	85 %	115 %	45 %	55 %	63 %	31 %	61 %	75 %

Source : Adapté de [Prairie Center of Excellence] volume 1, tableau 5-1. Les données viennent d'un échantillon au hasard de réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé admis entre 1992 et 1997. La ligne « Autre » inclut d'autres destinations au Canada, six personnes qui ont quitté le pays et deux qui sont décédées. Le taux d'érosion concerne le nombre de réfugiés dont la destination initiale était une ville où ils vivaient encore au moment de l'enquête. Le taux de maintien inclut également des réfugiés dont la destination première était une des autres six villes.

Quant aux déplacements à l'intérieur de l'Alberta, Calgary a attiré 88 réfugiés venant d'autres villes, Edmonton 38. Ensemble, Calgary et Edmonton ont maintenu le nombre de réfugiés de l'échantillon qu'elles avaient originalement reçus (467), alors que les cinq plus petites villes ont perdu près de la moitié de leur affectation initiale (489 dont c'était la destination, 250 y demeurant pendant l'enquête). Clairement, cette enquête révèle d'importants mouvements de réfugiés à l'intérieur de l'Alberta des petites vers les grandes villes. Cela, accompagné des données interprovinciale présentées ci-dessus, indique que les petites villes comme les petites provinces font face à un grand défi si elles veulent garder des réfugiés.

Pourquoi les réfugiés quittent-ils leur destination initiale?

On sait peu pourquoi les réfugiés migrent en nombres si importants après leur arrivée au Canada. Seule l'étude de l'Alberta retrace les réfugiés qui ont quitté leur destination initiale et examine les raisons de leur déplacement et de leurs expériences subséquentes.

Des 135 réfugiés à destination de sept villes en Alberta qui ont été relocalisés :

- Plus de la moitié (54 %) ont indiqué des possibilités d'emploi et d'éducation insuffisantes et inadéquates comme une des raisons majeures de leur départ.[32] La plupart, parlaient pour eux-mêmes, mais parfois, pour leurs enfants.

[32] La question était « ouverte ». En tout, les 135 répondants ont donné 184 raisons.

- Quatorze pour cent ont mentionné le désir d'être plus près de leurs familles et amis et d'autres personnes de la même origine ethnique.
- Environ une réponse sur cinq insistait sur les facteurs de qualité de la vie comme la taille de la communauté (trop petite), l'accueil de la part des résidents, le coût ou la qualité du logement ou bien le climat.
- Onze pour cent ont mentionné l'insuffisance ou l'absence de services d'établissement et de cours d'anglais langue seconde (CALS).

Les deux premières raisons peuvent être considérées comme des facteurs « d'attirance », selon les auteurs de l'étude de l'Alberta, et celles-ci sont dominantes par rapport aux deux dernières raisons, les deux, des facteurs « d'éloignement ». Il est important de noter que les réfugiés n'ont pas donné comme raison l'hostilité à leur présence ou le fait d'avoir été victimes de racisme ou de discrimination. La grande majorité des réfugiés ayant quitté leur destination initiale pensaient avoir pris la bonne décision.

Si cet échantillon de réfugiés est représentatif de l'ensemble des réfugiés, il semble impossible pour les petites villes d'influencer, dans une large mesure, le taux de migration secondaire des réfugiés, étant donné que seules quelques réponses mentionnent des éléments sur lesquels elles ont un certain contrôle. Les endroits où les réfugiés sont envoyés ne peuvent changer « l'attirance » de Toronto et Vancouver ou d'autres grandes villes comme Calgary. Les villes ne sont pas en mesure de changer radicalement leur taille, le nombre et la variété des emplois vacants, la gamme d'établissements d'éducation ou le coût du logement à court ou moyen terme et elles sont à la merci du climat. Les villes peuvent s'efforcer d'être plus accueillantes et d'offrir de bons services et aussi d'être plus sélectives quant à la composition ethnique de leur communauté d'immigrants. Cependant, les dernières stratégies n'influenceront pas la majorité des réfugiés si l'on accepte l'interprétation de l'étude de l'Alberta des raisons de leur départ.

Choisir des destinations pour les réfugiés

Un objectif est établi chaque année relativement au nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement devant être admis au Canada (présentement 7 300) et une gamme de réfugiés parrainés par le secteur privé (2 800 à 4 000). Un plan annuel appelé plan préapprouvé indique combien de réfugiés parrainés par le gouvernement doivent être envoyés venant de chaque mission importante de traitement des réfugiés à l'étranger vers des destinations établies. Ce plan est élaboré grâce à des consultations avec les dépositaires d'enjeux au Canada. Les missions n'ont pas de destinations cibles mais demandent des destinations pour leurs réfugiés auprès du Centre de jumelage à Ottawa.[33]

Le plan annuel combine la source et la destination, donc implicitement répartit les réfugiés par région d'origine dans le monde et ainsi également par origine ethnique, à travers le Canada. Les décisions relatives à la destination de réfugiés à titre individuel et

[31] Les réfugiés parrainés par le secteur privé sont envoyés à leurs parrains et ils vivent avec eux ou dans la même communauté. La plupart des parrains privés sont des parents ou des amis de ces réfugiés. Le profil d'établissement des réfugiés parrainés par le secteur privé reflète et appuie l'actuel profil de dispersion des réfugiés ayant les même origines géographiques et ethniques.

de leur famille sont prises dans le cadre établi par ce plan. Les réfugiés participent eux-mêmes à la décision, mais souvent, ils n'ont qu'une connaissance limitée du Canada et sont plus préoccupés par le fait de quitter leur camp que celui de choisir où aller. L'agent d'immigration à l'étranger joue donc un rôle important dans la décision, ainsi que le Centre de jumelage pour les cas dont il s'occupe.

Les missions reçoivent les profils communautaires pour les aider à sélectionner une destination pour les réfugiés. Le manuel du ministère pour le traitement des réfugiés décrit le processus comme suit :

> Il est dans l'intérêt des réfugiés que le jumelage avec leur collectivité de destination soit réussi. Il faut tenir compte d'une multitude d'éléments lorsqu'on détermine la collectivité appropriée où se réétablira le réfugié. Sont pris en considération des facteurs comme la présence de membres de la famille ou d'autres membres de groupes culturels et ethniques apparentés, les perspectives d'emploi et les besoins spéciaux. Les profils de collectivités aident au processus de jumelage grâce à l'information fournie sur les collectivités canadiennes. Par exemple, ils offrent de l'information sur la population et le climat, le taux de chômage, les compétences recherchées, la langue et la formation professionnelle offerte, l'accès aux professions et métiers, les facilités de logement et le loyer mensuel moyen, les populations immigrantes, les collectivités où les réfugiés ont réussi ou non à se réétablir, la disponibilité des services répondant aux besoins spéciaux, la détermination d'un groupe de répondants, etc.[34]

Les profils communautaires ont d'une à quatre pages. La plupart des profils suivent un format normalisé avec quelques statistiques sur le climat, l'emploi (taux de chômage, liste des compétences en demande, une ou deux phrases sur la formation linguistique et professionnelle, accès aux professions et aux métiers), la disponibilité de logement et les loyers mensuels ainsi que la composition de la communauté. Ils offrent quelques renseignements pertinents, mais on se demande quelle somme d'information est communiquée aux réfugiés et si elle leur permet vraiment de participer à la décision d'établissement (voir encadré « Profils communautaires »). La plupart des réfugiés ne connaissent pas les langues officielles du Canada et ils peuvent avoir des difficultés à utiliser les renseignements fournis car ils savent très peu sur ce qu'est la vie au Canada.

Il n'est pas difficile de concevoir une recommandation, comme dans l'étude de l'Alberta, visant à donner aux réfugiés une information plus complète et de les encourager à exprimer une préférence de destination. Cependant, il est difficile de bien le faire et de garantir de bons jumelages.

L'étude de l'Alberta recommande aussi que les immigrants venant de grandes villes et les personnes ayant des titres de compétences professionnelles soient envoyés vers de plus grandes villes. Mais procéder ainsi signifie renoncer à la dispersion d'un nombre important de réfugiés et limiter le nombre et la qualité des réfugiés vers des centres plus petits.

---

[34] Chapitre IP31 dans Traitement au Canada des demandes de réfugiés au sens de la Convention cherchant à se réinstaller et de membres des catégories désignées pour considérations humanitaires. Version préliminaire – 14 août 2000, section 2.1.3, page 18.

L'âge et l'état matrimonial peuvent influencer l'adaptation réussie dans les communautés plus petites. Selon les profils communautaires de Regina et de Saskatoon, les jeunes célibataires ont plus de chances de quitter la ville (voir texte encadré). Malheureusement, l'étude de l'Alberta ne considère pas l'état matrimonial dans son analyse de la migration secondaire. Cependant, il semble plausible que les jeunes célibataires soient attirés vers les plus grands centres urbains, un phénomène qui n'est pas inconnu parmi les Canadiens d'origine.

Encadré : Profils communautaires

Les profils communautaires varient sur le fonds et la forme. Quelques profils sont honnêtes sur des problèmes comme la reconnaissance des titres de compétences et la migration secondaire, d'autres ignorent ces questions difficiles.

« En général, l'agrément est extrêmement difficile à obtenir, selon la profession et la demande. Chaque fois que possible, la reconversion est offerte pour fournir aux nouveaux arrivants de nouvelles aptitudes. Les examens de délivrance de licence pour les professions peuvent être coûteux et exigent généralement une bonne maîtrise de l'anglais pour les réussir. » Cette mise en garde dans le profil de Charlottetown est inhabituellement directe. Le profil de Saskatoon informe que « l'accréditation est, en général, très difficile ». L'Ontario renvoie le lecteur à un site Web avec de l'information par profession. De nombreux profils ne donnent aucune information.

Quant à la migration secondaire, le profil de Red Deer énonce : « Environ la moitié des réfugiés parrainés par le gouvernement (RPG) désignés pour venir à Red Deer vont vers d'autres centres. Ceux qui migrent le font parce qu'ils préfèrent vivre dans un plus grand centre ou parce qu'ils souhaitent aller dans un endroit où ils ont des amis ou des parents. Ceux qui restent réussissent plutôt bien, trouvent un emploi et s'insèrent dans l'économie régulière. » Il n'indique pas pourquoi les personnes déménagent vers de plus grands centres, mais il est honnête sur la taille de l'exode. On ne peut en dire de même pour le profil de Saskatoon. « Les Éthiopiens célibataires tendent à partir, comme le font les familles avec des liens ailleurs » et le profil de Regina : « La plupart des migrants secondaires sont célibataires espérant trouver de meilleures possibilités d'emploi dans les grandes villes ou recherchent la compagnie d'autres célibataires. La plupart vont dans de plus grands centres comme Calgary et Toronto. »

Conclusion : avoir la bonne destination

Est-il possible de réformer le processus de sélection des destinations des réfugiés de façon à réduire la migration secondaire venant des petits centres? Il existe certaines difficultés pratiques. À tout moment donné, il y a certains réfugiés prêts à être admis et certains endroits où ils peuvent être accueillis. Il peut y avoir de bonnes raisons et une préférence, de la part des réfugiés ou des organisations bénévoles, de la destination canadienne, pour faire les jumelages qui se présentent et de procéder, plutôt que d'attendre un meilleur jumelage. Il y a une concurrence entre les pays d'accueil pour les réfugiés ayant de hautes compétences. Si l'agent d'immigration dans une mission à l'étranger rend le processus de sélection d'une destination au Canada trop complexe, il court le risque que la candidate la rejette et choisisse un autre pays.

L'information sur les destinations au Canada peut être améliorée. Les profils communautaires varient en portée et en qualité. Même les meilleurs ne sont que des fiches d'information arides, ne donnant aucune idée de la richesse et de la complexité de l'environnement canadien. Les questions comme l'accès aux professions et aux métiers peuvent être traitées à un niveau provincial et même national et l'information présentée devrait respecter certaines normes. Le renvoi aux sources d'information comme les sites Web devrait être encouragé, à condition que l'accès aux sites (et l'aide linguistique) soit disponible dans les postes à l'étranger.

Quelles devraient être les préoccupations prioritaires pour le jumelage? Comme l'étude de l'Alberta l'a révélé, l'emploi est la considération la plus importante. Dans la mesure où l'information sur les vacances et les compétences est correcte, elle devrait porter sur le choix de la destination. Les relations familiales devraient être en tête de liste. L'existence d'une communauté de réfugiés apparentés ou, à défaut, l'envoi de groupes de réfugiés plus importants d'une région particulière vers une destination unique dans un cours laps de temps (« groupement ») peut grandement contribuer à un ajustement réussi.

5. Dispersion des réfugiés aux États-Unis et en Europe

La concentration géographique des immigrants n'est pas unique au Canada, d'autres pays en particulier ont essayé d'influencer les choix d'établissement des réfugiés. Aux É.-U., l'établissement des réfugiés indochinois a été traité d'une façon très proche de la politique d'établissement des réfugiés du Canada et il en est résulté une forte concentration dans une poignée de régions. Les pays européens ont constaté que les demandeurs d'asile avaient tendance à s'établir dans les grandes villes et ils s'efforcent de les diriger vers d'autres lieux. Cette section passe en revue l'expérience des États-Unis et de trois pays européens.

Réfugiés indochinois aux É.-U., 1975-1984

Dans un document de 1985, Jacqueline Desbarats examinait le profil d'établissement géographique des réfugiés indochinois aux É.-U. [Desbarats]. La première vague de réfugiés était le résultat d'une évacuation d'urgence du Sud Vietnam suite à la chute de Saïgon en 1975. Après une accalmie de deux ou trois ans, le nombre d'admissions augmenta en raison du débordement de la population dans les camps du sud-est asiatique et du problème des « boat people ». Cette seconde vague était beaucoup plus importante que la première et dura deux à trois ans. En tout, 750 000 réfugiés ont été admis entre 1975 et 1984.

La dispersion géographique, motivée par une volonté d'accélérer leur assimilation et de réduire l'impact économique sur les états et les collectivités locales, était prioritaire avec la première vague de réfugiés. Les organisations bénévoles, religieuses et laïques mirent en œuvre le réétablissement et les réfugiés furent longuement dispersés. Il n'existait pas encore de communauté indochinoise de taille suffisante pour influencer les profils de réétablissement.

En 1980, cependant, 28 % des réfugiés de la première vague avaient déménagé dans un autre état et le mouvement se faisait généralement des états du nord et du nord-est vers les états du sud et du sud-ouest et plus tard également vers le Midwest et hors du Texas et de l'état de Washington. La Californie a reçu plus des deux tiers de la migration de réfugiés entre états, entre 1975 et 1980, comparé à moins d'un dixième de l'ensemble de la migration entre états. La nouvelle vague d'immigrants s'est alors établie dans la structure concentrée, suite à la migration secondaire des premiers réfugiés. La majorité des réfugiés de la deuxième vague étaient des cas de réunion des familles. En 1983, 40 % des réfugiés vivaient en Californie.

À l'aide des techniques de régression, Desbarats montre alors que le profil du premier établissement reflétait, avant tout, la répartition des organisations bénévoles dans la première vague et celle des répondants dans la deuxième, de même que les possibilités d'emploi, sur lesquelles était aussi axée la politique d'établissement. Quant à la migration secondaire, les réfugiés ont quitté les états ruraux et les états où ils n'avaient plus droit

aux prestations ou lorsque le niveau de celles-ci diminuait;[35] ils se sont rendus dans les états aux revenus élevés et un solide marché du travail. Le climat a également joué un rôle. Tant l'établissement initial que la migration secondaire dépendaient dans une large mesure de la taille de la communauté asiatique, quoique le mouvement secondaire reflète une préoccupation dominante de survie économique, c'est-à-dire l'emploi et l'aide sociale.

Desbarats décrit un processus circulaire et cumulatif, par lequel les états qui n'atteignent pas une densité critique de réfugiés en reçoivent moins et en perdent plus, alors que les états au-delà d'un seuil critique se retrouvent dans un cycle de croissance autonome. La densité critique était de 900 réfugiés pour 100 000 habitants en 1976 et de 1 700 pour 100 000 en 1981.

La notion de concentration de Desbarats menant à une croissance accélérée semble correspondre à la concentration croissante des immigrants, non simplement celle des réfugiés, à Toronto et Vancouver. La migration secondaire, selon l'étude de l'Alberta, n'est pas très motivée par le désir d'appartenir à une concentration ethnique plus large, mais plutôt par des motifs économiques. De même, la majorité des réfugiés considérés dans cette étude venaient d'Europe orientale, peu étaient nés en Asie. Le climat peut également jouer un rôle dans la concentration croissante dans les deux villes principales du Canada. D'un autre côté, il est difficile d'établir si la migration secondaire de réfugiés au Canada est influencée par la disponibilité et le niveau des services gouvernementaux. Les principaux services médicaux sont naturellement financés par les deniers publics et les différences des services entre les provinces sont trop minimes pour affecter le choix du lieu d'établissement. Les taux d'aide sociale varient, mais les immigrants admis ont accès à ces prestations dans toutes les provinces.

L'étude de Desbarats n'indique pas comment améliorer l'efficacité des politiques de dispersion. Plutôt, le mérite de ses travaux est qu'ils donnent une description plausible du processus menant à la croissance de la concentration et de la vigueur des forces en cause.

Les pays européens dirigent les demandeurs d'asile hors des plus grandes villes

Ces dernières années, l'Europe a fait face à un grand nombre de demandeurs d'asile, beaucoup venant d'Europe orientale. Plusieurs pays ont constaté combien il était difficile de gérer ces mouvements. Face au grand nombre de demandeurs affluant dans les plus grandes villes, au nombre croissant d'appels causant de sérieux retards, aux décisions judiciaires augmentant l'aide aux demandeurs d'asile, à l'absence de logements adéquats et à la résistance manifestée par la population, les pays ont modifié leur traitement des demandeurs d'asile. Dans l'ensemble, ils ont cherché à rationaliser le processus d'approbation et à disperser les demandeurs hors des plus grandes villes.

---

[35] Le pourcentage de réfugiés indochinois recevant une aide en espèces augmenta au fil du temps pour excéder 50 % en 1981.

Belgique : nouvelles dispositions

Pas plus tard qu'en 1988, moins de 5 000 personnes avaient fait une demande d'asile en Belgique. Depuis, le nombre est passé à 26 000 en 1993 et à entre 10 000 et 15 000 au cours des quatre années suivantes. Il a alors encore augmenté pour passer à 36 000 en 1999 et à plus de 40 000[36] en 2000.

En décembre 2000, le gouvernement a présenté un projet de loi qui modifiait radicalement le processus régissant les demandeurs d'asile. Le pré-contrôle ou la décision d'acceptation d'une demande ne doit pas prendre plus de cinq jours, les procédures d'appel sont limitées et les délais restreints. L'approbation ou la détermination de la validité doit se faire en quelques mois.

Après le pré-contrôle, les demandeurs d'asile sont envoyés aux centres d'accueil, un dans chaque province. S'ils ont besoin d'un logement, ils sont placés dans des installations (lieux de séjour vacants, prisons, etc.) près du centre d'accueil. S'ils n'ont pas besoin d'aide, ils peuvent vivre où ils veulent. Après avoir été acceptés comme réfugiés, ils peuvent s'établir là où ils le veulent.

La politique est trop récente pour évaluer son impact sur les choix d'établissement. Cependant, un fonctionnaire belge[37] a déclaré qu'elle ne donnait pas les résultats escomptés; les réfugiés continuent d'affluer vers les plus grandes villes.

Grande-Bretagne : succès avec les réfugiés bosniaques

La politique la plus récente en Belgique semble avoir le même effet que les mesures adoptées par la Grande-Bretagne en avril 2000. La nouvelle politique, présentée par le National Asylum Support Service (NASS), vise à apporter un soutien aux demandeurs d'asile indigents tout en dissuadant ceux qui ont recours au processus d'asile pour échapper au contrôle de l'immigration et qui sont attirés par les avantages économiques de l'admission en Grande-Bretagne. Les trois principaux éléments de la politique sont :

- L'hébergement est fourni, essentiellement en dehors de Londres et du sud-est, sans autre choix possible;
- Le soutien apporté est essentiellement en nature, avec seulement un petit élément en espèces (c'est également un élément clé de la stratégie belge);
- Une réduction importante du délai nécessaire au traitement d'une demande d'asile.

Les demandeurs d'asile qui ne peuvent assumer leur propre hébergement sont envoyés vers des villes dans différentes parties du R.-U. désignées comme des régions de regroupement. Les régions de regroupement sont choisies par les groupes bénévoles et communautaires selon la disponibilité d'hébergement et de soutien pour les demandeurs d'asile. Dans chacun des groupements, un certain nombre de langues a été déterminé et les demandeurs d'asile sont envoyés dans un groupement où l'on parle leur langue. Des

[36] Estimation basée sur les 54 000 demandeurs entre janvier et octobre.
[37] M. Thierry Lhoir, ministère de l'Emploi et du Travail, Bruxelles, Belgique.

consortiums régionaux ont été créés pour apporter le soutien et certains services regroupés ont été établis dans quelques régions.

Cela semble être un effort concerté pour accélérer le processus d'établissement, déployé en étroite coopération avec le secteur bénévole. Alors qu'il y a des statistiques sur le nombre de demandeurs d'asile envoyés vers divers centres d'accueil, on ne sait rien sur leur établissement après l'acceptation de leur demande de réfugié.

Cette politique très récente en Grande-Bretagne semble reposer sur le succès de l'établissement d'un nombre limité de réfugiés bosniaques au milieu des années 1990. Environ 2 585 Bosniaques sont arrivés au R.-U. entre novembre 1992 et mars 1996, beaucoup d'entre eux de jeunes hommes célibataires.

Selon un récent article détaillé de la International Migration Review, la politique visait l'établissement des Bosniaques dans six régions de groupement, chacune ayant un minimum de 50 à 60 familles ou 200 à 300 personnes [Vaughn Robinson et Caroline Coleman 2001]. L'implantation des groupements était déterminée en fonction de la disponibilité de services de soutien et de logements. Comme aucune communauté bosniaque n'existait auparavant dans le pays, le choix d'implantation était très ouvert. Six centres d'accueil ont été établis, dans une région de groupement, ainsi les réfugiés pouvaient s'établir près du centre où ils avaient séjourné au départ.[38]

Londres est devenue le groupement le plus important, avec 700 Bosniaques, essentiellement parce qu'on attendait un plus grand nombre de réfugiés qu'il n'en est venu et Londres était le premier choix.[39] Les autres groupements étaient les West Midlands avec 380 réfugiés, les East Midlands avec 370, le West Yorkshire avec 350, l'Écosse avec 200 et le Nord-Est avec 185. Deux communautés hors-groupements se sont établies, une en Essex et une dans le Hertfordshire/Bedforshire, en raison des délais pour la mise en œuvre du programme de réétablissement et des décisions d'implanter les réfugiés malades et blessés près d'hôpitaux particuliers.

L'article n'aborde pas la question de la participation des réfugiés à la sélection du centre d'accueil vers lequel ils ont été dirigés en premier lieu, un choix important étant donné l'intention d'établir les réfugiés dans la même région. Les possibilités de choix au deuxième stade étaient très diverses, mais de toute façon très limitée en raison de la disponibilité de logements.

La migration secondaire était limitée. Selon les estimations, moins de 200 Bosniaques avaient déménagé et certains de ces déménagements étaient au sein d'un groupement, à la recherche d'un meilleur hébergement, et vers d'autres groupements. Il y a eu cependant un

---

[38] Les auteurs se rapportent à un ensemble de documents qui indiquent que l'emplacement des centres d'accueil a une grande influence sur les tendances postérieures en matière d'établissement.

[39] Le gouvernement souhaitait éviter avant tout Londres comme destination, mais le Conseil des réfugiés résista. Finalement, le gouvernement accepta l'établissement de quelques réfugiés à Londres, alors que le Conseil des réfugiés offrait de déployer d'importants efforts pour l'éviter. De nombreux éléments de la politique de réétablissement en ont résulté suite à des négociations entre le gouvernement et le Conseil des réfugiés.

mouvement de réfugiés vers Londres, lequel à un moment donné était estimé à 25 personnes sur une période de sept mois, un taux considéré comme représentatif sur une période plus longue.

L'ensemble du programme d'établissement a coûté au gouvernement plus de 10 millions £. Des sommes considérables étaient disponibles pour un développement communautaire à long terme. Le gouvernement a créé des « équipes de soutien à moyen terme » dans chaque région de groupement et les a financées entièrement jusqu'en 1995 et a progressivement éliminé le financement pour l'arrêter en 1998. Les équipes comprenaient des agents de traitement de cas offrant des conseils et des services d'aide en matière de soins de santé, de prestations d'assistance sociale, de logement, de renouvellements de visas et autres questions ainsi que des services linguistiques (à l'exclusion de la formation). Les équipes à moyen terme étaient assistées de six agents de développement dont le rôle était de sensibiliser les fournisseurs de services aux besoins des Bosniaques et de donner de l'information à ces derniers dans leur propre langue (à l'aide d'un bulletin, par exemple). Parmi les motifs justifiant la méthode à moyen terme (c'est-à-dire, plus de six mois), il y avait l'absence de communautés bosniaques en place et les arrivées sur une très courte période, d'où l'impossibilité de compter sur les arrivées antérieures.

Suède : les gouvernements locaux se chargent du travail

La Suède a constaté que les personnes recevant le statut d'immigrant comme réfugiés ou dans les catégories de personnes admises pour des raisons humanitaires (des réfugiés en d'autres termes) tendent à se concentrer dans les grandes villes. Des réfugiés venant de Bosnie ont été installés partout en Suède en vertu de la politique « Toute la Suède », cependant, beaucoup ont déménagé dans les villes au cours des années suivantes. L'absence de croissance en matière d'emploi au cours des années 1990 a sans doute contribué à cette concentration de réfugiés dans les plus grands centres urbains. En 1994, la Suède a permis aux demandeurs du statut de réfugié de rester avec des amis ou des parents, le résultat quelques années plus tard est une plus forte concentration de réfugiés à Stockholm et dans les deux autres grandes villes, Göteburg et Malmö. Stockholm ne disposait simplement pas du logement pour héberger le grand nombre d'immigrants affluant dans la ville. La dispersion des réfugiés, pour réduire la pression exercée sur les villes, est depuis peu une politique prioritaire.

Après avoir obtenu le statut d'immigrant, les réfugiés reçoivent de l'aide pour faciliter leur adaptation à la société suédoise. Ils ont accès à une aide financière, à une formation linguistique et à une aide pour la recherche d'emploi. Ces services sont fournis et financés par les gouvernements locaux qui sont par conséquent intéressés à voir l'immigrant s'adapter rapidement et devenir économique indépendant. Il existe certaines normes pour la formation linguistique, un nombre donné d'heures d'instruction, un examen de contrôle national de connaissance linguistique sur lequel les employeurs généralement insistent.

Cependant, le fait que les municipalités paient pour l'aide aux immigrants tend à assurer l'efficacité de l'aide et à mener à l'emploi.[40]

Le gouvernement central a conclu des ententes avec les gouvernements locaux concernant l'établissement d'immigrants. Les ententes précisent le mouvement de réfugiés, les services devant être fournis et le rôle de la municipalité dans la sélection des réfugiés (p. ex., le droit de refus en raison de l'absence d'hébergement adéquat pour, disons, une grande famille ou pour des cas de besoins particuliers). Présentement, des ententes sont en vigueur dans environ la moitié des 286 gouvernements locaux du pays. Une municipalité participante reçoit une subvention de base de 500 000 KRS pour lui permettre d'organiser les services de soutien. Cette subvention est plus intéressante pour les plus petites municipalités que pour les grandes et c'est une des façons d'encourager les plus petites municipalités à accepter des réfugiés.

Une municipalité reçoit ensuite 154 000 KRS (au taux de change actuel, environ 23 000 $) par réfugié adulte et 94 500 KRS par enfant de moins de 16 ans. Les fonds sont versés en paiements trimestriels pendant deux ans et sont toujours versés en totalité, que le réfugié ait toujours besoin d'aide ou non. Les fonds sont redistribués si le réfugié déménage dans une autre partie du pays.

La Suède fournit également de plus amples renseignements aux réfugiés sur les choix d'établissement à l'étranger et dans les centres d'accueil du pays. Par exemple, des réfugiés peuvent choisir Stockholm ou une grande ville pour l'accès à l'éducation postsecondaire, sans savoir que le système universitaire suédois est décentralisé. Également, le gouvernement central encourage les municipalités intéressées à accueillir un plus grand nombre de réfugiés (p. ex., à cause d'emplois vacants) à fournir de l'information. Des sites Internet sont élaborés pour les municipalités intéressées. Comme l'emplacement des centres d'accueil affecte les choix d'établissement, le gouvernement s'arrange pour avoir un plus grand nombre de centres dans les régions qu'il favorise pour l'établissement.

Comme ces mesures sont très récentes, on en sait peu sur leur efficacité.[41] Selon des chiffres très récents, 5 % des demandeurs d'asile qui s'établissent à Stockholm déménagent ailleurs après avoir reçu de l'information.

---

[40] Le secteur bénévole ne joue pas de rôle dans l'établissement des réfugiés. La Suède n'a pas non plus de parrainage de réfugiés par le secteur privé.

[41] En aparté, il peut être intéressant de noter que la Suède fait l'expérience d'un « paiement préliminaire » aux réfugiés qui acceptent de se consacrer à temps plein à la formation linguistique et à des stages de travail. La municipalité s'occupe de trouver un emploi, en général, dans le secteur privé. Habituellement, le réfugié suit la formation linguistique pendant une demi-journée et travaille pendant l'autre demi-journée. Ce paiement remplace les paiements d'aide sociale et vise à encourager le réfugié à être plus indépendant dès le départ et à éviter de dépendre de l'aide sociale.

6. Les gouvernements de deuxième palier s'impliquent

Cette section décrit la participation des gouvernements des états et des territoires au processus d'immigration et de celle des provinces au Canada. La participation des gouvernements de deuxième palier dans ces deux pays est un phénomène assez récent. Cela va sûrement accroître l'attention portée à la destination et au comportement migratoire des nouveaux immigrants, et non seulement en ce qui concerne leur choix d'état ou de province. Tant en Australie qu'au Canada des tentatives sont faites pour éloigner les immigrants des grandes villes et les diriger vers des régions particulières des provinces ou des états. Au Canada, les gouvernements régionaux et locaux commencent à jouer un rôle dans l'immigration.

Australie : participation des états et régions désignées

L'Australie a une longueur ou deux d'avance sur le Canada, à l'exception du Québec, pour la participation des gouvernements de deuxième palier au processus d'immigration. Depuis 1996, les états et les territoires jouent un rôle dans l'admission d'immigrants qualifiés au moyen de variantes régionales de programmes nationaux d'immigration. Contrairement à beaucoup de pays, l'Australie ne cherche pas à éloigner les réfugiés et les demandeurs d'asile des grandes villes.

La méthode australienne comporte deux caractéristiques générales qui la distingue de celle adoptée par le Canada en ce qui concerne la participation des provinces. En premier lieu, la plupart des immigrants dans le cadre des catégories régionales sont parrainés. Les employeurs, les gouvernements des états ou des territoires ainsi que des parents peuvent parrainer des immigrants. Les parents sont les principaux répondants, représentant sept immigrants sur 10 admis dans le cadre de programmes régionaux. Deuxièmes en importance, il y a les employeurs parrainant des travailleurs qualifiés, soit un quart du total (tableau 6.1).

Tableau 6.1 : Visas accordés en vertu des State Specific Migration Mechanisms (SSMM) (Mécanismes des états en matière de migration), Australie

Catégorie	Répondant	1996 - janv. 200 Nombre	Pourcentage
Liens régionaux et immigrants qualifiés parrainés par une région (incluant les qualifiés pour l'Australie)	Parents	7 949	71 %
Plan régional de migration parrainée	Employeurs	2 701	24 %
Indépendants candidats des états/territoires	États et territoires	223	2 %
Gens d'affaires qualifiés parrainés par un état	États et territoires	287	3 %
Gens d'affaires établis dans des régions d'Australie	États et territoires	28	0,3 %
Total des SSMM		11 188	100 %

Source : Données fournies par la Haute-Commission d'Australie, mars 2001.

En deuxième lieu, la plupart des programmes ne s'appliquent qu'à des régions désignées et leur but est d'augmenter le nombre d'immigrants qualifiés s'établissant dans ces régions. Ces régions n'ont pas attiré beaucoup d'immigrants qualifiés dans le passé même si elles ont reçu des immigrants et des réfugiés dans la catégorie des parents. Les régions sont choisies suite à des consultations entre les états et le ministère de l'Immigration. Les exigences relatives à l'entrée sont réduites en vertu de ces variantes régionales des programmes nationaux. Le programme d'immigrants indépendants candidats d'un état/territoire, proche du programme canadien de candidats d'une province ne se limite pas aux parties de l'état.

Les services régionaux sont collectivement connus comme State Specific Migration Mechanisms (Mécanismes des états en matière de migration spécifique) ou SSMM. Les gouvernements des états et des territoires déterminent leur niveau de participation à ces mécanismes en fonction de leurs propres priorités en matière de développement.

Plus de 11 000 immigrants ont été admis dans le cadre des SSMM au cours des cinq années suivant leur mise en œuvre (tableau 6.1), leur influence sur la répartition géographique des immigrants en Australie est limitée, étant donné que le pays a admis près de 100 000 immigrants par année au cours de cette période. Les catégories des SSMM sont les suivantes :

Catégorie d'immigrants qualifiés parrainés par une région : Des parents qualifiés, frères, sœurs, neveux, nièces, enfants non à charge et parents en âge de travailler, peuvent être parrainés pour la migration vers des régions d'Australie désignées par les gouvernements des états et des territoires. Présentement, toutes les parties de l'Australie à l'exception de Sidney, Newcastle, Wollongong, Perth, Brisbane, la Sunshine Coast et la Gold Coast sont des régions désignées.

En vertu du programme national d'immigration, les immigrants qualifiés doivent subir un examen à points et satisfaire aux exigences de base suivantes : le demandeur doit avoir moins de 45 ans, avoir une qualification équivalente ou supérieure au niveau des diplômes australiens (c'est-à-dire, la plupart des certificats de formation techniques) et avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais. Le parrainage par des parents compte pour un certain nombre de points et réduit certains obstacles à l'admission. Dans le cadre de la catégorie des immigrants parrainés par une région, cependant, les demandeurs ne doivent satisfaire qu'aux exigences de base.

Plan régional de migration parrainée : Des employeurs et quelques capitales choisissent des travailleurs étrangers lorsqu'ils ne peuvent recruter de personnel qualifié sur le marché local du travail. Des organismes reconnus de certification, en général, les bureaux régionaux des autorités de développement des états et des territoires, évaluent les candidatures. Ils vérifient si une vacance d'emploi à temps plein existe depuis deux ans ou plus et si elle ne peut être comblée en passant par le marché local du travail. Comme pour la catégorie des immigrants parrainés par une région, le demandeur doit avoir moins de 45 ans, avoir une qualification équivalente ou supérieure au niveau des diplômes australiens (c'est-à-dire, la plupart des certificats de formation techniques) et avoir une connaissance fonctionnelle de l'anglais.

Au 1er janvier 2001, il y avait 42 organismes de certification couvrant l'Australie-Méridionale, la Tasmanie, le Territoire du Nord, le Territoire de la Capitale australienne et la plupart des zones régionales des autres états.

Plan pour des immigrants indépendants candidats des états/territoires : Les états et les territoires sélectionnent les demandeurs ayant une chance sérieuse d'obtenir un emploi dans l'état ou le territoire peu après leur arrivée. Les candidats sont généralement identifiés par une base de donnée de jumelage des compétences. Les gouvernements de l'Australie-Méridionale, de Victoria et du Territoire de la Capitale australienne ont présentement recours à ce plan. La destination d'établissement ne se limite pas aux régions désignées dans l'état ou le territoire, comme c'est le cas pour les deux programmes mentionnés auparavant.

Gens d'affaires qualifiés parrainés par un état : Les états et les territoires peuvent parrainer des demandeurs ayant des compétences en affaires. En procédant ainsi, ils facilitent l'admission du demandeur qui reçoit un certain nombre de points dans l'examen à points et son actif net requis dans une entreprise admissible est réduit de moitié (100 000 $A au lieu de 200 000 $A pour les demandeurs non parrainés). Les états et les territoires peuvent également parrainer des cadres supérieurs d'entreprises qui doivent être employés par une entreprise ayant un chiffre d'affaires de 10 millions de dollars australiens, au lieu de 50 millions de dollars australiens pour les demandeurs non parrainés. Comme pour les immigrants indépendants désignés par les états, la destination d'établissement n'est pas limitée aux régions désignées dans l'état ou le territoire.

Gens d'affaires établis dans des régions d'Australie : Les personnes séjournant de façon temporaire en Australie peuvent présenter une demande de résidence permanente si

elles ont établi avec succès une entreprise dans une région désignée de l'Australie. Il s'agit d'une variante du programme national Established Business in Australia (EBA) (Entreprise établie en Australie). Les critères sont les mêmes que pour le programme national[42], cependant, les demandeurs reçoivent un certain nombre de points concernant les qualités requises par suite du parrainage de l'état ou du territoire. Les régions désignées sont les mêmes que pour la catégorie d'immigrants qualifiés parrainés par une région.

Tableau 6.2 : Répartition géographique des divers groupes d'immigrants et de la population en Australie[43]

État/Territoire	SSMM, année 2000 Nombre	SSMM, année 2000 Pourcentage	Immigrants 1999-2000	Population Immigrants	Population Totale
Nouvelle-Galles du Sud	164	7 %	43 %	36 %	34 %
Victoria	1 064	48 %	21 %	27 %	25 %
Queensland	165	8 %	19 %	14 %	18 %
Australie-Occidentale	152	7 %	12 %	12 %	10 %
Australie-Méridionale	404	18 %	3 %	8 %	8 %
Tasmanie	68	3 %	0 %	1 %	3 %
Territoire du Nord	48	2 %	1 %	1 %	1 %
Territoire de la Capitale australienne	131	6 %	1 %	2 %	2 %
Nombre total	2 196		92 257		

Deux premières colonnes : immigrants admis en vertu des mécanismes spécifiques des états en matière de migration (SSMM) entre le 1er juillet 2000 et le 31 janvier 2001. Colonne du milieu : destinations envisagées des immigrants arrivés entre le 1er juillet 1999 et le 30 juin 2000. Les deux dernières colonnes : immigrants et population totale de l'Australie selon le recensement de 1996.

Le défi de l'Australie pour la dispersion des immigrants diffère quelque peu de celui du Canada. Tel qu'illustré au tableau 6.2, les immigrants et les Australiens d'origine sont répartis dans les états et les territoires de la même façon. Au Canada, à l'opposé, les immigrants sont plus concentrés en Ontario et en Colombie-Britannique que les Canadiens d'origine. En Australie, les immigrants se retrouvent dans les grandes villes. Au Canada, Toronto et Vancouver attirent beaucoup plus d'immigrants que les villes de grande et de moyenne importance.[44]

[42] Le demandeur doit être propriétaire et avoir exploité une entreprise pendant au moins deux ans, avoir une participation d'au moins 10 % dans l'entreprise, avoir un actif net en Australie d'au moins 200 000 $A dont au moins 75 000 $A doivent être investis dans l'entreprise, être actif dans l'entreprise et satisfaire à la note de passage dans l'examen à points des compétences en affaires.

[43] Sources : colonnes 1 et 2, données relatives au programme fournies par le Haut-Commissariat d'Australie. Colonnes 3, 4 et 5, ministère de l'Immigration et des Affaires multiculturelles, pp. 67 et 68.

[44] Au cours du recueil d'information sur la participation des états à l'immigration en Australie, l'auteur a mis à jour certaines caractéristiques de la politique d'immigration australienne qui sont hors sujet pour le présent document mais qui semblent valoir la peine d'être examinées plus en détail. Contrairement au Canada, par exemple, l'Australie exige que tous les immigrants qualifiés aient une connaissance fonctionnelle de sa langue. L'exigence minimale de compétence ne semble pas très élevée, cependant. Les gens d'affaires immigrants en Australie semblent bien réussir, comparé aux entrepreneurs immigrants au Canada tel que décrit à la section 3.

N'importe où sauf à Montréal : la régionalisation de l'immigration au Québec

L'actuel plan de trois ans

Depuis 1990, le gouvernement du Québec déploie des efforts pour que les immigrants s'installent en dehors de Montréal. Cette approche s'appelle la « régionalisation de l'immigration au Québec ». Le terme « régionalisation » est approprié depuis la restructuration du processus d'immigration selon des lignes régionales. Nous ne connaissons pas les résultats de cette politique à ce jour, malgré tout le gouvernement du Québec considère que le travail préparatoire a été effectué pour permettre une augmentation importante du nombre d'immigrants s'établissant en dehors de Montréal.

Le plan d'immigration de trois ans, 2001-2003, établit des cibles ambitieuses pour l'établissement en dehors de Montréal :

- Une augmentation du nombre d'immigrants dirigés hors de la région métropolitaine de Montréal, d'un huitième (13 %) à un quart, alors que le nombre d'immigrants doit passer de 35 000 en 2000 à entre 40 000 et 45 000 en 2003. Ainsi le nombre d'immigrants dont la destination est hors de Montréal doit plus que doubler.
- Québec devrait accueillir de 9 000 à 11 000 immigrants entre 2001 et 2003, comparé à 4 500 entre 1997 et 2000.
- Les régions centrales du Québec devraient attirer environ 17 000 immigrants entre 2001 et 2003, comparé à 7 400 personnes au cours des quatre années précédentes.

À la lumière du niveau de contrôle sur l'immigration exercé par la province du Québec, ces cibles semblent encore plus ambitieuses. La catégorie des parents et les demandeurs d'asile sont administrés par le Canada. En 2001, ces derniers représentaient plus de 40 % des immigrants du Québec. Les immigrants de la catégorie des parents se joignent généralement à leur famille dont la plupart des membres vivent dans la région de Montréal. Le Canada ne fait aucun effort pour diriger les demandeurs d'asile hors des grands centres et la plupart de ceux qui font leur demande au Québec décideront sans doute de vivre à Montréal.

Le Québec contrôle l'immigration des travailleurs qualifiés, de la catégorie des gens d'affaires et des réfugiés d'outre-mer. Selon le plan de trois ans, le nombre d'immigrants sélectionnés par le Québec devrait passer à deux tiers du total, il était de 57 % en 2000. En supposant que la part du lion des immigrants « fédéraux » se dirigent vers Montréal, l'objectif de régionalisation signifie qu'un tiers des immigrants traités par le Québec doivent s'installer à l'extérieur de Montréal.

Élaboration des politiques au cours des années 1990

Le gouvernement du Québec se préoccupe du fait que les immigrants soient trop concentrés à Montréal et que les Québécois de l'extérieur de Montréal n'aient pratiquement aucune expérience directe avec des immigrants. La répartition des immigrants ne pourrait être plus déformée. En 1996, 30 % de la population de l'île de

Montréal était née à l'étranger. Pour la région métropolitaine de Montréal, la part de ceux nés à l'étranger était de 18 %. Seuls 78 000 personnes nées à l'étranger, un huitième de la population d'immigrants du Québec, vivent à l'extérieur de la région de Montréal et elles ne représentent que 2,1 % de la population vivant en dehors de la région de Montréal. Le contraste entre Montréal et le reste du Québec est beaucoup plus grand que celui entre Toronto (où la part des immigrants est 42 %) et le reste de l'Ontario (où la part est 15 %). Toronto a moins des deux tiers de la population d'immigrants de l'Ontario, alors que Montréal a 88 % de celle du Québec.[45]

En attirant des immigrants vers d'autres parties du Québec, le gouvernement de la province espère les intégrer dans le milieu francophone. Il vise également à voir l'ensemble du Québec partager l'expérience de vivre avec des immigrants. L'intention est non seulement de faire partager plus largement les avantages économiques de l'immigration, mais également de maintenir une cohésion sociale dans la province, c'est-à-dire réduire les différences culturelles entre le Montréal ethniquement différent et le Québec plus homogène à l'extérieur de la métropole.[46]

Au cours des années 1990, le Québec a dispersé un nombre important de sa part d'environ 2 000 réfugiés parrainés par le gouvernement, vers Chicoutimi, Trois-Rivières, Victoriaville, Joliette, Rimouski, Hull, Sherbrooke, Québec et Saint-Jérôme. C'était la première étape de la politique de régionalisation. Elle a amené le ministère du Québec à affecter des ressources aux régions et à établir un partenariat avec certains organismes des gouvernements régionaux pour accueillir et aider les immigrants. Cependant, comme ailleurs au Canada et dans d'autres pays, la dispersion des réfugiés connaît un succès mitigé. Beaucoup de réfugiés choisissent de vivre dans la métropole après s'être établis ailleurs au départ.

Le Québec a créé un fonds (le Fonds de développement de l'immigration en région) pour jeter les bases d'une meilleure réceptivité des immigrants dans les régions. Dans le milieu des années 1990, on a dépensé plus d'un million de dollars pour divers projets, incluant le recrutement d'immigrants vivant à Montréal pour les attirer dans les régions, avec des visites et des entrevues avec des employeurs.

Le ministère a décentralisé ses activités en établissant cinq directions régionales en dehors de Montréal : à Québec, dans les Cantons de l'est, en Montérégie (la région immédiatement au sud de Montréal), dans l'Outaouais et dans la région de Laval/ Laurentides/Lanaudière (pour le nord de Montréal). La principale tâche de ces directions régionales est de préparer les régions pour l'accueil d'un plus grand nombre d'immigrants.

En 1997, sept accords-cadres ont été conclus avec les régions administratives du centre du Québec. Ces accords de cinq ans énoncent des objectifs généraux concernant l'immigration et établissent un lien entre l'immigration et le plan de développement de la région concernée. Des accords spécifiques ont suivi précisant dans le détail le

---

[45] Récents immigrants dans la Région métropolitaine de Montréal (Toronto). Un portrait comparatif basé sur le recensement de 1996, CIC, mai 2000, Tableau 1.
[46] Québec, MCCI 1992 (selon Bolduc, page 18).

financement du recrutement d'immigrants et des services pour ces derniers (formation linguistique, aide pour la recherche d'emploi) ainsi que des structures de gestion conjointe. Dans certaines régions, le principal objectif est de faciliter l'adaptation socio-économique des immigrants; ailleurs, attirer des gens d'affaires immigrants est une priorité.

En bref, le Québec a mis en place un cadre organisationnel régional pour attirer des immigrants dans les régions autour de Montréal et de Québec. Les organismes gouvernementaux régionaux collaborent étroitement avec les directions régionales du ministère responsable de l'immigration. Les régions participent à la sélection des immigrants et elles peuvent en attirer en dehors de Montréal. L'affectation et la prestation d'aide à l'adaptation sont déléguées.

Au cours du processus d'immigration, des destinations éventuelles, à l'extérieur de Montréal, sont présentées aux immigrants et aussi après leur admission, s'ils ont choisi Montréal. L'accent est mis sur l'emploi et des efforts sont déployés pour jumeler les vrais besoins des régions et les caractéristiques des immigrants. Ces efforts visent les familles plutôt que les célibataires.

Les résultats des efforts considérables déployés à ce stade ne sont pas vraiment connus. Dans une étude récente, Jean Renaud suit l'établissement d'une cohorte de 286 familles d'immigrants admises en 1989. Plus de la moitié des familles s'étaient établies à Montréal et toutes, sauf deux dans les îles de Montréal et de Laval. Dix ans plus tard, de nombreuses familles vivent à l'extérieur de Montréal, mais seule une poignée d'entre elles ont quitté les îles et elles sont toujours très près. L'étude ne précise pas si certaines de ces familles avaient reçu des offres d'emploi à l'extérieur de Montréal.[47]

Le nouveau plan d'immigration de trois ans du gouvernement du Québec ne mentionne pas les résultats antérieurs concernant le lieu d'établissement. Le fait que les objectifs soient plus que deux fois supérieurs à ceux du plan précédent, indique que le gouvernement est confiant de pouvoir progresser à grands pas.[48] Plus tard, le gouvernement du Québec pourrait proposer de nouvelles mesures comme l'allégement des conditions d'admission ou des encouragements financiers afin d'atteindre les objectifs régionaux. Alors que le but semble clairement fixé, le moyen de l'atteindre continuera d'évoluer.

---

[47] Ce sont les seules données disponibles en dehors du recensement de 1996 qui n'est pas suffisamment récent pour refléter l'effet des nouvelles politiques.

[48] Dans une série récente d'articles dans *La Presse*, il était évoqué qu'il existait toujours certains obstacles à la véritable adaptation sociale des immigrants au Québec. Par exemple, selon des immigrants de Québec, beaucoup de résidents leur parlent en anglais, même lorsque l'immigrant leur parle en français; les immigrants considèrent qu'ils sont traités en touristes. Les immigrants trouvent qu'ils ont été bien accueillis dans la petite ville de Québec, mais cela ne va pas au-delà de communications superficielles avec les autres résidents et ils se sentent isolés. Un observateur note que le gouvernement, la presse et autres organismes de la petite ville de Québec sont très homogènes et qu'ils ne sont pas encore ouverts aux immigrants. *La Presse*, 3-5 mars 2001.

Le Manitoba : premier à la grille de départ avec le programme des candidats[49]

Le Manitoba s'efforce d'attirer un plus grand nombre de personnes.[50] Il a essayé de faire revenir les Manitobains des autres parties du pays et de l'étranger. Il a rapidement eu recours au programme des candidats d'une province et l'a suivi au maximum, acceptant 200 candidats et leur famille en 1998 et 500, en 1999 et 2000.

Les candidats sont des travailleurs qualifiés, recrutés pour combler des vacances dans la province.[51] Ces vacances n'étaient pas parmi les professions pour lesquelles l'offre est rare nationalement et elles ne pouvaient être comblées que par des immigrants, conformément aux conditions relatives au Manitoba que le programme des candidats permet. Beaucoup de candidats arrivent avec leur famille.

La province espère recevoir un plus grand nombre d'immigrants dans les années à venir dans le cadre de la catégorie de parents et elle vise à attirer un plus grand nombre de réfugiés parrainés par le gouvernement et par le secteur privé. La province a un objectif de croissance pour sa population qu'elle cherche à atteindre en satisfaisant aux besoins actuels du marché du travail. L'Accord Canada-Manitoba en matière d'immigration établit comme objectif, une part du nombre de nouveaux immigrants égale à la part de la population nationale dans la province, soit 3,8 %. En 2000, la province a accueilli 4 584 immigrants, 2 % du total canadien. Parmi ceux-ci, 1 088 étaient des candidats de la province et leur famille immédiate.

La province fait participer trois communautés à son processus d'immigration : Steinbach (9 000 habitants), Winkler (8 000 habitants) et Arborg (1 000 habitants). Chacune de ces villes possède une industrie avec une demande de main-d'œuvre qui ne peut être satisfaite localement. Les collectivités ont leurs propres recruteurs qui trouvent des candidats dans le cadre du programme provincial. En 2000, Steinbach a accueilli 186 immigrants, Winkler 214 et Arborg 39. Ces chiffres sont particulièrement élevés pour des collectivités de cette taille. En comparaison, Winnipeg a attiré 538 candidats provinciaux, mais a aussi eu la part du lion des autres immigrants.

---

[49] La présente section est basée sur une présentation de Deborah Barkman, experte-conseil principale en politiques auprès du ministère du Travail et de l'Immigration du Manitoba et sur une entrevue téléphonique. L'objet de cette section est de fournir de l'information sur l'approche du Manitoba et non une évaluation critique.

[50] Au cours des années 1990, le Manitoba a perdu près de 2 000 personnes chaque année à cause de la migration. Le Manitoba a attiré entre 3 000 et 5 000 immigrants chaque année. Plus d'un millier de Manitobains ont émigré du Canada chaque année et le solde de la migration interprovinciale était négatif, entre 3 000 et 7 000 personnes par année. Alors que l'augmentation naturelle est passée de 8 000 à 4 000 au cours de la décennie, la population de la province est demeurée en fait plutôt stable, avec une augmentation inférieure à 5 000 personnes par année.

[51] Aucun entrepreneur n'a encore immigré en vertu du programme provincial, bien qu'ils puissent être candidats et qu'on procède à leur recrutement.

Le Manitoba a également recruté des infirmiers et infirmières des Philippines dans le cadre du programme des candidats d'une province, tel que décrit à la section 2. La province recrute également activement d'autres immigrants et envoie de façon régulière des missions à l'étranger. Une mission est prête à se rendre en Argentine.

Naturellement, la province est consciente du taux élevé de migration secondaire en général et du taux très élevé pour les réfugiés. En jumelant des immigrants qualifiés à des emplois, la province satisfait à la première exigence d'une adaptation réussie au Manitoba. Il semblerait qu'une grande majorité des immigrants dans les trois collectivités y soient encore.

7. Comportement des Canadiens et concentration des immigrants

Même si les conditions économiques et la présence d'une communauté ethnique sont des facteurs importants pour les nouveaux immigrants, les comportements peuvent également influencer l'adaptation des immigrants à la société canadienne. Plusieurs éléments de ce comportement tant de la part des immigrants que des non-immigrants peuvent influencer le succès d'une politique d'immigration. Parmi ces éléments, il y a les opinions, les attentes, les espérances et les appréhensions, tous pouvant être contrecarrés par les forces économiques qui, ensemble, peuvent défaire les objectifs des politiques. Dans cette section, nous nous posons la question : « Une dispersion plus grande des immigrants peut-elle créer plus de friction entre les immigrants et les autres Canadiens ou bien la réduire? Les différentes parties du Canada sont-elles également réceptives envers les immigrants? »

Le comportement collectif à l'égard de l'immigration a fait l'objet d'études répétées. Douglas Palmer s'est penché sur les enquêtes effectuées au cours des deux dernières décennies dans une perspective régionale et a constaté qu'il existait [TRADUCTION] « ...des différences marquées entre les différentes régions du pays en matière de comportement et de perception concernant l'immigration... [Palmer 1998, p. v.] ».

Palmer définit comme régions la zone métropolitaine de chaque province (agglomérations urbaines de plus de 100 000 habitants) et sa contrepartie non métropolitaine, ainsi que Toronto, Montréal et Vancouver. En général, les zones non métropolitaines manifestent le soutien le plus faible à l'égard de l'immigration, si l'on se fie au soutien accordé au niveau d'immigration et à la perception de l'influence négative de l'immigration sur l'emploi et aux effets positifs sur la culture. Les régions métropolitaines montrent un soutien équivalent à celui manifesté dans les trois grandes villes (Palmer 1998, tableaux 2 et 4).

Cependant, il existe des différences notables entre les provinces. Par exemple, entre 1996 et 1998, le soutien en faveur des niveaux d'immigration était supérieur à la moyenne nationale dans les régions métropolitaines de toutes les provinces sauf l'Ontario et la Colombie-Britannique et le plus élevé dans les provinces atlantiques et le Manitoba. Les régions non métropolitaines du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et du Manitoba étaient également favorables au niveau d'immigration [Palmer 1998, tableau 2].

Palmer démontre que le comportement à l'égard de l'immigration est généralement plus fortement lié à la perception de l'effet de l'immigration sur le chômage qu'à celle de l'effet sur la culture. Il montre également que les résultats de l'enquête variaient considérablement avec le temps, d'une façon qui correspond de près au taux de chômage. Plus le taux de chômage est élevé, plus la population a des chances de voir une influence négative de l'immigration sur les emplois, d'où une érosion du soutien en faveur de l'immigration. Au cours de la première moitié des années 1990, le soutien en faveur du

niveau d'immigration a baissé de façon significative dans les quatre plus grandes provinces [Palmer 1998, tableau 5].

Le comportement varie également avec le temps en réaction à la taille de l'afflux. Par exemple, Vancouver est devenue moins accueillante envers les immigrants au cours des années 1990, non en raison de la perception du public de l'influence négative de l'immigration sur le chômage, mais en raison de l'arrivée d'un nombre très élevé de nouveaux immigrants.[52] De plus, Palmer avance que le comportement est influencé par des événements comme le conflit ethnique que rapporte la presse.

Les enquêtes examinées par Palmer donnent de l'information sur le comportement envers l'immigration en général et elles ne se penchent pas directement sur la réaction des répondants à l'égard de la situation locale. En particulier, elles ne demandent pas aux répondants s'ils approuvent le nombre d'immigrants venant vivre dans leur communauté. Beaucoup d'habitants des zones métropolitaines ont des contacts directs avec des immigrants et une idée de l'influence sur leur communauté à partir de ce qu'ils voient et entendent. Bien sûr, tel qu'indiqué ci-dessous, Palmer établit un lien entre les conditions locales et le comportement à l'égard de l'immigration. Plus de 40 % des Canadiens vivant en-dehors des plus grands centres urbains ont moins de chances de vivre une expérience directe significative avec des immigrants. Leurs réponses reflètent probablement leur perception de ce qui se passe ailleurs, dans les plus grandes villes, et non ce qui les affecte et affecte directement leur communauté.

Les enquêtes effectuées par Environics de 1989 à 1996 montrent qu'un faible pourcentage de la population s'oppose à l'immigration de personnes de couleur. De 1991 à 1996, le pourcentage de la population contre l'immigration de minorités visibles était le plus élevé, 14 % à Toronto où l'incidence est très forte et au Québec non métropolitain où elles sont virtuellement inexistantes. L'opposition à l'immigration de personnes de couleur était également supérieure à la moyenne à Terre-Neuve, en dehors de St John's, et en Nouvelle-Écosse, y compris Halifax. Cette opposition était particulièrement faible à Vancouver ainsi que dans le reste de la province de la Colombie-Britannique. [Palmer 1998, tableau 4]

Les Néo-Brunswickois, incluant ceux vivant en dehors de la partie métropolitaine de la province, sont plutôt bien disposés à l'égard de l'immigration [Palmer 1998]. Malgré tout, Rosemary Clews a récemment établi que le racisme rural au Nouveau-Brunswick posait un problème aux immigrants et à leurs enfants [Clews]. Bien que son exposé de l'expérience des immigrants soit suggestif, elle ne tente aucunement de montrer que le racisme dans les zones rurales est un problème plus sérieux que dans les villes. Elle fait également remarquer que l'absence de connaissance des immigrants était un facteur au

[52] Un afflux important représente un changement majeur dans un court laps de temps, auquel nombre de personnes tendent à s'opposer. Dans le cas de Vancouver au début des années 1990, on entend parler des objections à la forte demande de logement exacerbée par les nombreux immigrants aisés venant d'Asie et de son effet sur le prix de l'immobilier. Naturellement, tous les propriétaires de maisons ne s'en plaignaient pas.

Nouveau-Brunswick rural, plus particulièrement, mais non uniquement, en ce qui concerne la profession médicale.

Une étude récente des expériences d'établissement de réfugiés en Alberta présente les profils de sept communautés où des réfugiés se sont établis en premier lieu à Calgary et Edmonton, Red Deer, Lethbridge et Medicine Hat, Grande Prairie et Fort McMurray. L'ouverture envers l'immigration avec la diversité qu'elle apporte semble supérieure dans les cinq plus petites villes qu'à Edmonton et Calgary, où deux fois plus de personnes ont indiqué que trop d'immigrants arrivaient dans la ville (environ 30 % des répondants à Edmonton et Calgary) et qu'ils constituaient une menace au mode de vie de la ville (environ 25 %) (tableau 7.1). En ce qui concerne le comportement envers l'immigration en général, l'étude constante qu'il n'y a aucune différence significative entre les sept villes de l'Alberta.[53]

Il est intéressant de noter que, en 1991, le Conseil économique constate un soutien en faveur de l'hypothèse de « contact » qui préconise que le contact entre différents groupes ethniques mène à un comportement positif entre les groupes. [Conseil économique du Canada]. Le Conseil rejetait l'idée qu'il y aurait un plus grand nombre de réfugiés là où les immigrants membres de minorités visibles sont plus nombreux. Depuis lors, et non à petite échelle en raison des niveaux élevés constants d'immigration, ces notions sont nécessaires pour expliquer la répartition du comportement à travers le Canada. En général, dans chaque partie du pays, il semble qu'il ait eu un contact suffisant pour la grande majorité de la population pour accepter et soutenir l'immigration venant du monde entier. Cependant, dans les grands centres métropolitains, la résistance s'accroît à cause du grand nombre d'immigrants qui y vivent et de l'absence de croissance de l'emploi pendant une grande partie des années 1990.[54]

---

[53] À simple titre d'information, l'auteur ajoute que, selon ce qu'il a appris de nombreuses personnes au Canada mais surtout en Europe, la résistance face à l'immigration concerne le plus souvent le nombre de personnes nées à l'étranger et l'influence éventuelle sur le mode de vie du pays. En particulier, la possibilité pour les Européens de devenir minoritaires déclenche des craintes dans l'esprit de beaucoup et il n'est pas rare pour les personnes d'exagérer le nombre de non-Européens parmi eux.

[54] Certes, la bienséance politique est devenue si envahissante que ceux qui doutent de la sagesse de la politique d'immigration du pays, hésitent à l'affirmer, même dans une enquête qui garantit l'anonymat.

Tableau 7.1 : Comportement des Albertains envers les immigrants de leur ville

Ville	Pourcentage des répondants en faveur ou très en faveur de la déclaration « Je pense que trop d'immigrants arrivent dans la ville »	« Je m'inquiète de voir le mode de vie de la ville menacé par des niveaux élevés d'immigrants »
Edmonton	28	23
Calgary	31	28
Lethbridge	17	8
Red Deer	13	12
Medicine Hat	14	16
Grande Prairie	15	7
Fort McMurray	16	12

Tiré de : Prairie Centre [1999] tableau 4.22.

Cette brève étude est loin d'être complète, elle suggère cependant que le Canada urbain et plus particulièrement les plus petites villes, sont prêtes à recevoir un plus grand nombre d'immigrants. Dans la mesure où l'opposition dans les centres plus petits provient toujours de l'absence de familiarité avec l'immigration, une plus grande dispersion des immigrants, si elle n'est pas trop précipitée, pourrait réduire la résistance à l'égard de l'immigration dans son ensemble en réduisant la résistance dans les régions métropolitaines et en accroissant le soutien dans les villes plus petites. Il est intéressant de noter que l'étude de l'Alberta suggère que les plus petites régions urbaines pourraient être plus réceptives à l'égard des immigrants que le comportement général des résidents envers l'immigration le suggère. La dispersion vers les zones rurales pourrait se révéler plus problématique.[55]

C'est encourageant. Il n'y a aucune raison de croire que les immigrants affluent dans les centres métropolitains parce qu'ils ne sont pas les bienvenus ailleurs au Canada. Nous constatons également que le comportement à l'égard des immigrants n'est pas immuable, mais qu'il peut changer dans le temps selon les effets perçus de l'immigration. Le comportement peut être favorablement influencé par des expériences positives.

[55] Selon les affirmations de Clews. Comme autre exemple, on doit considérer l'opinion des leaders des communautés du Manitoba rural consultés en 1994 [Lam et al]. Alors que les leaders se prononçaient largement en faveur de l'immigration dans leurs collectivités, beaucoup insistaient sur la compatibilité et exprimaient leur préférence pour des Européens.

8. Conclusion : stratégies et moyens d'action pour la dispersion des immigrants

Le présent document porte sur une recherche des faits et des idées pouvant permettre l'élaboration de politiques efficaces visant une répartition mieux équilibrée des immigrants à travers le Canada. L'intérêt à l'égard du choix d'établissement des immigrants a plusieurs sources : les contraintes relatives à la capacité d'absorption des plus grandes villes du pays; l'intérêt, dans différentes parties du pays, de bénéficier des avantages de l'immigration; le vœu de réduire les différences socio-culturelles entre l'agglomération montréalaise et les autres régions de la province, et la croissance de la population en tant qu'objectif de la politique, notamment au Manitoba. Le document n'analyse pas ces éléments de préoccupation, mais il recherche quel peut être le cadre analytique, comment les personnes qualifiées sont attirées vers des régions où il y a pénurie pour leurs services, où les immigrants s'établissent et pourquoi ils déménagent, comment les autres pays font face à l'établissement des réfugiés et que pensent les Canadiens des différentes parties du pays de l'immigration et des immigrants. Dans cette conclusion, ces différentes approches sont évoquées sans soulever des questions sur la politique dans son ensemble.

La conclusion principale est qu'il n'est pas facile d'influencer la décision des immigrants quant à leur lieu d'établissement au Canada. Beaucoup de nouveaux immigrants manifestent une forte préférence pour une destination particulière. Au cours des premières années suivant leur arrivée, ils tendent à déménager très vite, essentiellement vers les grands centres ayant une importante population d'immigrants. Des immigrants s'établissent de façon permanente dans une région et la population de celle-ci augmente à condition que l'économie régionale se développe et crée plus d'emplois.

La structure : développement économique régional

Les provinces, les régions et les villes devront réussir leur développement économique si elles veulent attirer et garder les immigrants. L'emploi est une préoccupation vitale pour la grande majorité des immigrants. Comme on ne peut s'attendre à ce qu'un afflux d'immigrants crée en soi un nombre suffisant d'emplois pour les nouveaux arrivants, il provoque un départ de personnes, à moins qu'il y ait croissance de l'emploi pour d'autres motifs. Les nouveaux immigrants eux-mêmes ont plus de chances de déménager vers d'autres parties du pays où les possibilités d'emploi sont plus grandes.

À long terme, l'offre crée sa propre demande. Si la population du Canada augmente, que ce soit naturellement ou par l'immigration, il y aura à la longue une croissance de l'économie. Cependant, cette croissance économique ne se produit pas nécessairement quand et là où on pourrait le souhaiter. Bien que des ressources humaines de grande qualité soient une condition *sine qua non* de la croissance économique, leur seule présence ne la garantit pas. Tout au long de l'histoire du Canada, le pays a connu la croissance parce que les personnes ont déménagé vers des régions offrant des

perspectives d'avenir. C'est toujours vrai aujourd'hui, même si la croissance économique n'est plus aussi dépendante des ressources naturelles qu'autrefois.

Quelles parties du Canada?

Aujourd'hui, la croissance économique se produit essentiellement dans les villes. Les plus grandes villes sont en mesure d'avoir une croissance autogénérée; les petites villes dépendent généralement plus souvent des caprices de quelques marchés extérieurs pour leur croissance. Ainsi, les choix les plus prometteurs de destinations autres que Toronto, Vancouver et Montréal pour les nouveaux immigrants sont les villes de « deuxième importance » les plus grandes : Calgary et Edmonton, Winnipeg et Québec et les régions métropolitaines du sud de l'Ontario. D'autres régions métropolitaines canadiennes plus petites peuvent également être mieux en mesure d'accueillir un plus grand nombre d'immigrants, sans doute plus facilement que les petites villes et les zones rurales du Canada.

Cela ne veut pas dire que la taille et la densité de la population soient de la plus haute importance. Récemment, le Manitoba a démontré que les petites provinces et les petites villes peuvent attirer des immigrants lorsqu'il y a des débouchés en matière d'emploi. Le programme de candidats d'une province est une étape permettant une plus grande dispersion des immigrants, alors que les provinces visent à jumeler des immigrants qualifiés à des débouchés en matière d'emploi et, grâce à la participation d'organismes locaux, dans des villes plus petites.

Idéalement, les nouveaux immigrants devraient aller là où il y a des emplois adéquats pour eux. En pratique, c'est difficile à réaliser et c'est pourquoi un classement des destinations est proposé. L'objet est d'en faire une règle générale dans le but de produire de meilleurs résultats, de la même façon que le maintien de l'arrivée régulière d'immigrants au Canada est préconisé à titre de règle, étant donné la grande difficulté de calquer le niveau d'immigration sur les besoins du marché du travail.

Une plus grande dispersion semble également possible à l'intérieur des régions métropolitaines. Certaines parties des régions centrales du Québec vers lesquelles la province veut attirer un plus grand nombre d'immigrants se trouvent dans la région de Montréal.

Quels immigrants?

Les emplois sont le facteur fondamental dans le choix du lieu d'établissement des travailleurs qualifiés. Un travailleur qualifié peut avoir un emploi particulier qui l'attend lors de son admission au Canada. En général, ceux qui n'en ont pas préfèrent aller dans des endroits où le marché du travail offre un éventail de possibilités. Ces immigrants ont plus de chances d'être influencés par la hiérarchie urbaine mentionnée plus tôt. Les travailleurs qualifiés peuvent choisir des villes de deuxième importance lorsqu'ils reçoivent de l'information sur celles-ci, mais, sans contrat de travail, ils sont moins susceptibles de s'établir dans des endroits plus petits.

Les réfugiés sont plus facilement influencés dans leur choix de destination, mais ils ne manifestent que peu d'attachement pour les endroits où ils se sont établis après leur admission. Les réfugiés parrainés par le gouvernement ne doivent pas être ignorés comme candidats à la dispersion. Les réfugiés sont plus également répartis à travers le Canada que les autres immigrants en dépit de leur grande mobilité après leur arrivée et de leur attirance pour les grands centres. On peut sans doute faire plus lors du processus d'établissement pour favoriser la dispersion géographique. La clé d'une dispersion durable est de donner aux réfugiés de bonnes raisons de rester, dès leur arrivée à leur destination initiale.

La catégorie des gens d'affaires a peu de chances d'être un moyen d'action important pour réaliser une répartition différente des immigrants à travers le pays. L'idée n'est pas pour les provinces de ne pas essayer d'attirer des entrepreneurs immigrants, mais le nombre est simplement limité. Par ailleurs, une province qui respecte la méthode en vigueur peut sans doute réaliser que les entrepreneurs ne développent que peu d'attachement pour la province elle-même, sinon aucun.

Les investisseurs immigrants sont fortement concentrés à Vancouver et à Toronto. Nous en savons peu sur ce qui motive leur choix d'établissement au Canada. La catégorie des parents, finalement, n'est pas une bonne candidate pour devenir le fer de lance d'une plus grande dispersion, car les membres de la famille viennent en général rejoindre ceux qui sont arrivés avant.

Les jeunes sans attaches semblent déménager très rapidement vers les grandes villes, mais les familles peuvent être plus susceptibles de considérer diverses destinations. Changer le brassage des immigrants par pays source affectera également le lieu où les immigrants s'établissent. Cependant, les immigrants de tous les principaux pays sources montrent des tendances similaires quant au choix d'établissement, c'est-à-dire qu'ils se concentrent dans les plus grandes villes.

Finalement, les régions qui souhaitent accroître leur population ou, à défaut, endiguer son déclin doivent considérer un éventail d'options, non simplement l'immigration. Ces régions peuvent trouver qu'il est plus facile de garder la population existante. Les enfants d'une région peuvent souhaiter revenir au pays après être allés au collège ou à l'université ou après avoir passé une partie de leur vie active ailleurs. Les personnes d'origine canadienne connaissent généralement mieux que les nouveaux immigrants les parties du pays où elles n'ont pas vécu et elles s'adaptent plus facilement après avoir déménagé.

Regroupement

Alors que les immigrants migrent essentiellement à la recherche d'un emploi, les communautés de personnes d'un même pays exercent une forte attirance pour la plupart des immigrants. Les chances de les garder plus longtemps sont améliorées si l'origine des nouveaux arrivants correspond à celle de la communauté en place. Il y a des immigrants partout au Canada, et la plupart des villes, quelle que soit leur taille, ont une population

d'immigrants avec un mélange varié d'origines. Par conséquent, il existe une communauté sur laquelle bâtir où qu'on aille, petite comme c'est souvent le cas un peu partout.

Grouper les arrivées d'immigrants par destination et par pays source peut aider à établir la masse critique nécessaire à un taux plus élevé de maintien dans les centres plus petits, à condition toujours qu'il y ait des emplois. L'expérience du regroupement des réfugiés en Grande-Bretagne et la tendance des immigrants de se concentrer en grands groupes donnent à penser qu'un tel moyen d'action peut réussir.

Une plus grande concentration d'immigrants par pays d'origine et le moment de l'arrivée peuvent également faciliter la prestation de services comme la formation linguistique, l'aide au placement, les services de validation des titres de compétences, les services d'interprétation en matière de santé et les services aux réfugiés en matière de traumatisme. Cela peut améliorer sans doute la qualité du lieu aux yeux des nouveaux arrivants et donner aux immigrants des motifs de ne pas partir vers les plus grands centres, ce qui est crucial. Lorsque des immigrants restent dans un lieu pendant quelques années, ils tendent à s'y enraciner au point où leur tendance à quitter n'est pas plus forte que celle des personnes qui sont nées et qui ont grandi dans la région.

En principe, le regroupement semble réalisable dans le cas des réfugiés parrainés par le gouvernement et il peut également être possible avec d'autres immigrants, par exemple grâce aux programmes de candidats d'une province. Une analyse plus détaillée est nécessaire pour établir à quelle échelle cela peut raisonnablement se faire, comment le processus d'établissement des réfugiés doit être modifié et quelles méthodes doit-on adopter avec les immigrants autres que les réfugiés.

Même si le regroupement améliore les relations entre les personnes d'un même pays ou d'une même région, il peut par ailleurs influer sur l'acquisition des compétences linguistiques et réduire les relations avec d'autres Canadiens. Ces conséquences éventuelles peuvent constituer certains obstacles à la méthode du regroupement. Cependant, la politique vise à éloigner les personnes des plus grands centres réunissant de très grandes communautés du même pays source où les immigrants nouvellement arrivés sont encore moins susceptibles de rencontrer d'autres Canadiens.

Moyens d'action

Le recours à des encouragements financiers n'a qu'une portée restreinte sur les choix d'établissement. En principe, des stimulants financiers peuvent être utilisés comme instrument de politique démographique, à preuve, la prime à la naissance, et pour attirer des ressources humaines spécialisées dans les régions où il y a pénurie, par exemple ce que les provinces offrent aux médecins. Cependant, il serait discriminatoire de fournir des encouragements financiers aux immigrants pour leur établissement et non aux Canadiens et aux immigrants arrivés plus tôt. Faire grâce des droits pour les services d'immigration aux immigrants qui acceptent d'exercer pendant un certain temps leur profession ou métier en un lieu désigné peut être une option. Les contrats imposant à des personnes un certain nombre d'années de service (en des lieux déterminés par les autorités militaires)

suivant une formation sont communs dans les forces armées. Ailleurs, cependant, de tels contrats ne sont pas courants, l'industrie ne semble pas y recourir.

Les exigences relatives à l'admission pourraient être réduites pour les immigrants indépendants qui envisagent de s'établir dans des régions désignées. Cependant, la qualité des immigrants tombera si les exigences en matière de compétences sont réduites, et, par ailleurs, si les immigrants quittaient les régions désignées après leur arrivée, la réduction des critères ne pourrait être justifiée. L'élément intéressant dans la méthode australienne de réduction des exigences relatives à l'admission est le fait que le parrainage d'employeurs et de parents donne une certaine garantie de liens avec les régions désignées.

La tâche visant la poursuite de la dispersion géographique avec les outils de la politique d'immigration établis depuis longtemps est considérable : informer les demandeurs, sélectionner les immigrants, choisir la destination des réfugiés, répartir les services de soutien. Le programme de candidats d'une province peut engendrer une plus grande dispersion. Il permet aux provinces qui veulent recevoir un plus grand nombre d'immigrants de les attirer directement, et les provinces peuvent faire participer les régions et les villes au processus.

Bibliographie

Abu-Laban, Baha et al: *The Settlement Experiences of Refugees in Alberta.* Une étude préparée pour Citoyenneté et Immigration Canada, volumes 1, 2 et 3, 1999.

Agence de promotion économique du Canada atlantique : *Rapport quinquennal présenté au Parlement, 1993-1998.*

Agence de promotion économique du Canada atlantique : *Atlantic Canada Pursues Economic Immigrants.* Bulletin d'information, mai 2000.

Berton, Pierre. *The Promised Land. Settling the Canadian West 1896-1914*, 1984.

Bolduc, Marie-Claude. *La déconcentration de l'immigration : à la rescousse des régions?* Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en géographie, Université du Québec à Montréal, avril 2000.

Bourne, L.S. et Mark Flowers. *Changing urban places : mobility, migration and immigration in Canada.* Research Paper 196, Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto, 1999 (sommaire).

Bourne, Larry S. *Migration, immigration and social sustainability : The recent Toronto experience in comparative context.* Toronto, 2000 (sommaire).

Brenner, Reuven. *Labyrinths of Prosperity - Economic Follies, Democratic Remedies.* University of Michigan Press, 1994.

Brown, A.J. et E.M. Burrows : *Regional Economic Problems. Comparative Experiences of some Market Economies*, 1977.

Service canadien de l'information rurale. Recrutement de médecins en milieu rural. http://www.agr.ca/cris/recruit/recruit2_f.html en janvier 2001.

Citoyenneté et Immigration Canada

- [1997] *La ministre Robillard annonce le nouveau programme d'immigration des investisseurs.* Communiqué 97-17.
- [1998] *La Banque de données longitudinales sur les immigrants (BDIM), 1980 à 1995.*
- [2000A] *L'immigration au Canada pour les gens d'affaires.*
- [2000B] *Les déplacements interprovinciaux des immigrants.* Collection *Profils tirés de la BDIM*, janvier 2000.
- [2000C] *SDIODE (Système de données sur les immigrants ayant obtenu le droit d'établissement)*, classifications spéciales.

Clews, Rosemary. « Diversity, immigration and rural communities: New Brunswick – a case study », document présenté à la 5e conférence internationale Metropolis, Vancouver, 2000.

Conseil économique du Canada. *Le nouveau visage du Canada : incidence économique et sociale de l'immigration*, un rapport de synthèse du Conseil économique du Canada, 1991.

Department of Immigration and Multicultural Affairs, Government of Australia. *Population Flows: Immigration Aspects 2000 Edition.*

Desbarats, Jacqueline. Indochinese Resettlement in the United States. *Annals of the Association of American Geographers*, 75(4), 1985, 522-538.

Développement des ressources humaines Canada. La mobilité interprovinciale au Canada, Bulletin, volume 5, n° 1, 1997.

Devlin, Russ. « Techniques for Analysing the Determinants of Economic Health in Regional Economies », University of Minnesota, 1995. Disponible à : http ://members.aol.com/russdevlin/planb.htm.

Diversification de l'économie de l'ouest : site Web.

Eberts, Edmond. Arvida and Kitimat – The Story of Two Industrial Community Development Properties. *Canadian Labour* 3, No. 1, January 1958.

Emploi et Immigration Canada [1990]. *Évaluation du programme d'immigration des gens d'affaires, catégories des entrepreneurs et des travailleurs autonomes.* Ottawa, Emploi et Immigration Canada, avril 1990.

Finnie, Ross. *Interprovincial Mobility, 1981-95: A Longitudinal Analysis*, 1999.

Études financières (4 documents) dans : Le débat sur l'immigration, 1997.

Gingrich, Paul. *Refugee Settlement and Integration in Regina*, présenté à l'Assemblée annuelle de la Société canadienne de démographie, 1996 (sommaire).

Gouvernement du Manitoba. Communiqué. *Le Manitoba va former et garder un plus grand nombre de médecins*, 14 décembre 2000.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick. *Nouveau-Brunswick, province conviviale pour les médecins : approche globale au recrutement et maintien des ressources médicales.* Disponible à : http://www.gov.nb.ca/0053/fr/medecins.htm en janvier 2001.

Gouvernement du Québec. Planification triennale de l'immigration 2001-2003 - Faits saillants; la régionalisation de l'immigration; Bilan de l'exercice triennal 1998-2000;

Immigration au Québec de 1995-2003. Disponible à :
http ://www.immq.gouv.qc.ca/francais/ en mars 2001.

Gouvernement de la Colombie-Britannique.
- [2000] Northern and Isolated Allowance (NIA) Program. Eligibility Criteria Effective April 1, 2000.
- [2001A] BC's Health Action Plan – Nursing. http ://www.bchealthactionorg/nurses.html en janvier 2001.
- [2001B] Ministry of Multiculturalism and Immigration. *Provincial Nominee Program*. http ://www.gov.bc.ca/mi/key/pnp.htm en janvier 2001.

Gouvernement de la Nouvelle-Écosse. Incentives for General Practitioners in Underserviced Areas. http ://www.gov.ns.ca/health/physicians/benefits.htm en janvier 2001.

Health Match BC – Recruiting Physicians and Nurses to B.C.
http ://www.healthmatchbc.org/

Higgins, Benjamin et Donald J. Savoie [1997]. *Regional Development Theories & Their Application*,Transaction Publishers, New Jersey, 1997.

Himelfarb, Alex. *Caractéristiques sociales des villes canadiennes bâties autour d'une seule entreprise industrielle : une recherche scientifique*, Étude n° 30, Commission royale d'enquête sur les groupements de sociétés, 1976.

Kim, J.E. [1998]. *Korean Business Immigrants in the Greater Toronto Area – Immigrant Entrepreneur Study*, rapport préparé pour le Korean Business Advisory Group, décembre 1998.

Kotkin, Joel. *Tribes. How Race, Religion and Identity Determine Success in the New Global Economy*, Random House, New York, 1992.

Krahn, Harvey, et al. Educated and Underemployed: Refugee Integration into the Canadian Labour Market. *Journal of International Migration and Integration = Revue de l'intégration et de la migration internationale*, vol. 1, n° 1, hiver 2000, p. 59-84.

Lam, Y.L., C. Emdad Haque et Carol West. *Economic Development and Immigrant Employment Opportunities in Rural Manitoba*, The Rural Development Institute, Brandon University, 1994.

Levitt, Cheryl. Stop taking away the doctors, The Globe and Mail, 16 février 2001.

Ley, David [2000]. *Seeking Homo Economicus : The Strange Story of Canada's Business Immigration Program*, document de travail n° 00-02, Vancouver Centre of Excellence, Research on Immigration and Integration in the Metropolis, mai 2000.

Lin, Zhengxi. *Canadiens nés à l'étranger et Canadiens de naissance : une comparaison de la mobilité interprovinciale de leur main-d'œuvre*, document présenté à : Conférence sur l'immigration, l'emploi et l'économie, Richmond (C.-B.), octobre 1997.

Markusen, Ann, Yong Sook Lee et Sean DiGiovanna, éd. *Second Tier Cities. Rapid Growth beyond the Metropolis*, 1999.

Martin, Anne. « Thoughts on the Regionalization of Immigration based on Collaborative Experiences between the Montréal Region and Other Regions in Quebec », document présenté à la 5e conférence internationale Metropolis, Vancouver, 2000.

Martin, Ron et Peter Sunley: Paul Krugman's Geographical Economics and Its Implications for Regional Development Theory : A Critical Assessment. *Economic Geography*, vol. 72, n° 3, juillet 1996, p. 259-292.

Metropolitan Halifax Chamber of Commerce. *Discussion Paper on Immigration to Nova Scotia*, 2000.

Moore, Eric G. et Mark W. Rosenberg. « Modelling Migration flows of Immigrant Groups in Canada », Environment and Planning A, vol. 27, p. 699-714, 1995.

Moore, Eric G., Brian K. Ray et Mark W. Rosenberg. *Redistribution of Immigrant Groups in Canada*, rapport préparé pour le développement de politiques et de programmes – Immigration, Emploi et Immigration Canada, 1989.

Moore, Eric G., Brian K. Ray et Mark W. Rosenberg: *La répartition ultérieure des immigrants au Canada*, document de travail démographique n° 12, Emploi et Immigration Canada, 1990.

Morton, Desmond. *A Short History of Canada*, 1983.

The Northern Miner (hebdomadaire), numéros récents (annonces pour les ingénieurs)

Palmer, Douglas L.
- [1998] *Analyse régionale détaillée de la façon dont l'immigration est perçue au Canada.* Politique, planification et recherche stratégiques, Citoyenneté et Immigration Canada, juin 1998.
- [1999] *Attitudes et perceptions des Canadiens concernant l'immigration : liens avec le taux d'immigration régional par habitant et d'autres facteurs contextuels.* Politique, planification et recherche stratégiques, Citoyenneté et Immigration Canada, août 1999.

Policy Options = Options politiques. Décembre 2000 : Trois points de vue sur l'avenir du Canada atlantique : entrevues avec Elizabeth Beale, Brian Crowley et Wade Locke.

Prairie Centre of Excellence for Research on Immigration and Integration and Population Research Laboratory [1999]. The Settlement Experiences of Refugees in Alberta. Une étude préparée pour Citoyenneté et Immigration Canada, vol. 1, 2 et 3.

La Presse : « Régions cherchent immigrants », et autres articles de Rima Elkouri, 3, 4, et 5 mars 2001.

Procès-verbal, atelier sur le développement d'une politique régionale d'immigration, 4e conférence nationale Metropolis, Toronto, mars 2000, non publié, Citoyenneté et Immigration Canada, 2000.

Province of Manitoba / Manitoba Health / Nurses Recruitment and Retention Fund, at http ://www.gov.mb.ca/health/nurses/index.html, en janvier 2001.

Registered Nurses Association of British Columbia. *Assess and Intervene.* Report to the Minister of Health on the recruitment and retention of registered nurses and registered psychiatric nurses in Colombie-Britannique, 1999.

Renaud, Jean, chercheur principal et al. *Ils sont maintenant d'ici. Les dix premières années au Québec des immigrants admis en 1989*, Les Publications du Québec, Études, recherches et statistiques Numéro 4, MRCI, 2001.

Robert, Jacques et Yvan Turcotte. Présentations à l'atelier « Développement d'une politique régionale d'immigration » à la 4e conférence internationale Metropolis, Toronto, mars 2000 (tel que rapporté dans le procès-verbal des ateliers préparé par Citoyenneté et Immigration Canada).

Robinson, Vaughn and Caroline Coleman. Lessons learned? A Critical Review of the Government Program to Resettle Bosnian Quota Refugees in the United Kingdom. International Migration Review, 2000, p. 1217-1244.

Service canadien de l'information rurale. Recrutement de médecins en milieu rural. http://www.agr.ca/cris/recruit/recruit2_f.html, en janvier 2001.

Shearmur, Richard. Quebec signs on to The New Barbarian Manifesto. *Policy Options = Options politiques.* Décembre 2000.

Simard, Miriam. La politique québécoise de régionalisation de l'immigration : enjeux et paradoxes. *Recherches sociographiques*, 37(3), p. 439-469, 609 (sommaire).

Statistique Canada.

- [1998] *Fichier des particuliers (produits de données : fichiers de microdonnées à grande diffusion : Recensement de la population de 1996).* N° 95M0010CB au catalogue.
- [2000] *Recensement 1996, classifications spéciales.*

Waslander, Bert. *First Contact: The Falling Earnings of New Immigrants to Canada*, document non publié.

Wright, Richard A., Mark Ellis et Michael Rebel. The Linkage between Immigration and Internal Migration in Large Metropolitan Areas in the United States. *Economic Geography*, vol. 73, n° 2, april 1997, p. 234-254.

Annexe : une tranche de promotion rurale

Un document de 1994 de l'Institut de développement rural de l'université de Brandon au Manitoba exposait la cause de la stimulation de l'immigration vers le Canada rural [Y.L. Lam et al] :

... la tendance générale de l'exode rural ne peut être dissimulée. Laissées seules, de moins en moins de communautés survivront dans les années à venir. D'un point de vue économique, le Manitoba rural demeure relativement non développé et sous-développé. Ce n'est pas l'absence de matières premières ou de ressources humaines, mais il existe quelques défis dans l'infrastructure socio-industrielle dans ces régions pour un plus grand développement. Il n'existe pas non plus de preuve d'une absence d'initiatives et de planification de la part des dirigeants communautaires pour essayer de stimuler la croissance dans leurs régions. Laissées dans la situation actuelle, cependant, de nombreuses possibilités commerciales et industrielles demeurent inachevées...

Le recrutement et l'établissement de nouveaux immigrants dans les communautés rurales du Manitoba donnent un élan vraiment nécessaire à la revitalisation de l'économie rurale. Un tel élan doit être considéré comme étant à la fois traditionnel et nouveau. Le développement historique du Canada est traditionnellement lié aux vagues d'immigrants. Ainsi, le recrutement et l'établissement de nouveaux immigrants est en fait un moyen traditionnel d'échapper à la stagnation économique. D'un autre côté, la méthode visant à essayer de faire correspondre les besoins d'une communauté aux capacités des immigrants pour réaliser la revitalisation régionale doit être considérée comme nouvelle. Partageant certaines caractéristiques communes de la tentative du passé de jumeler les besoins nationaux et les compétences des immigrants, la méthode actuelle vise à stimuler les régions en déclin pour réduire la disparité régionale. Adopter la présente méthode présente quelques avantages sensibles :

[TRADUCTION]

1. L'établissement d'immigrants doit apporter un avantage d'ensemble aux communautés rurales. Nationalement, la disparité régionale peut être rectifiée.

2. L'immigration peut renverser la tendance de dépopulation rurale et de déclin économique. Sans l'infusion de nouveaux immigrants, de nombreuses communautés rurales des provinces des Prairies continueront de décliner.

3. L'immigration doit consolider plus efficacement l'infrastructure de l'économie rurale. Par contraste avec les programmes actuels, qui donnent des résultats à court terme et limités, l'établissement de nouveaux immigrants doit amener une amélioration radicale des ressources, du capital et des marchés indispensables au soutien de la structure économique locale et à la stabilisation à long terme de la fragile économie rurale.

4. L'infusion de nouveaux immigrants, en particulier ceux ayant une disposition et des capacités d'entrepreneurs, peut apporter aux communautés rurales une alternative à la dépendance excessive envers l'aide du gouvernement pour entreprendre des projets à grande échelle visant la création d'emplois et le renouveau économique.

5. La réceptivité de nombreuses communautés rurales, par contraste avec l'hostilité actuelle des centres urbains envers les nouveaux immigrants en période de récession économique et

de chômage élevé, doit garantir que la tension sociale ne dissuadera pas les immigrants de s'établir dans des communautés rurales.

Ce long extrait est présenté ici comme exemple de croyance non fondée concernant les possibilités de développement rural et les avantages de l'immigration dans les régions rurales. Le document ne soutient pas du tout de telles opinions sur les immigrants. Il n'essaie même pas d'évaluer ce que les immigrants peuvent apporter aux communautés concernées. Il n'examine pas en quoi les immigrants sont différents de la population existante ou pourquoi ils resteraient lorsque les autres quittent.

L'étude essaie sans conviction d'évaluer les possibilités de croissance économique des communautés, mais elle néglige de montrer le besoin d'un nouvel afflux de personnes :

- Seules sept communautés sur 40 identifient des professions et des compétences présentement en demande, deux d'entre elles ne mentionnent que des « compétences en affaires » (tableau 8).
- De nombreux emplois disponibles sont annoncés mais il n'y a aucune indication de la nécessité de faire venir des personnes de l'extérieur pour combler ces « débouchés » (tableau 7, p. 21).
- Les auteurs notent que cette liste de « débouchés » fournie par les dirigeants communautaires est très différente des vacances annoncées par les centres régionaux de l'emploi qui sont basées sur les postes offerts. Ces dernières listes sont dominées par des emplois subalternes dans les secteurs des services.
- Les dirigeants communautaires se plaignent du manque de fonds pour des projets d'entreprises. Cette plainte de leur part est familière et elle signifie généralement que les projets d'entreprises qu'ils aimeraient voir s'implanter ne sont pas suffisamment viables pour les personnes pour qu'elles y risquent leur énergie et leurs capitaux.

Quant au point 5 sur les attitudes, il présente un certain mérite, mais il s'avère que les dirigeants communautaires sont extrêmement sélectifs en ce qui concerne les caractéristiques désirables des immigrants. Ils s'attendent à ce que les immigrants aient des antécédents compatibles avec ceux des communautés (c.-à-d. qu'ils ont une forte préférence pour des Européens) et qu'ils s'adaptent au mode de vie de la communauté et n'essaient pas de le changer.